Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION PERFORMANCE, SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE SUIVI STRATEGIQUE ET PERFORMANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU **07 AVRIL 2025**

P.V. n° 139
Dossier n° 5 : Bilan d'activités 2024 du SDIS 77 et perspectives 2025

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, relatif au bilan d'activités 2024 du SDIS 77 et perspectives 2025,

Décide à l'unanimité,

- **De prendre acte de l'évaluation 2024 du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques ;**
- **De prendre acte du rapport d'activité 2024, responsabilité sociétale et du développement durable ;**
- **D'adopter les perspectives et orientations 2025 définies dans les travaux du projet d'établissement 2024.**

A Melun, le lundi 07 avril 2025

La présidente du conseil d'administration
Isoline GARREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Evaluation 2024 du SDACR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Table des matières

1 - Les propos liminaires....3

2 - L'évolution du territoire et des risques....3

2.1 - La démographie....3

2.2 - L'impact de l'évolution démographique sur la sollicitation du SDIS 77....5

3 - L'évolution de l'activité opérationnelle....6

3.1 - La progression annuelle de l'activité....6

3.2 - L'impact de l'évolution de l'activité sur le traitement des appels de secours....8

3.3 - La répartition de l'activité opérationnelle....8

3.4 - L'impact des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle sur l'activité....12

3.5 - Le ratio d'engagement des moyens de secours....14

4 - Les focus sur l'activité par nature d'intervention....14

4.1 - Le secours d'urgence aux personnes....14

4.1.1 - Le secours aux victimes....15

4.1.1.1 - Les généralités....15

4.1.1.2 - Zoom sur la répartition des interventions SAV, MAP et carences....17

4.1.2 - Les accidents de circulation....18

4.1.3 - La nature de la prise en charge des victimes par les sapeurs-pompiers....20

4.1.4 - Les carences de transports sanitaires....20

4.2 - La lutte contre l'incendie....22

4.3 - Les opérations diverses....25

4.4 - L'appui des équipes spécialisées....26

5 - La réponse opérationnelle délivrée....27

5.1 - Les ressources consacrées....27

5.2 - La sollicitation des ressources....30

5.3 - La qualité de la réponse opérationnelle....32

5.3.1 - L'incendie....32

5.3.2 - Le SUAP....35

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Evaluation de l'activité opérationnelle 2024

1 - Les propos liminaires

L'évaluation de l'activité opérationnelle 2024 s'inscrit dans la suite de la parution du SDACR en décembre 2022 pour observer les variations et évolutions du territoire. Elle permet de qualifier l'activité et la réponse opérationnelle apportées par le SDIS et d'actualiser le référentiel de données opérationnelles, outil statistique nécessaire et indispensable à l'évaluation continue et à l'adaptation de l'organisation et des ressources du SDIS.

2 - L'évolution du territoire et des risques

2.1 - La démographie

Le développement du territoire se poursuit avec une croissance démographique de 0,98 % en 2024[1] (+ 0,64 % en 2023).

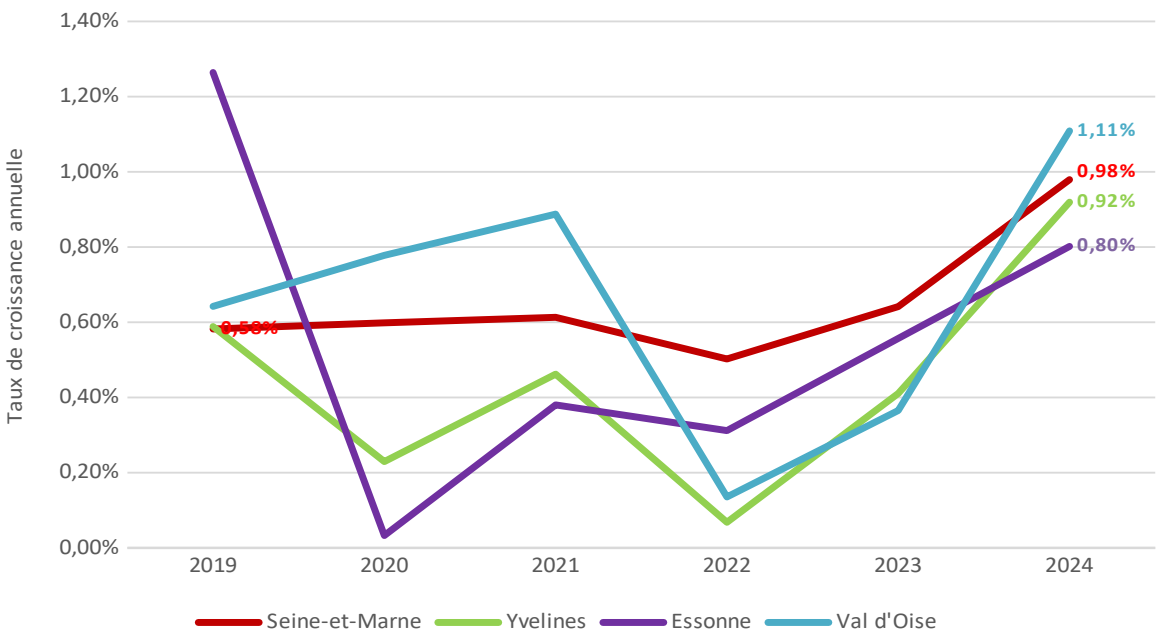

Figure 1 : Taux de croissance de la population des départements de la grande couronne de 2019 à 2024

[1] Décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer (la population retenue est la population totale du département).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

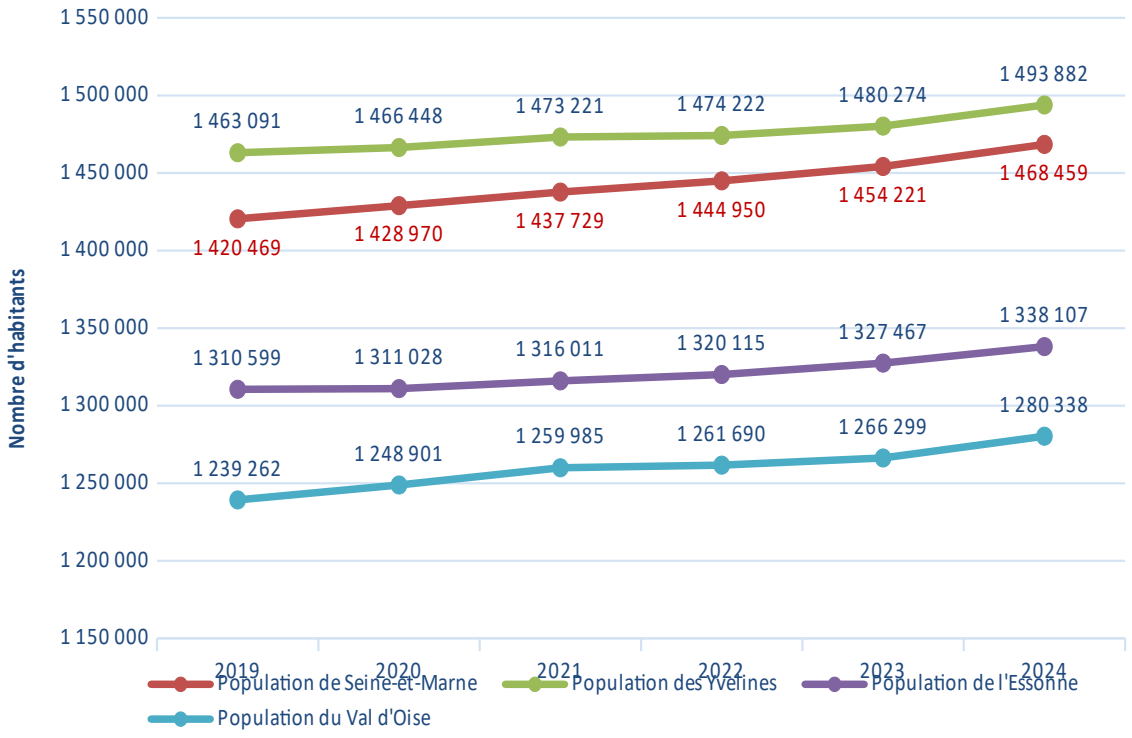

Figure 2 : Evolution de la population des départements de la grande couronne de 2019 à 2024

Sur les 6 dernières années, la population du département de Seine-et-Marne a augmenté de 3,4 % totalisant 1 468 459 habitants au 1er janvier 2024[2] . Ce sont donc 7 298 nouveaux habitants par an durant cette période et plus de 47 990 habitants sur la période 2019-2024

[22] Décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer (la population retenue est la population totale du département).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

2.2 - L'impact de l'évolution démographique sur la sollicitation du SDIS 77

A la lecture du graphe ci-dessous, nous constatons, que pour la première fois depuis plusieurs années, le département de Seine-et-Marne ne présente plus la plus forte sollicitation de la grande couronne Ile-de-France. En effet l'Essonne passe devant avec 7 415 interventions pour 100 000 habitants, contre 7 272 pour la Seine-et-Marne.

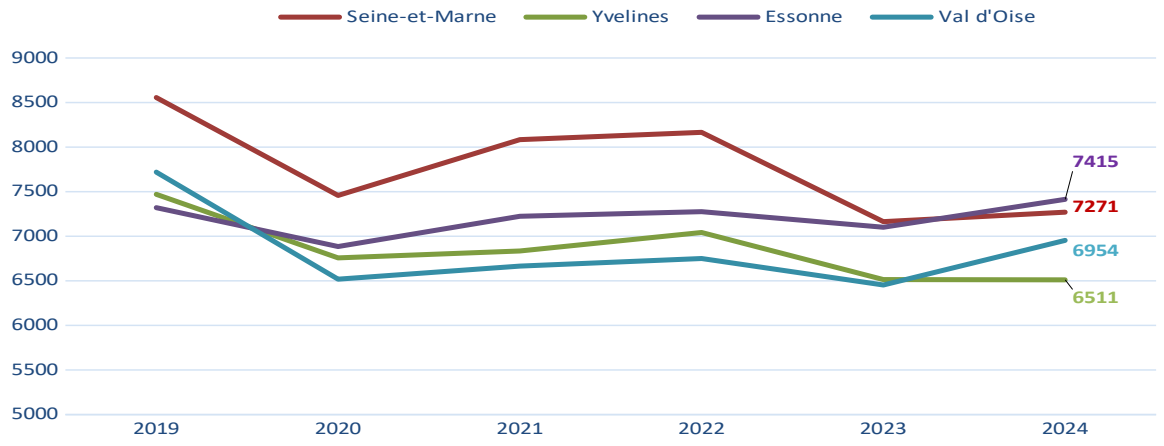

Figure 3 : Evolution de la sollicitation de la population (X interventions pour 100 000 habitants) des départements de la grande couronne de 2019 à 2024

Le graphique ci-dessous présente un comparatif de l'évolution de l'activité du SDIS 77 et des autres SDIS de la grande couronne.

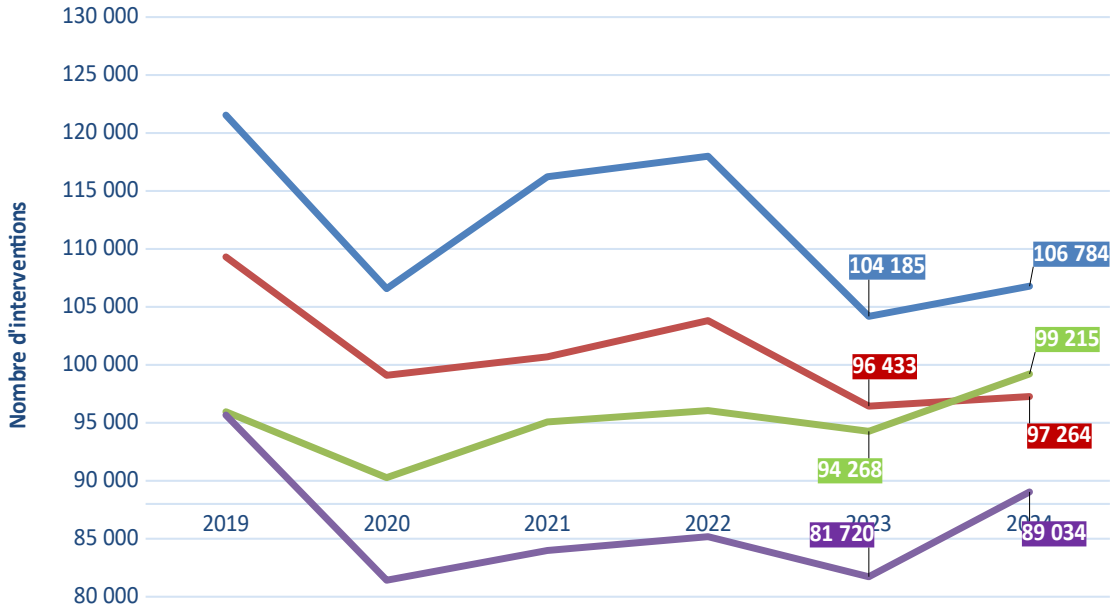

Figure 4 : Evolution de l'activité opérationnelle des SDIS de la grande couronne de 2019 à 2024

Après une année 2023 où tous les SDIS d'Ile de France ont connu une baisse de leur activité opérationnelle liée notamment aux travaux sur la réforme de la garde ambulancière et sur le champ missionnel dans le domaine du SSUAP (uniquement pour le SDIS 77), on observe une augmentation de l'activité dans tous les départements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Les SDIS 78 et 77 limitent cette augmentation à 0,9 et 2,5 % alors que les SDIS 91 et 95 subissent une augmentation de 5,2 et 9 %.

3 - L'évolution de l'activité opérationnelle

3.1 - La progression annuelle de l'activité

En 2023, les répercussions de la réforme de la garde ambulancière initiée en 2022 et les travaux menés sur le champs missionnel SSUAP, visant à se recentrer sur nos missions, avaient contribuées à la baisse de l'activité d'environ 12 %

En 2024, nous constatons une augmentation de 2,5 % par rapport à 2023 soit 2 599 interventions supplémentaires.

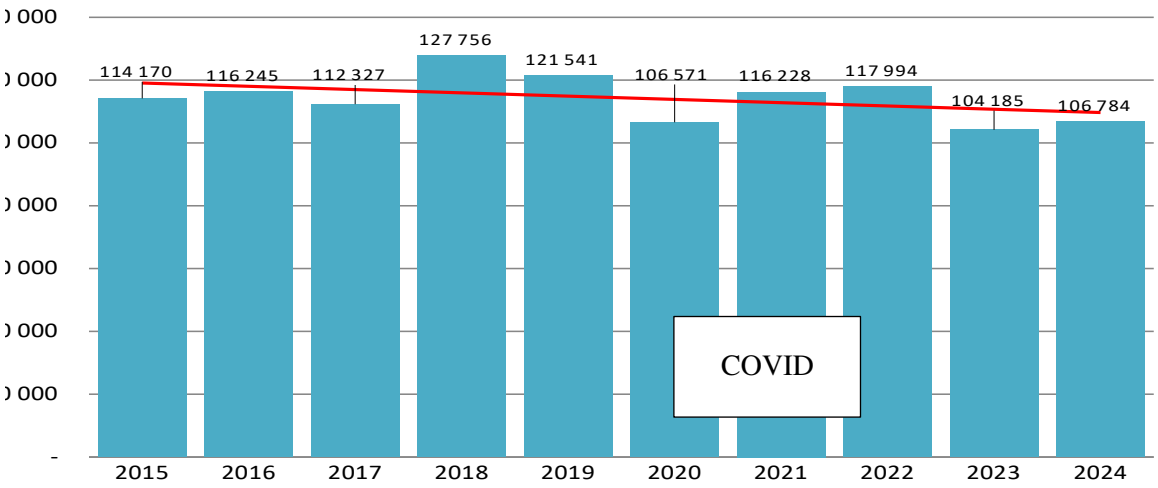

Figure 5 : Variation de l'activité opérationnelle par année de 2015 à 2024

<u>Le secours d'urgence aux personnes</u> (SUAP) reste la principale activité avec 91,4 % de la totalité des interventions, contre 92 % en 2023. Le SSUAP a augmenté de 1,9 % en 2024 soit 1 817 interventions SUAP en plus par rapport à 2023.

Le SSUAP se décompose ainsi :

- <u>Le secours routier</u> où le nombre d'accidents de circulation augmente (+ 7,3 % soit 409 interventions en plus qu'en 2023). Sa proportion liée à l'activité globale se maintient ; à savoir 5,6 % (5,4 % en 2023).

- <u>Le secours à victimes</u> augmente de 8,9 % soit 6 273 interventions en plus en 2024. Sa part de l'activité globale augmente avec 71,7 % en 2024 contre 67,4 % en 2023.

- <u>Les missions d'assistance aux personnes</u> (MAP) ont chuté de 44 % entre 2023 et 2024. Cela représente 6 101 interventions en moins ce qui correspond à l'augmentation de la part du SSUAP. Cette situation est attribuée à la posture adaptée par le SAMU 77 face à l'expérimentation de la réponse graduée mise en œuvre depuis février 2024 : les motifs d'engagements par le SAMU relevant des missions d'assistances disparaissent au profit des motifs relevant du secours à victimes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Les carences de transporteurs sanitaires privés à la demande du SAMU 77 augmentent de 20,1 % par rapport à 2023 ce qui représente plus de 1 236 interventions. Ces interventions représentent 6,9 % de l'activité globale.

La lutte contre les incendies (INC) voit sa part de l'activité globale baisser due à une chute du nombre de 537 interventions soit -10,2 % par rapport à l'année 2023. Cette situation est directement liée à l'absence d'épisode de violences urbaines en 2024 contrairement à l'année 2023.

Les opérations diverses (DIV) augmentent notablement de 1 319 interventions ; soit + 42,6 % par rapport à l'année 2023. Cette activité est la conséquence des phénomènes météorologiques qui ont touchés le département (inondations notamment) en 2024. La proportion de l'activité DIV augmente par rapport à celle de 2023 avec 4,1 % de l'activité globale en 2024 (3 % en 2023).

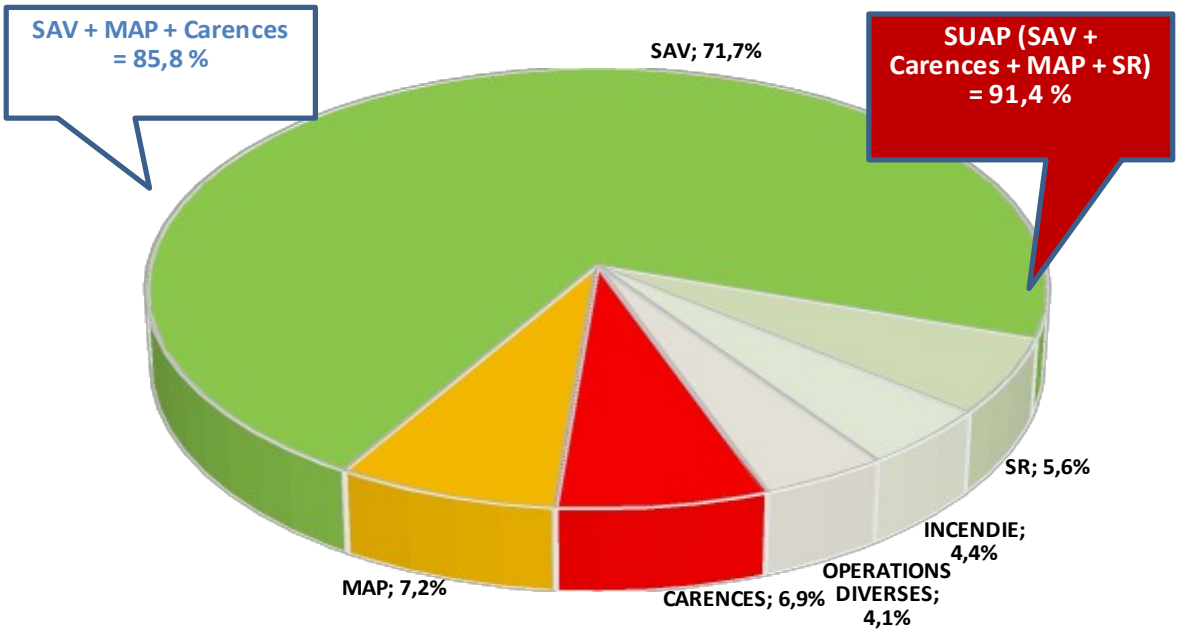

Figure 6 : Répartition de l'activité opérationnelle par nature d'intervention en 2024

L'activité opérationnelle 2024, c'est :

- **106 784 opérations de secours réalisées**,
- **292 interventions en moyenne chaque jour** déclenchées par le CTA-CODIS (333 en 2019, 292 en 2020, 318 en 2021, 323 en 2022, 285 en 2023) ; soit un engagement de moyens de secours toutes les 4 minutes 31 secondes,
- **267 interventions SUAP en moyenne chaque jour** déclenchées par le CTA-CODIS contre 304 en 2019, 265 en 2020, 294 en 2021, 300 en 2022, 262 en 2023.

Outre les 2 années particulières du COVID (2020 et 2021), l'année 2023 fut la première à voir baisser son activité SUAP qui reste l'activité principale du SDIS (comprise entre 88 % et 91,4 % de 2015 à 2024).

La lutte contre l'incendie représente en moyenne 4 à 5 % de l'activité globale.

Le nombre d'interventions pour opérations diverses varie en fonction des activités exceptionnelles (intempéries, destructions d'hyménoptères) rencontrées ou non chaque année. En proportion par rapport à l'activité globale elles peuvent représenter entre 2,8 % à 8,4 %.

Malgré les travaux sur le champ missionnel et les carences de transporteurs sanitaires privés, au moins 14 % de l'activité totale du SDIS ne relèvent pas directement des missions du SDIS telles que définies dans le code de la sécurité intérieur et le code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.2 - L'impact de l'évolution de l'activité sur le traitement des appels de secours

L'activité du centre de traitement des alertes (CTA) représente 393 261 appels de requérants décrochés (- 9,85 % % par rapport à 2023) dont 314 993 sur les deux numéros d'urgences 18 et 112.

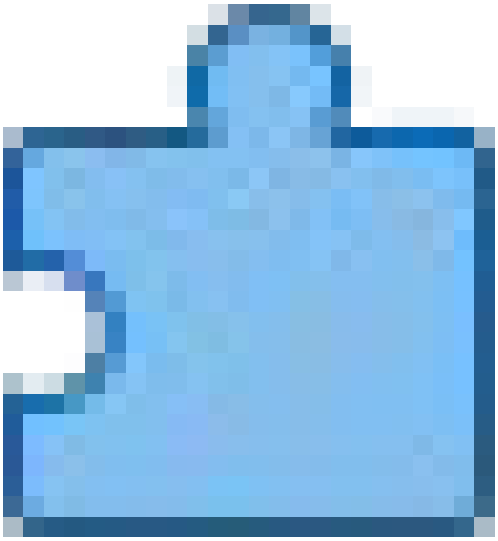

Figure 7 : Variation du nombre de décrochés 18/112 de 2019 à 2024

Entre 2019 et 2024, le nombre de décrochés « 18 » a diminué de - 20 091 appels soit - 10,5 % et celui des décrochés « 112 » de + 25 932 appels soit + 21,9 %.

Hormis sur l'année 2023, on observe sur ces dernières années une légère tendance à la baisse de l'usage du « 18 » et inversement une augmentation du nombre de sollicitations via le numéro d'urgence européen « 112 ».

3.3 - La répartition de l'activité opérationnelle

La répartition de l'activité opérationnelle reste, comme les dernières années, plus importante l'été avec près de 25 % de l'activité totale de l'année.

La particularité de 2024 avec l'accueil des jeux olympiques se traduit avec une augmentation de 15 % d'activité en août.

Traditionnellement les autres années, il est constaté une baisse de la sollicitation liée à la baisse de l'activité et du départ en congés estivaux d'une partie de la population francilienne. En 2024, l'arrivée des athlètes olympiques et paralympiques associée aux flux de touristes liés à l'évènement sur le département a généré cette légère inflation de l'activité opérationnelle.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

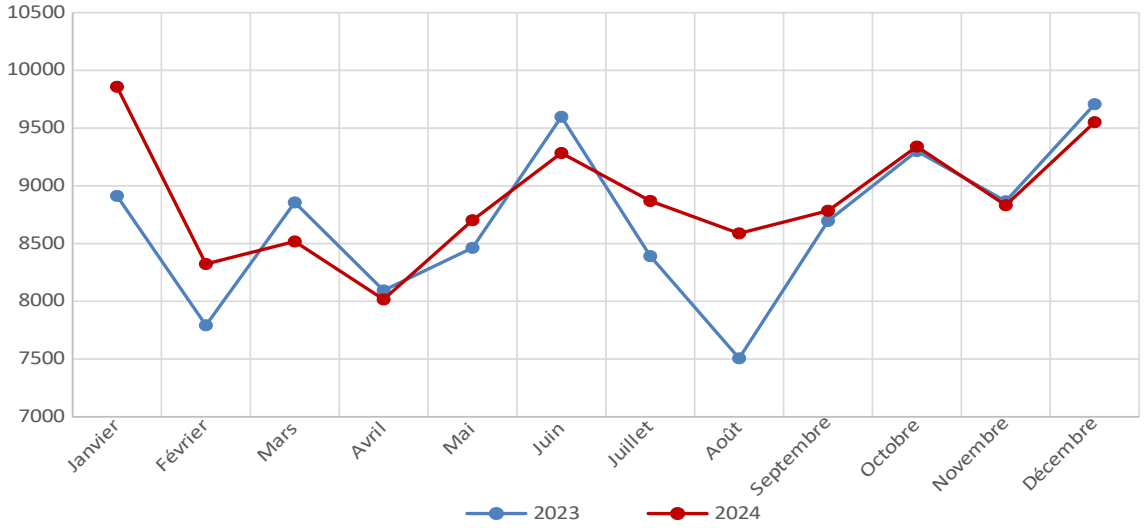

Figure 8 : Répartition de l'activité opérationnelle mensuelle en 2023 et 2024

Les 2/3 de l'activité opérationnelle sont toujours réalisés sur la plage horaire 7h00 - 19h00 correspondant au cycle diurne de garde.

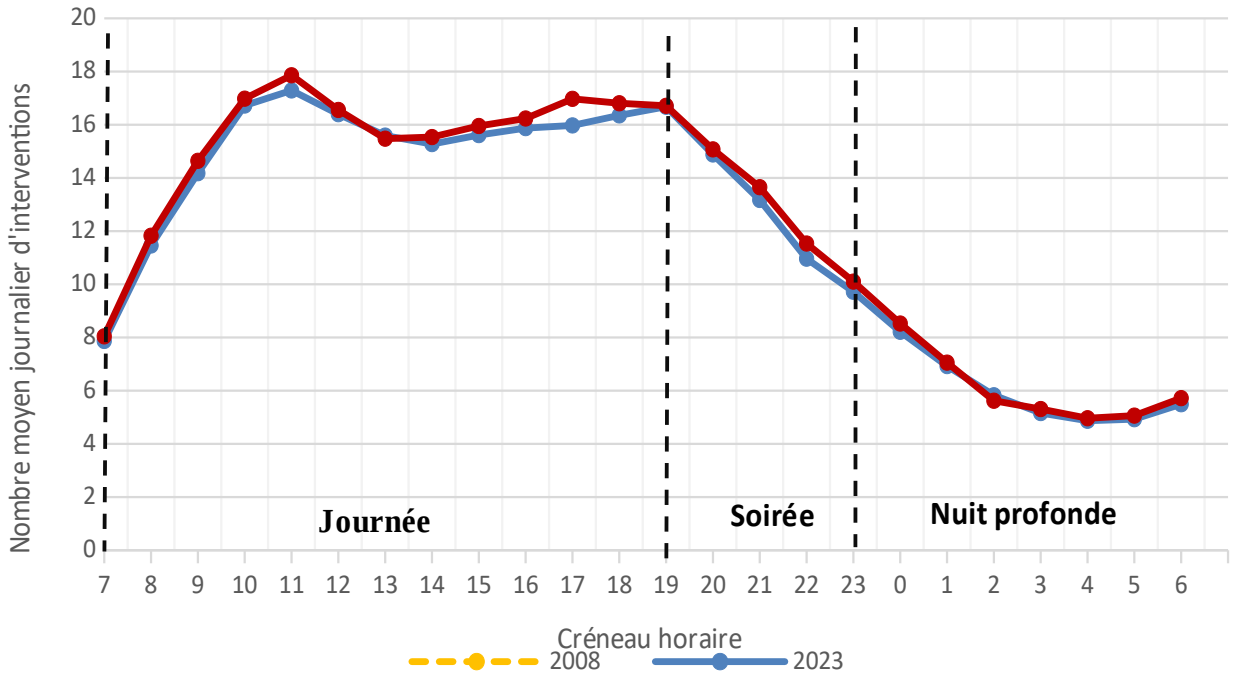

Figure 9 : Répartition de l'activité opérationnelle par créneau horaire en 2023 et 2024 (en comparaison avec 2008)

Cette année encore, trois périodes distinctes marquent le déroulé d'une journée. Le pic d'activité s'observe sur la plage horaire de 10h00 à 12h00. L'activité la plus soutenue est relevée à 11h00 avec près de 18 interventions simultanées (un peu plus de 17 interventions en 2023 à 11h00).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

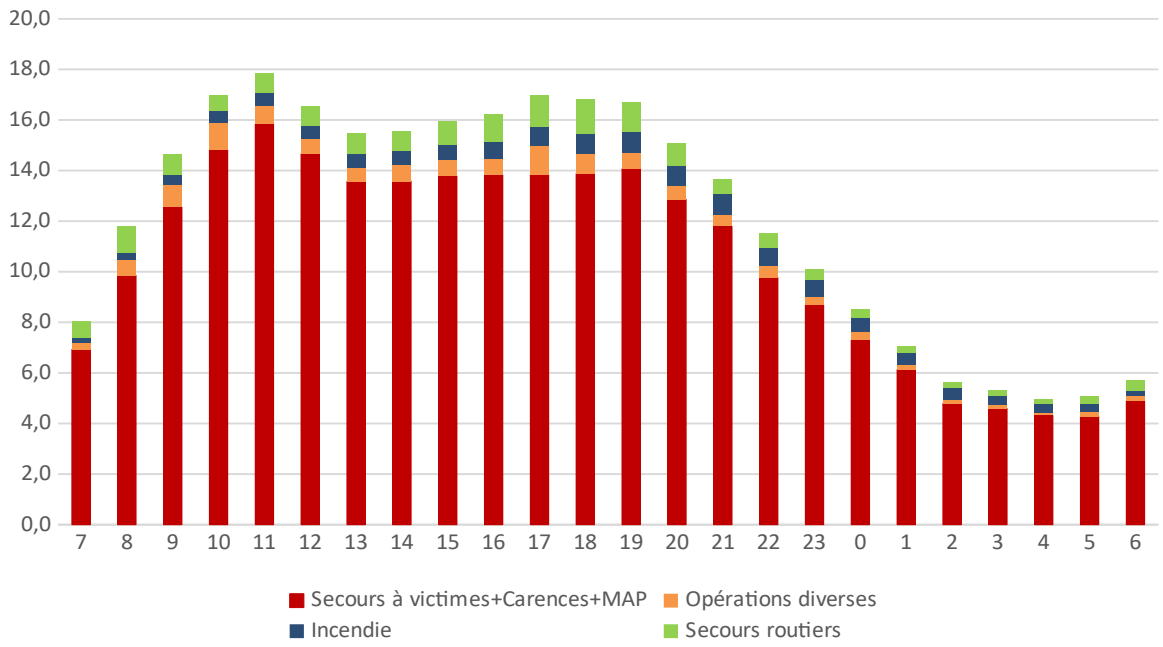

Figure 10 : Répartition horaire des interventions par famille de sinistre en 2024

Si l'activité baisse à partir de 19h00, la mobilisation des personnels et matériels devient basse seulement vers la fin de soirée (22 à 23h00) avec un bruit de fond essentiellement lié à l'activité du secours à victime.

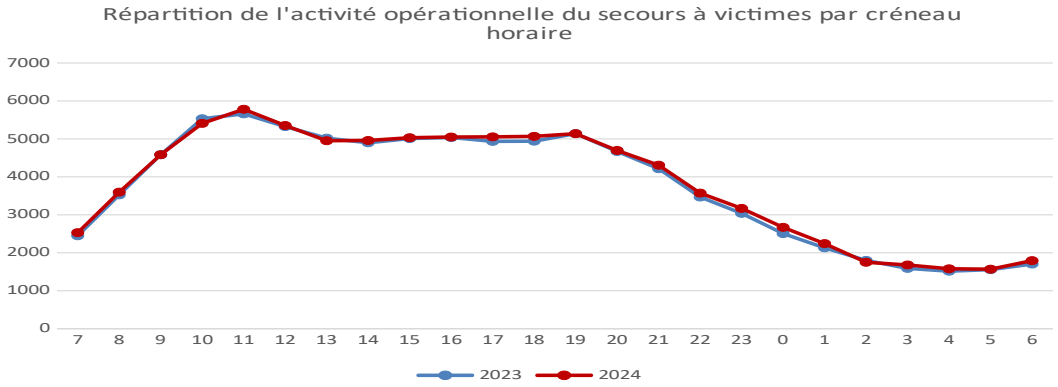

L'activité pour secours à victimes la plus importante correspond au créneau horaire 10h00 - 11h00 et n'évolue pas par rapport à 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

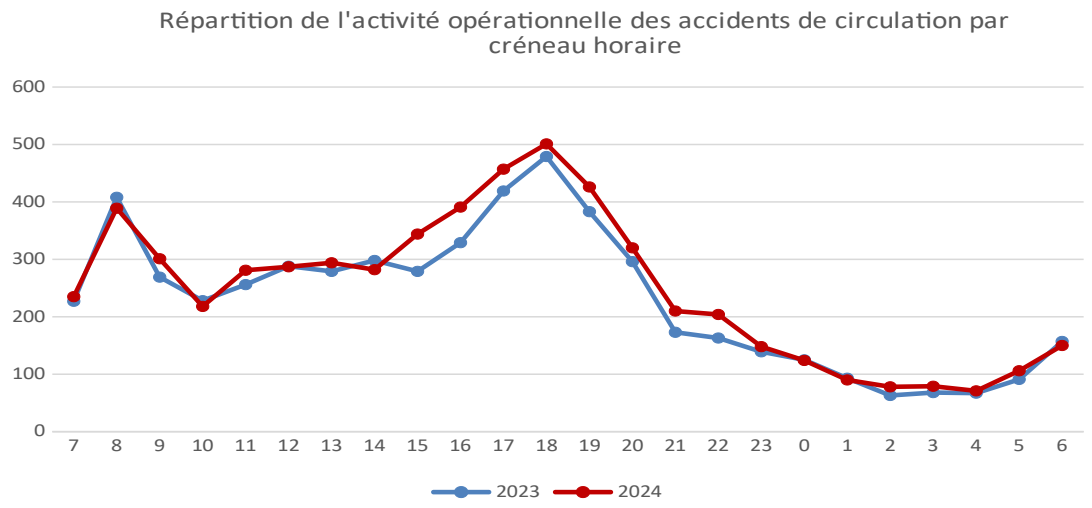

Nous visualisons deux pics d'activité pour les accidents de circulation entre 7h00 et 9h00 puis entre 17h00 et 19h00 ce qui correspond aux déplacement pendulaire des travailleurs notamment.

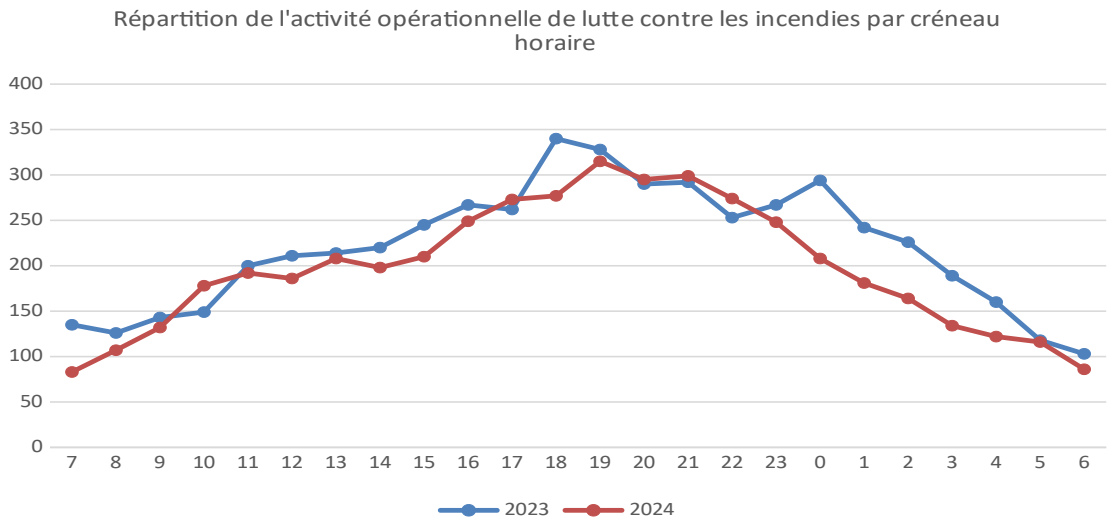

Nous constatons un plateau d'activité maximale de lutte contre les incendies entre 17h00 et 23h00 ; ce profil d'activité et de mobilisation des ressources humaines et matériels du SDIS doit être surveillé au regard des effectifs qui varient à la baisse à partir de 19h00.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

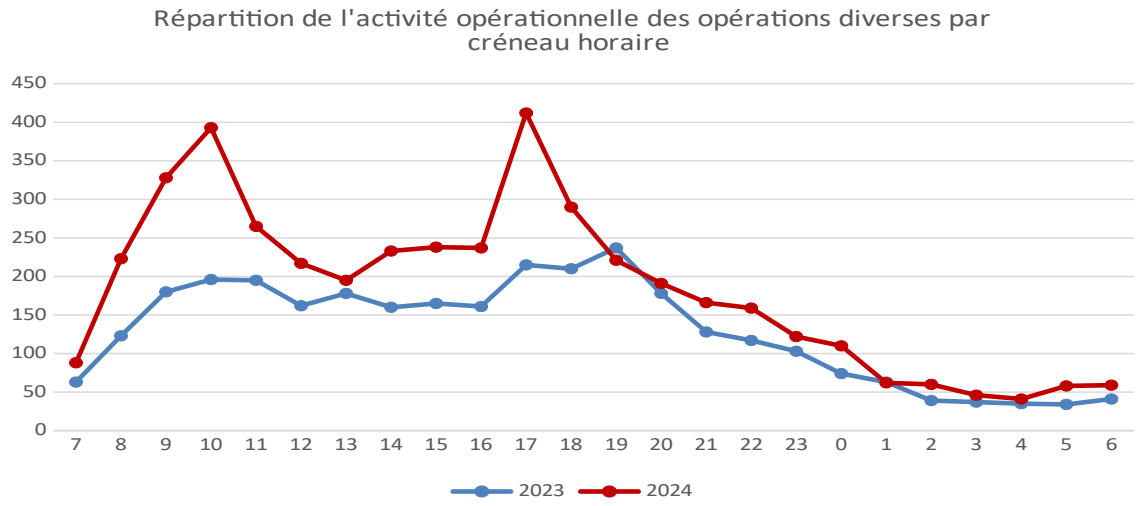

Figure 11 : Répartition de l'activité opérationnelle par nature et par créneau horaire en 2023 et 2024

Concernant les opérations diverses, en 2024 on observe deux pics d'activité qui correspondent globalement aux deux périodes où les requérants découvrent les conséquences des intempéries (inondations, ruissèlement) ayant eu lieu dans la nuit ou lors de leur absence de la journée.

De manière générale, la répartition de l'activité mensuelle, celle de l'activité journalière par créneau horaire et celle par famille de sinistre restent quasiment similaires depuis près de 10 ans, à l'exception de l'impact de la baisse d'activité pour destruction d'hyménoptères déjà soulignée les années précédentes.

Il convient d'être attentif à l'activité incendie qui est moins importante en occurrence mais bien plus mobilisatrice en ressource humaine notamment après 19h00 où le potentiel opérationnel est diminué par rapport à la journée.

3.4 - L'impact des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle sur l'activité

Sur les 106 784 interventions de secours réalisées, 345 (389 en 2023) l'ont été dans le cadre des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM) signées avec les sept SIS limitrophes et la BSPP (Paris et la Petite couronne). Après avoir connu une forte hausse 2021 et 2022 (+ 18,9 % en 2022 et + 51 % en 2021), le nombre d'interventions hors département baisse depuis 2023.

Elles sont assurées principalement pour le secours à victimes avec près de 60 % de l'activité (69 % en 2023). Elles représentent 0,32 % (0,37 % en 2023) de l'activité du SDIS 77.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

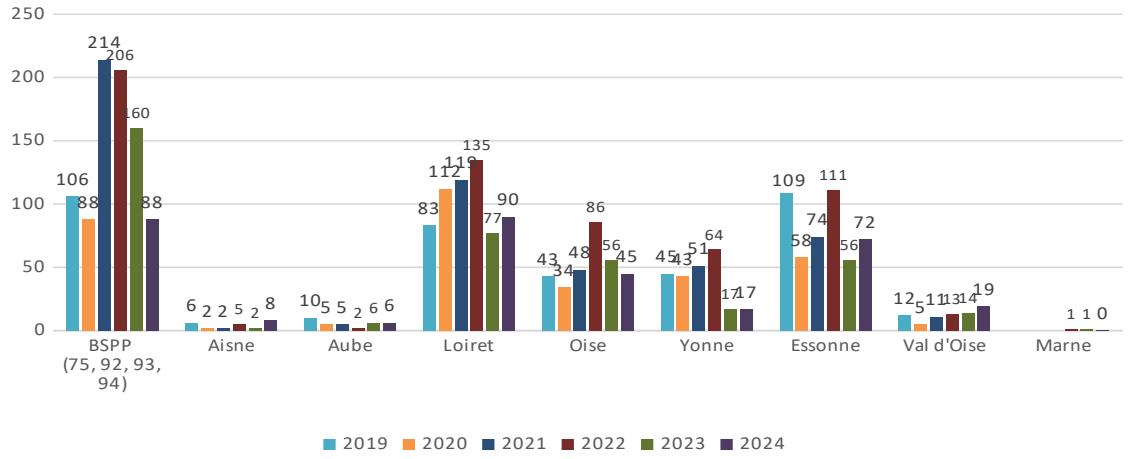

Figure 12 : Evolution du nombre d'interventions réalisées dans le cadre des CIAM de 2019 à 2024

La baisse de 11,3 % de 2024 par rapport à 2023 porte sur 44 interventions de moins essentiellement sur le secteur de la BSPP et de l'Oise.

Pour la première année les interventions des autres services d'incendie et de secours sur le département de Seine-et-Marne ont baissé de 7,1 % (+ 17 % en 2022).

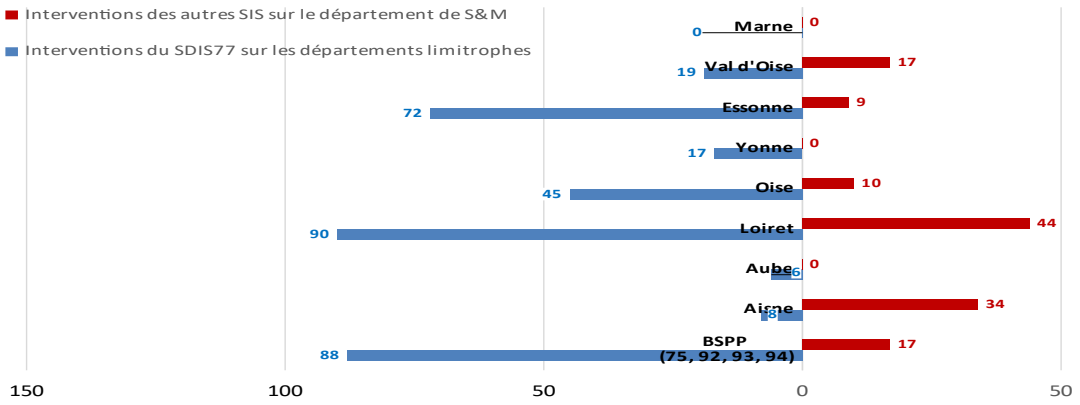

Figure 13 : Comparatif des interventions mutuelles par SIS et par département en 2024

Néanmoins le SDIS 77 continue de réaliser davantage d'interventions au profit des autres SIS. En effet, le SDIS 77 est intervenu 345 fois sur le territoire des départements limitrophes, contre 131 à l'inverse, soit un rapport de 3 interventions pour 1 en 2024 ; comme en 2023.

Comme les années précédentes, il intervient principalement sur les départements Loiret, de l'Essonne, de l'Oise et de la petite couronne (secteur de la BSPP).

L'observation 2019-2024 de l'impact des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle sur l'activité permet de dégager une tendance de fond selon laquelle le SDIS 77 intervient plus sur les départements limitrophes que l'inverse, avec une proportion aux alentours de 0,3 % de l'activité globale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.5 - Le ratio d'engagement des moyens de secours

Le ratio d'engagement des moyens de secours, qui s'appuie sur le nombre de sorties d'engins (136 403) rapporté au nombre d'interventions (106 784) réalisées reste relativement stable avec 1,28 engin en 2024 (1,26 en 2023). Le graphe ci-après fait état de cette évolution.

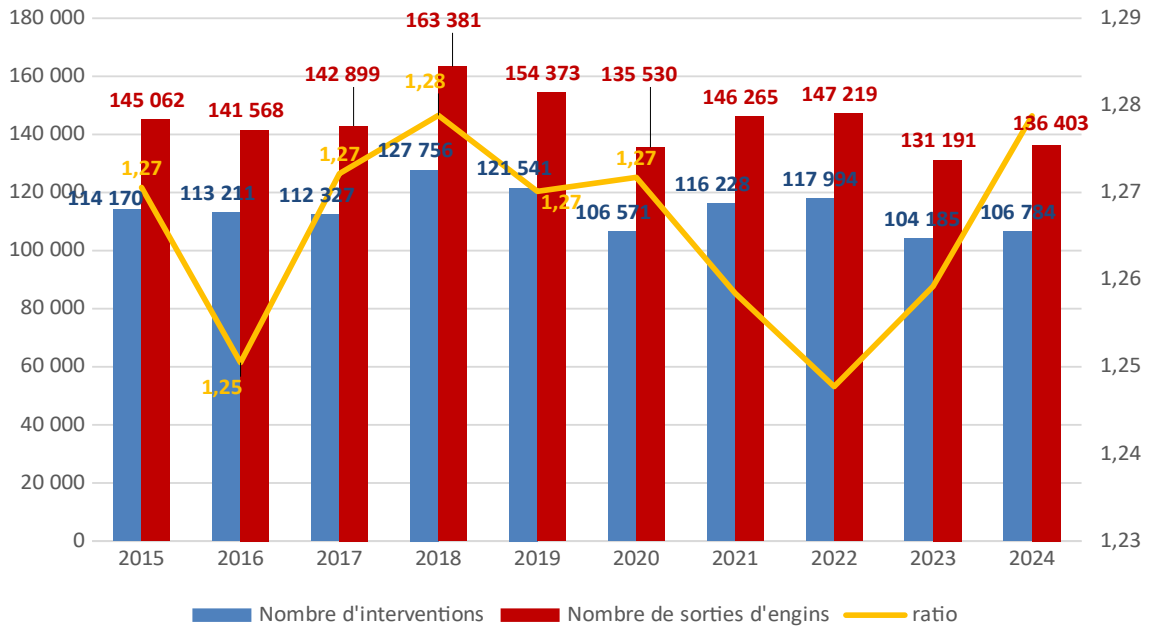

Figure 14 : Evolution du ratio nombre de sorties d'engins / nombre d'interventions de 2019 à 2024

Le ratio du nombre de sorties d'engins par rapport au nombre d'interventions reste globalement constant entre 2019 et 2024 avec une moyenne de 1,26.

4 - Les focus sur l'activité par nature d'intervention

4.1 - Le secours d'urgence aux personnes

Le secours d'urgence aux personnes (SUAP), composé du secours à victimes, des accidents de circulation, des missions d'assistance aux personnes et des carences des transporteurs privés, après avoir connu une forte augmentation en 2018 et 2019, a baissé de 12,8 % en 2020 proportionnellement à l'activité globale impactée par la pandémie, mais reste la principale activité.

En 2021 puis en 2022, l'activité a continué logiquement à croître avec la reprise de l'activité humaine et économique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

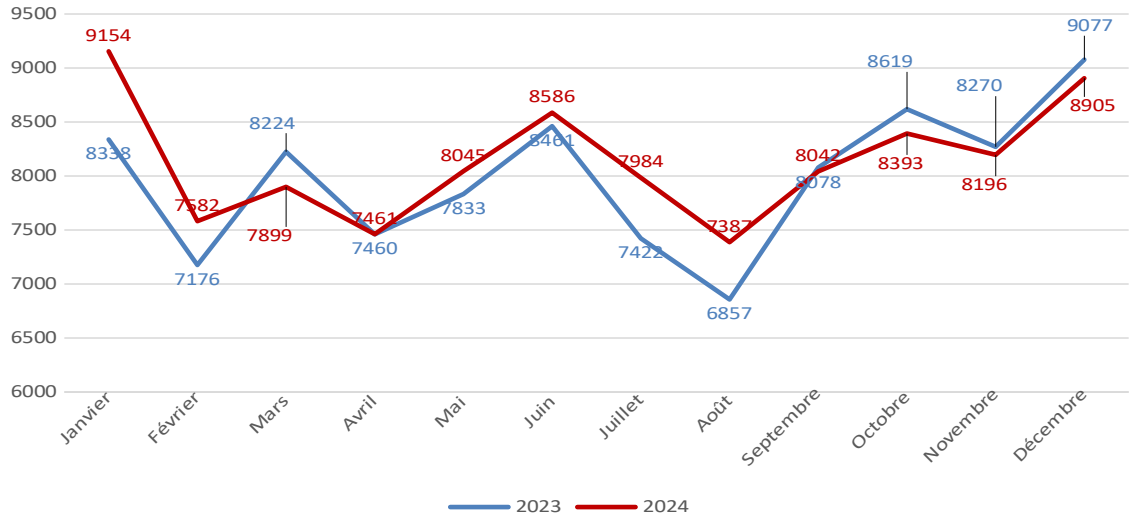

Figure 15 : Evolution mensuelle du secours d'urgence aux personnes de 2023 et 2024

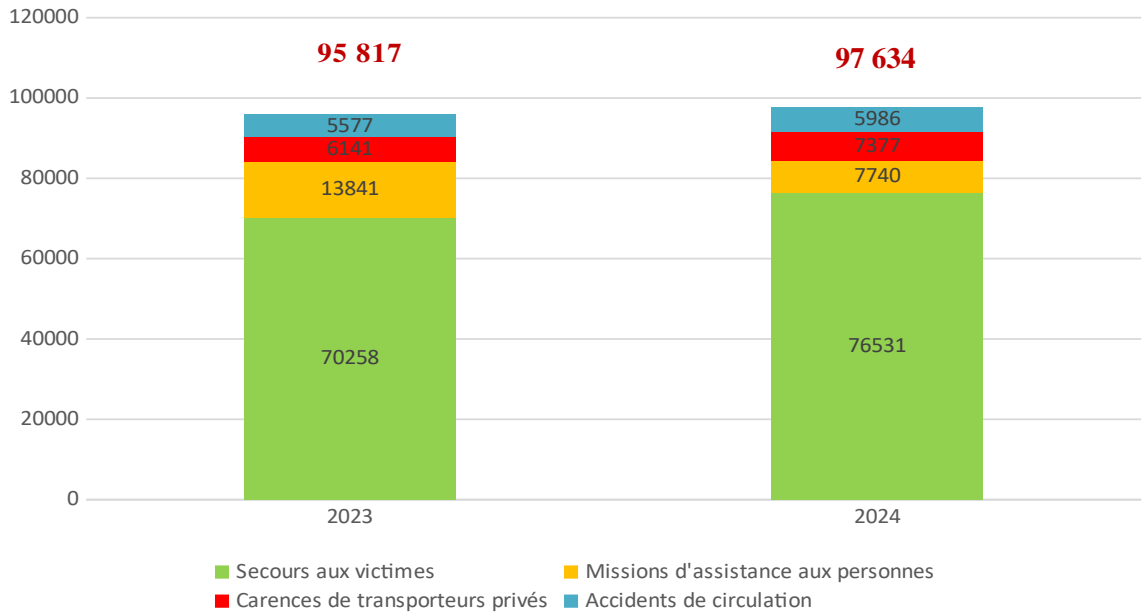

Figure 16 : Evolution du secours d'urgence aux personnes de 2023 à 2024

Depuis 10 ans l'activité SUAP n'a cessé de progresser jusque l'avènement du COVID (2019-2020) ; depuis l'activité a repris et a baissé en 2023 suite aux travaux sur la garde ambulancière et ceux sur le champ missionnel.

La levée des restrictions en 2021 relance les accidents de circulation avec 5 218 interventions soient + 898 interventions par rapport à 2020 (+ 21 %). Cette hausse perdure depuis, avec 5 986 interventions en 2024 soient + 409 interventions (+ 7,3 %).

4.1.1 - Le secours aux victimes

4.1.1.1 - Les généralités

Le schéma ci-après retrace les flux d'appels et les interventions en fonction de l'origine du traitement en 2024 avec un comparatif sur 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Figure 17 : Schéma représentatif des flux d'appels et des interventions en fonction de l'origine du traitement en 2024

1 <u>Appels requérants</u>
95 365 appels pour secours à victime ont été reçus en 2024 au niveau du CTA (+ 2,72 % par rapport à 2023).

2 <u>Engagements réflexes</u>
Les engagements réflexes représentent 55 % des interventions pour secours à victimes.

3 <u>Appels mis en régulation préalable</u>
43 317 appels de requérants (soit 45 % des appels reçus) ont été transférés pour régulation médicale préalable au CRRA 15 (- 0,89 % par rapport à 2023).

4 <u>Retour d'interconnexion avec demande d'engagement suite aux appels mis en régulation préalable</u>
10 569 appels sur les 43 317 mis en régulation (soit 24,4 % des appels mis en régulation) ont fait l'objet d'un retour au CTA pour engagement de moyens (- 12 % par rapport à 2023).

Les engagements en retour d'interconnexion représentent 12 % des interventions pour secours aux victimes. 46 % des demandes d'engagement sont des sollicitations qui ne se rattachent pas directement aux missions du SDIS en application du CGCT : il s'agit de missions d'assistance aux personnes et de carence de transporteur sanitaire privé.

5 <u>Appels 18/112 mis en régulation, sans engagement de moyens du SDIS</u>
32 748 interconnexions n'ont pas donné lieu à un engagement de moyens du SDIS ; soit près de 76 % des appels mis en régulation.

6 <u>Demande d'engagement direct à la demande du CRRA15</u>
29 039 engagements directs à la demande du Centre de Réception et de Régulation des Appels 15 (CRRA 15) ont été réalisés en 2024 (- 0,19% par rapport à 2023). 27 % des demandes d'engagement sont des sollicitations qui ne se rattachent pas directement aux missions du SDIS en

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

application du CGCT : il s'agit de missions d'assistance aux personnes et de carence de transporteur sanitaire privé.

Les engagements directs à la demande du CRRA 15 représentent 32 % des interventions pour secours à victimes.

7 Interventions pour secours à victimes

Le secours à victimes (SAV) représente 91 656 interventions pour lesquelles le CTA apporte une réponse suite aux appels des requérants sur le 18/112 et aux demandes du CRRA15 qu'elles soient directes ou dues à l'interconnexion interservices 15/18, soit une augmentation de + 1,6 % par rapport à 2023.

4.1.1.2 - Zoom sur la répartition des interventions SAV, MAP et carences

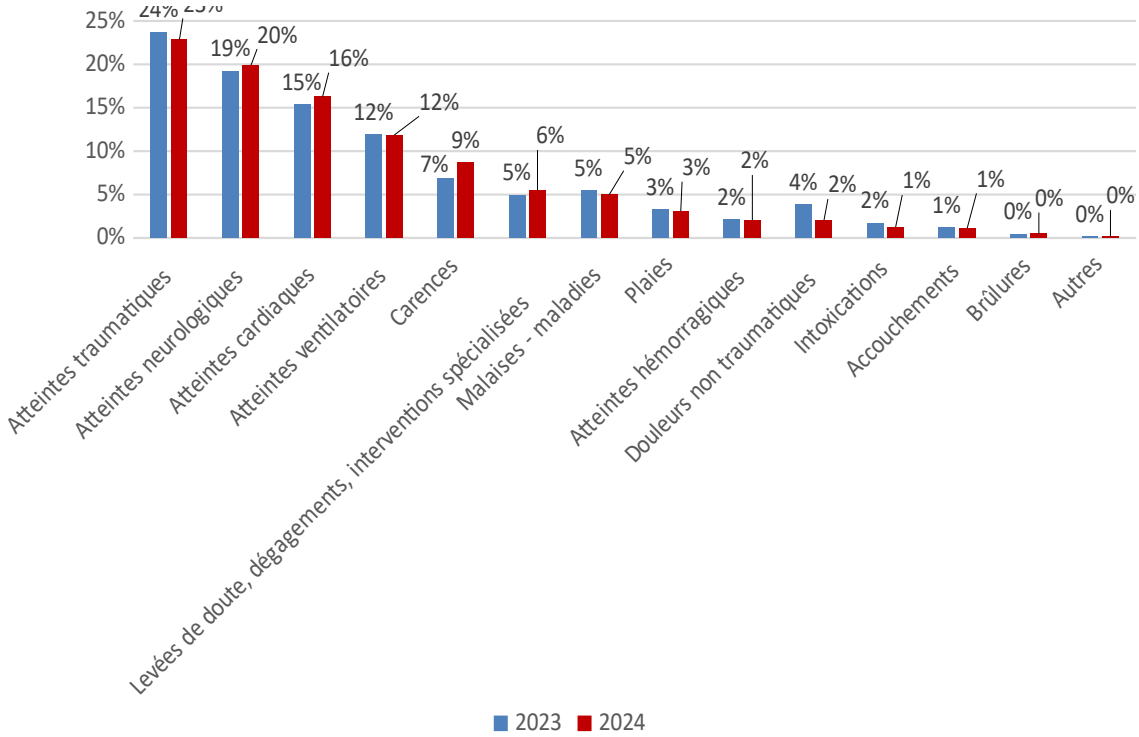

Figure 18 : Répartition de l'activité SAV, MAP et carences par type de mission en 2023 et 2024

La répartition du SAV, des MAP et des carences par type de mission reste quasiment identique par rapport aux autres années. A 1%, prés, l'ensemble des missions sont réparties exactement comme en 2023, à l'exception des carences qui augmentent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

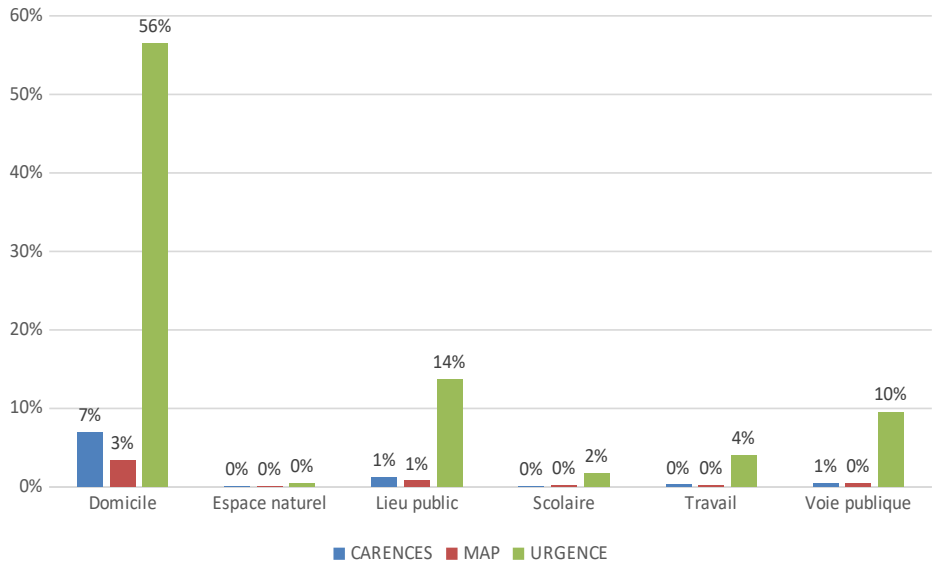

Figure 19 : Répartition par lieu d'intervention des victimes en SAV, MAP et carences en 2024

La répartition du secours à victimes, des missions d'assistance aux personnes et des carences par lieu d'intervention reste semblable aux années précédentes. Le domicile demeure le lieu principal d'intervention avec 67 % des opérations de secours (65 % en 2023). Il convient tout de même d'observer que 10 % des opérations réalisées à domicile ne relèvent pas des missions du SDIS en application du CGCT et sont sollicité pour la quasi-totalité par le SAMU 77.

4.1.2 - Les accidents de circulation

La diminution du trafic routier avec la pandémie fait chuter le nombre d'interventions en 2020 de 24,9 %. La levée des restrictions en 2021 a permis la reprise du trafic routier et de fait celles des accidents de circulation.

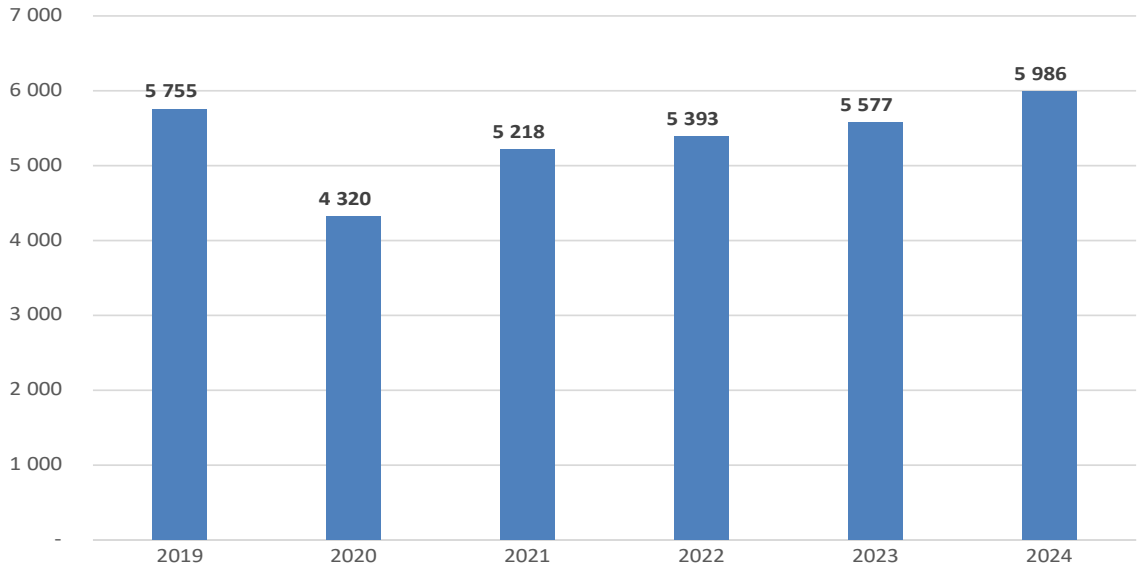

Figure 20 : Evolution du nombre d'interventions pour accidents de circulation de 2019 à 2024

Nous constatons le maintien d'engagements pour des levées de doute d'accident, par sollicitation des plateformes d'appel d'urgence véhicule (189 interventions en 2023 contre 146 en 2022). Cette tendance a commencé à s'accentuer dès 2020 du fait que le dispositif « eCall » a été rendu obligatoire, en Europe, sur les véhicules neufs à compter du 1er avril 2018. En 2024, le phénomène a explosé avec 307 interventions, soit une hausse de 62,4 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

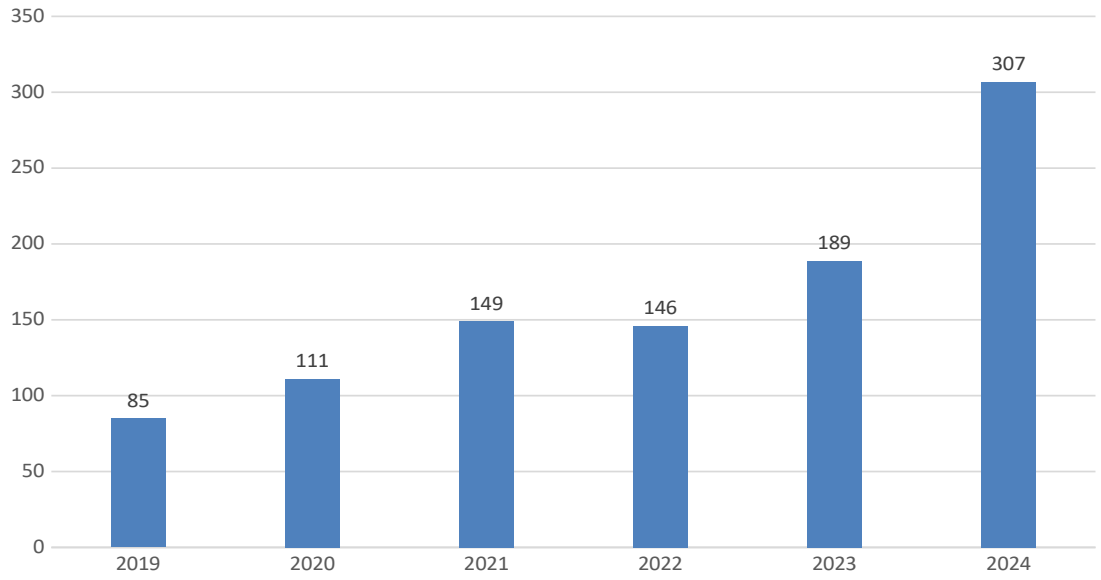

Figure 21 : Evolution du nombre d'interventions pour levée de doute de 2019 à 2024

La répartition dans les différentes familles de localisation des accidents de circulation (en agglomération, hors agglomération et sur axes à cinétique rapide) reste sensiblement identique en 2024 par rapport aux années antérieures.

Contrairement aux autres années, le nombre d'accidents en agglomération baisse de 1,6 % par rapport à 2023. A contrario les interventions sur axe à cinétique rapide et hors agglomération ont augmenté, respectivement de 12,2 % et de 13,3 %.

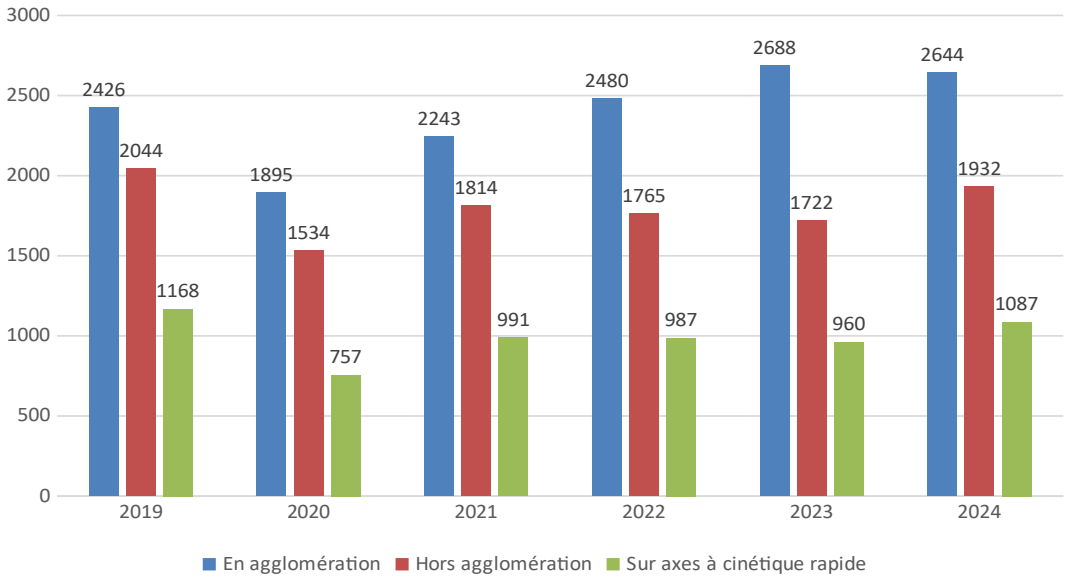

Figure 22 : Evolution du nombre d'interventions pour accidents de circulation par type de localisation de 2019 à 2024

Les chiffres présentés ci-dessus prennent en compte la totalité des accidents de circulation routiers quels que soit le lieu (public, privé), le type (routier, ferroviaire, fluvial, aérien) et la gravité (avec ou sans victime).

18 % des accidents en agglomération concernait un piéton en 2024, contre 25 % en 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

En 2024, seulement 4 % des victimes d'accidents routiers ont nécessité la réalisation de gestes techniques de désincarcération ; 71 % de ces situations concernaient des accidents hors agglomération.

4.1.3 - La nature de la prise en charge des victimes par les sapeurs-pompiers

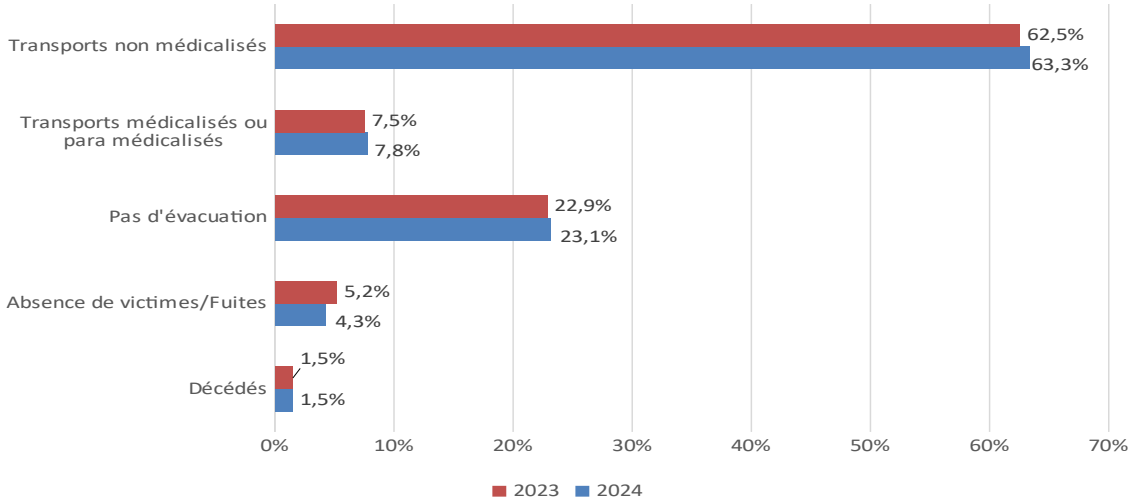

Figure 23 : Répartition des interventions SUAP suivant les modalités d'évacuation des victimes en 2023 et 2024

La répartition de interventions SUAP suivant les modalités d'évacuation des victimes reste sensiblement la même qu'en 2023.

4.1.4 - Les carences de transports sanitaires

Les travaux liés à la mise en œuvre de la garde ambulancière depuis le mois de juillet 2022 ont permis de constaté dès 2022 une baisse du nombre de sollicitation des moyens du SDIS 77 pour réaliser des transports sanitaires à la demande du SAMU 77 en l'absence des vecteurs des sociétés d'ambulances.
La baisse s'est confirmée en 2023 avec moins 2 190 sollicitations annuelles soit - 25%.

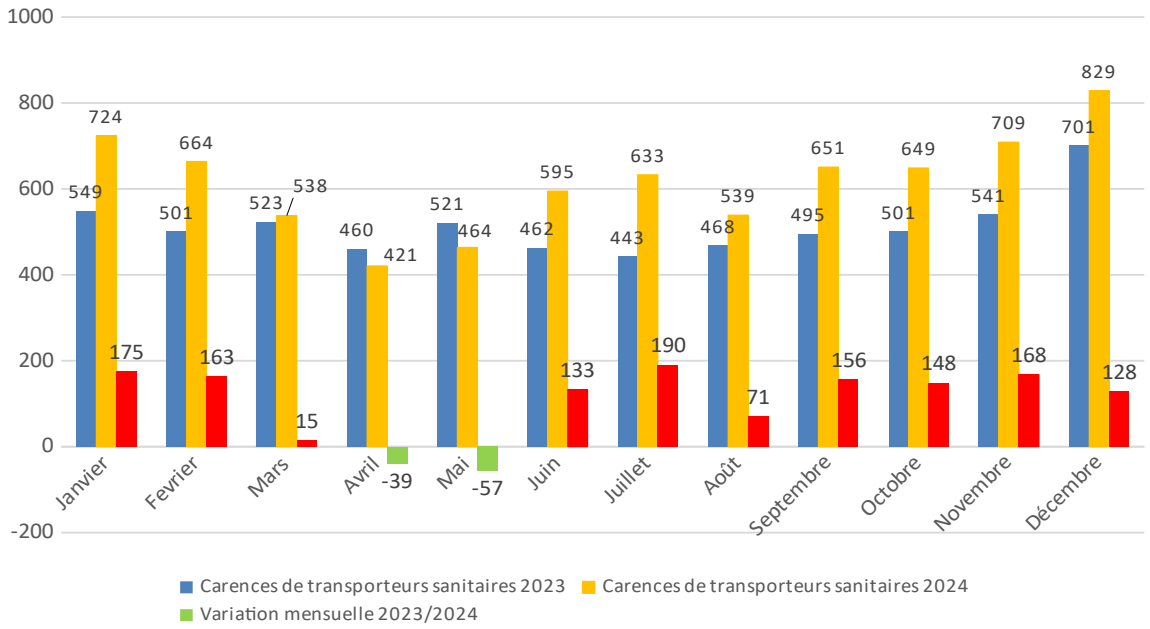

Figure 24 : Nombre de carences par mois - comparatif 2023-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Malgré cela, dès le début de l'année 2024, les sollicitations pour pallier l'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés à disposition du SAMU 77 ont reprises pour atteindre 7 416 interventions pour carence en 2024 soit 1 252 interventions en plus ; soit une augmentation de 20 %.

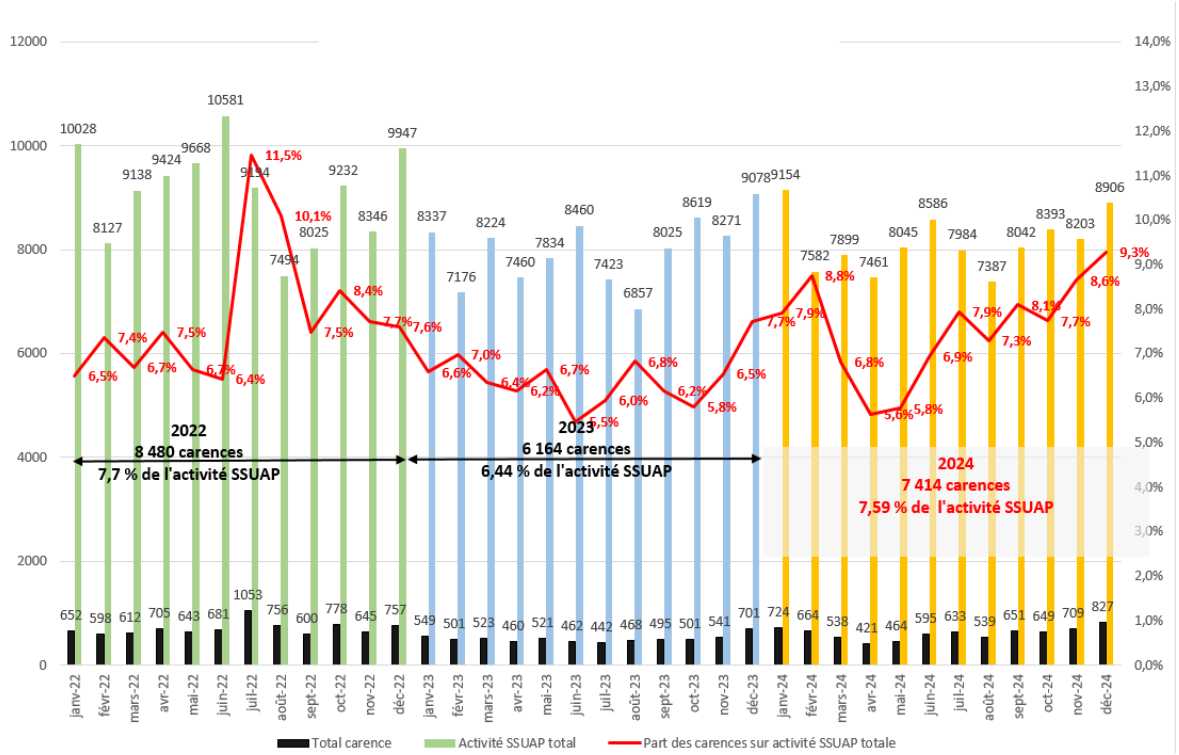

Figure 25 : Evolution globale de l'activité SUAP et carences – 2022, 2023 et 2024

L'activité opérationnelle « carence » représente pour l'année 2024 une proportion de 7,6 % de l'activité SUAP ce qui est sensiblement la même tendance que l'année 2022 (7,7 %). Paradoxalement, l'activité SUAP a baissé de 12 % entre 2022 et 2024.

Depuis la parution de la loi Matras, le code général des collectivités territoriales (CGCT – article L1424-42[3]) permet aux SIS de faire constater par le SAMU, la réalisation de carence après la réalisation de l'intervention. Il s'agit en fait de l'opération réaliser par les moyens du SDIS à la demande du SAMU où les sapeurs-pompiers n'ont finalement réalisé qu'un transport.

Les SIS d'Ile de France (BSPP, SDIS 77, 78, 91 et 95) ont défini ensemble un protocole commun de requalification ; pour l'année 2024 le nombre d'opérations pour le SDIS 77 s'établit à 3 365 interventions actuellement réalisées au titre des missions urgentes avec un VSUAP ou VSAV.

Malgré les travaux relatifs à la réforme de la garde ambulancière, celle-ci n'est pas suffisament

[3] II. Les interventions effectuées par les services d'incendie et de secours sur la prescription du service d'aide médicale urgente, lorsque celui-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés pour une mission visant à la prise en charge et au transport de malades, de blessés ou de parturientes, pour des raisons de soins ou de diagnostic, et qui ne relèvent pas de l'article L. 1424-2 sont des carences ambulancières.

A la demande du service d'incendie et de secours, les carences peuvent être constatées par le service d'aide médicale urgente, après la réalisation de l'intervention, selon les critères de définition des carences mentionnés au premier alinéa du présent II.

En cas de désaccord sur les modalités d'application des critères, une commission de conciliation paritaire se réunit sous l'égide du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

Les conditions de recours amiable sont définies selon des modalités fixées par décret.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

dimensionnée pour baisser la pression que subit le SDIS ; hormis sur l'année 2023, le seuil de la convention financière de 6 500 interventions pour carence est largement dépassé depuis 2018.

La prise en compte de la possibilité de requalification à postériori depuis la loi Matras fait apparaitre des opérations réalisées en urgence par le SDIS alors que ces missions ne relèvent pas de notre champ missionnel et ouvre un droit à une indemnité financière.

De plus , cette situation contribue au ressentit négatif des personnels intervenants sur le sens de nos missions.

4.2 - La lutte contre l'incendie

Les interventions de lutte contre l'incendie ont baissé de -10,2 % en 2024 (- 537 interventions) ; cette évolution est directement liée à l'absence d'épisode de violences urbaines en 2024.

La répartition de l'activité de lutte contre l'incendie entre espaces clos et espaces ouverts entre 2023 et 2024 reste sensiblement la même : les ¾ des interventions concernent les feux en espace ouvert et ¼ en espace clos.

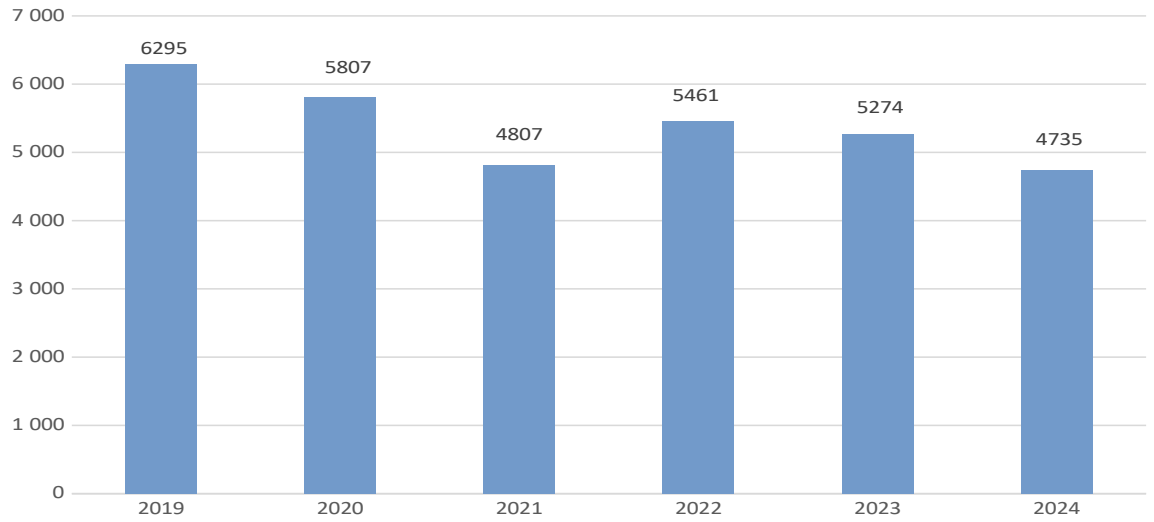

Figure 26 : Evolution des interventions incendie de 2019 et 2024

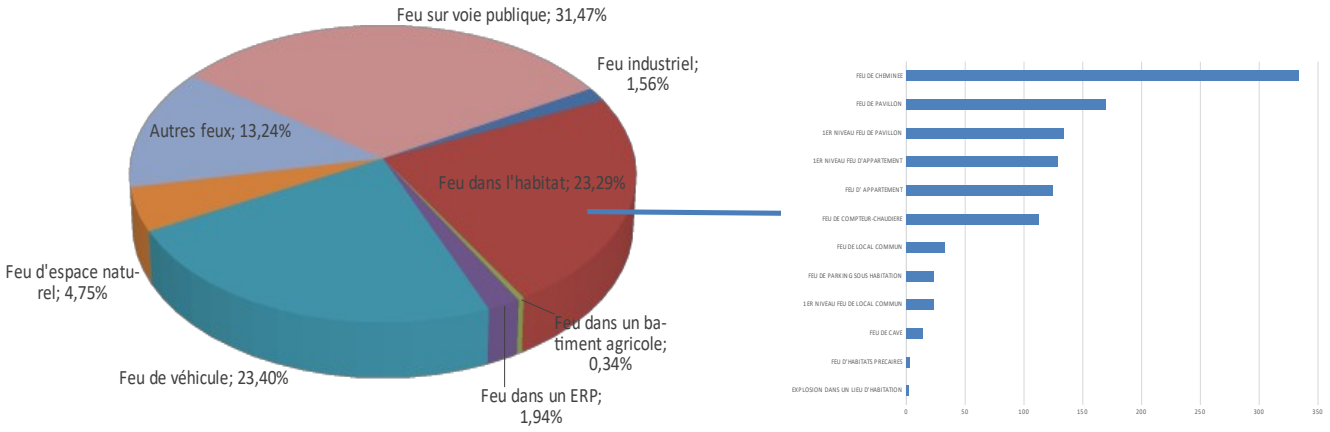

Figure 27 : Répartition de l'activité de lutte contre l'incendie en 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

La répartition par type d'intervention est sensiblement identique à l'année passée.

La répartition des incendies relevés suivant les typologies de risques ne varie toutefois pas de manière significative entre 2019 et 2024, excepté les feux d'espace naturel qui fluctuent au vue des conditions climatiques.

Les feux suite à violences urbaines ne sont pas représentatifs, selon la notion à l'appel, beaucoup peuvent être classés en feu sur voie publique ou feu de véhicule.

Celle de feux dans l'habitat individuel et collectif reste dans la même fourchette depuis plus d'une décennie.

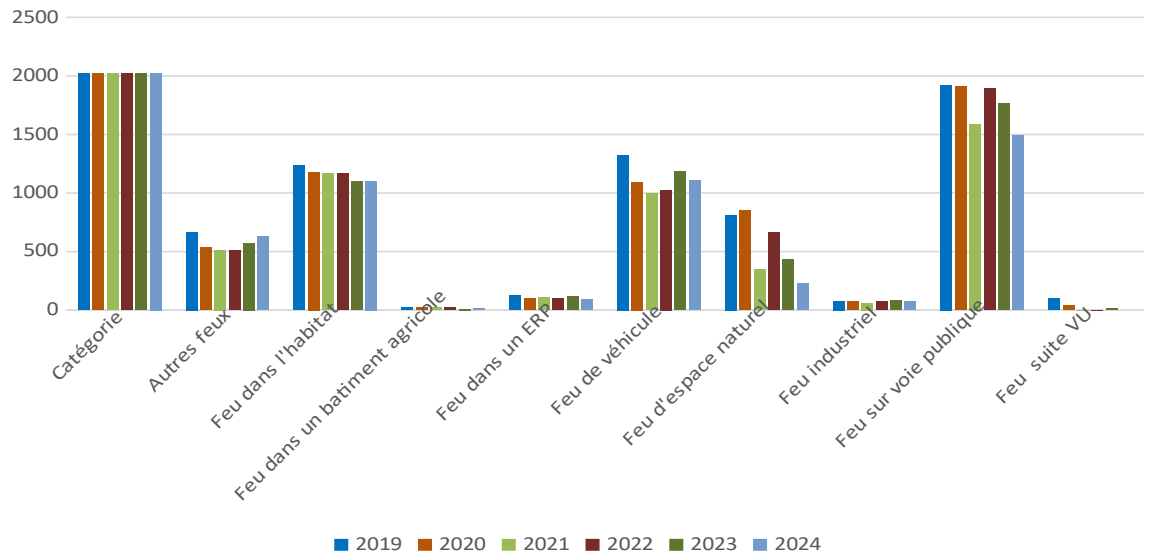

Figure 28 : Evolution de l'activité de lutte contre l'incendie par catégorie de 2019 à 2024

Les feux d'espaces naturels ont presque diminué de moitié par rapport à 2023 (431 interventions en 2023 contre 225 en 2024). Les conditions climatiques, notamment l'importante pluviométrie de 2024, en sont la principale cause.

Le nombre de victimes relevé lors des opérations de lutte contre l'incendie reste faible mais est en augmentation par rapport à 2023 avec 585 victimes recensées contre 539 en 2023. Les victimes sont en majorité des urgences relatives ou des impliqués nécessitant une évacuation non médicalisée, ou laissées sur place indemnes. Quatre victimes décédées sont à déplorer (8 en 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

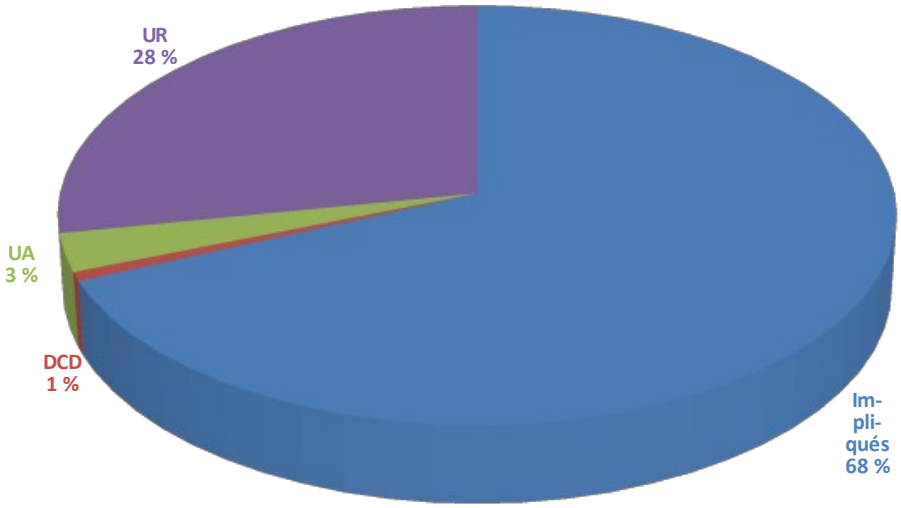

Figure 29 : Répartition des victimes dans les opérations de lutte contre l'incendie en 2024

La très grande majorité des interventions pour lutter contre un incendie en Seine-et-Marne ne nécessite qu'un seul engins pompe (97 %) ; cet engin doit être armé d'un équipage de 6 sapeurs-pompiers. Si l'engin le plus prêt pour assurer cette mission n'atteint pas cet effectif nominal, un autre engin pompe est envoyé en complément pour garantir que la mission soit assurée par au moins 6 sapeurs-pompiers.

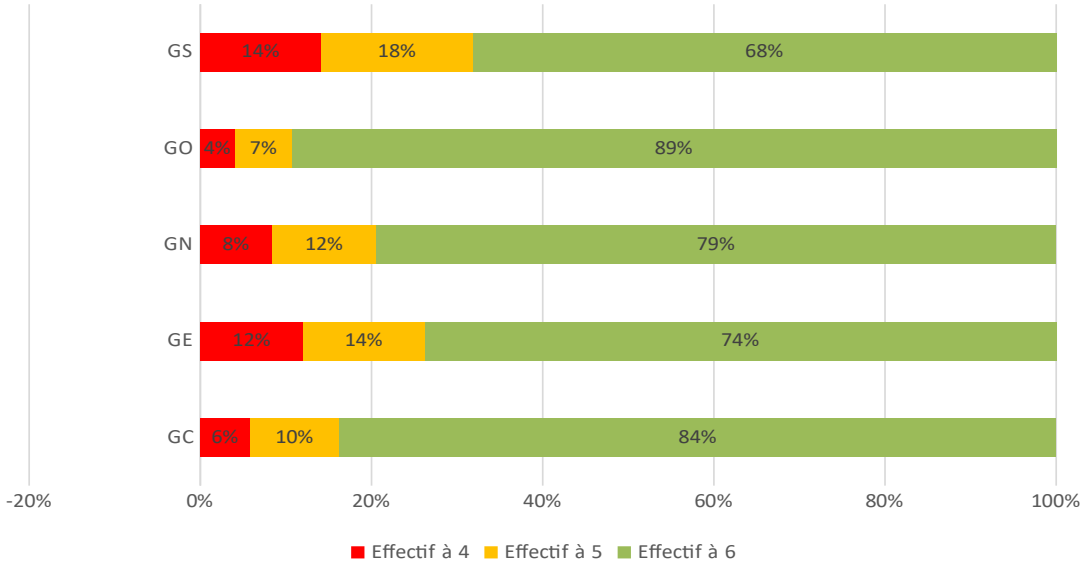

Figure 30 : Répartition des effectifs constatés par FPT par groupement en 2024

Par rapport à 2019, la proportion d'armement des engins d'incendie à 6 sapeurs-pompiers c'est amélioré pour les CIS du groupement Est (passant de 67 % à 74 %) et à l'Ouest (passant de 88 % à 89 %). La situation du groupement Nord s'est dégradée de 1 % et celle des groupements Sud et Centre est stabilisée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Entre 2019 et 2024, la lutte contre l'incendie a considérablement diminué - 24,7 %.

Sa répartition par catégorie montre une certaine stabilité d'année en année, excepté depuis 2019, où :

- les feux d'espaces naturels ont augmenté du fait des conditions climatiques,
- les feux sur voie publique ont augmenté du fait du contexte économique et social.

La baisse d'activité humaine et industrielle liée à la pandémie de 2020/2021 a, de fait, induit une diminution de tous les types de feux, particulièrement ceux relatifs aux violences urbaines.

L'évolution des feux d'espaces naturels sont quant à eux dépendants des conditions climatiques de l'année.

4.3 - Les opérations diverses

Les opérations diverses connaissent également une hausse d'activité en 2024 avec 4 413 interventions, soit + 42,6 % par rapport à 2023 (+ 1 319 interventions). Cette situation est directement liée aux épisodes climatiques ayant frappés le territoire (inondations notamment).

Les missions principales concernent les fuites d'eau, les fuites de gaz, le sauvetage d'animaux et les intempéries.

La répartition du nombre d'opérations par catégorie de missions est précisée dans les deux graphes ci-après.

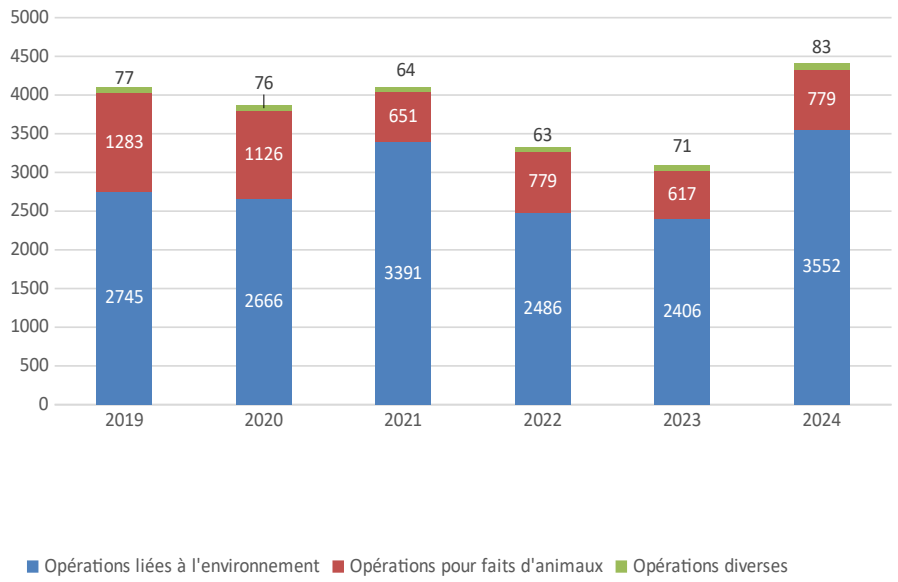

Figure 31 : Répartition des opérations diverses par mission de 2019 à 2024

Depuis plusieurs années, le classement des opérations diverses par mission fait état d'une relative stabilité, excepté pour les destructions de nids d'hyménoptères et les interventions pour intempéries. Ces deux typologies d'interventions sont plus aléatoires et directement dépendantes des conditions climatiques et pour lesquelles des variations importantes sont observées.

Au global, le nombre d'interventions pour opérations diverses s'établit en moyenne à 3 819 interventions/an et a nettement diminué depuis 2019 principalement dû à la baisse conséquente des interventions pour destruction de nids d'hyménoptères et pour intempéries.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

4.4 - L'appui des équipes spécialisées

La contribution des équipes spécialisées en appui des opérations de secours s'établit à 1 351 interventions. L'augmentation par rapport à 2023 (+ 390 opérations) : le secours animalier et le secours nautique en sont les principaux contributeurs.

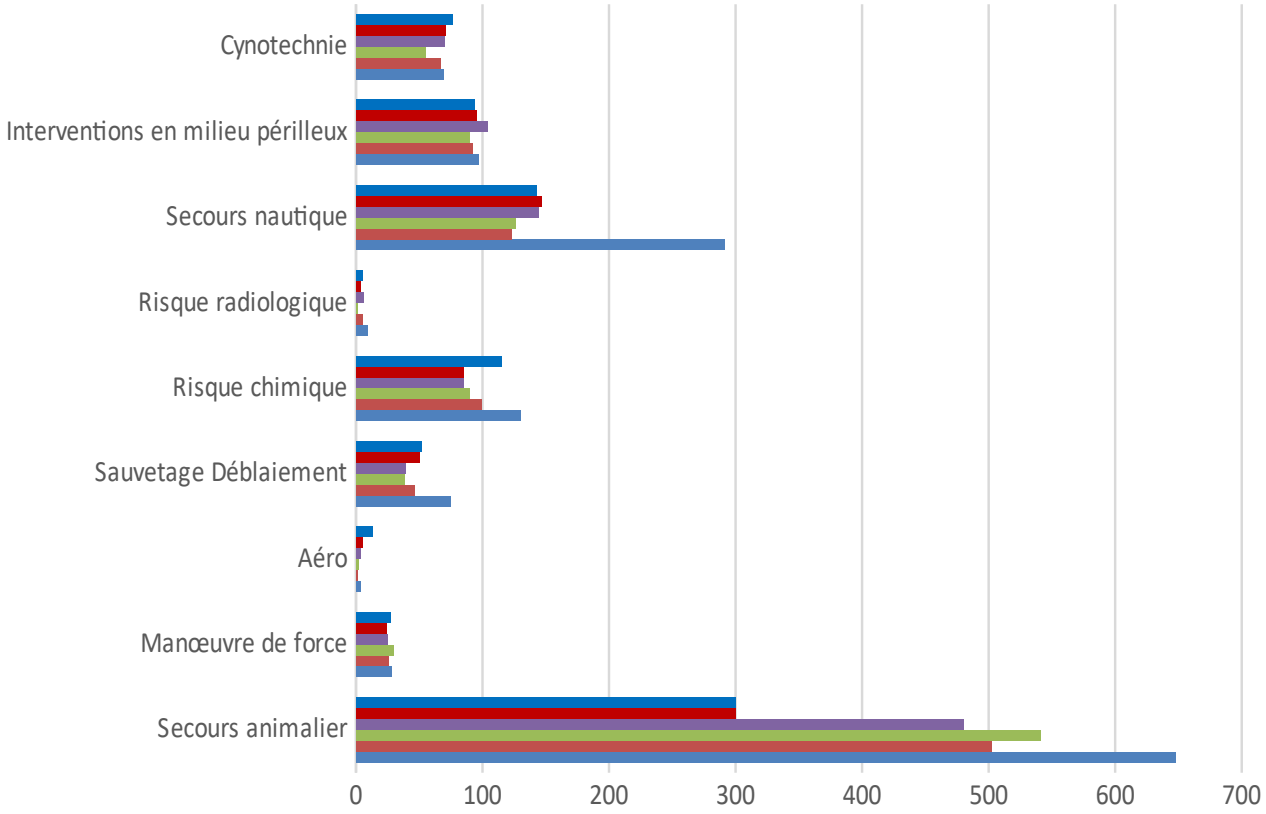

Figure 32 : Répartition du concours des équipes spécialisées par compétence de 2019 à 2024

Certaines équipes spécialisées sont largement déployées lors des épisodes d'intempéries en complément des moyens dédiés au risque courant. C'est le cas des équipes de secours animaliers (SAN), du risque chimique (RCH) et du secours nautique (SAL) lors des inondations des mois d'aout à octobre 2024. Les spécialités (SAL et RCH) ont réalisé respectivement 45 et 42 % de leur activité annuelle sur cette période (contre 26 et 22 % en 2023).

Entre 2019 et 2024, le nombre d'interventions des équipes spécialisées est variable en fonction notamment des conditions climatiques. Elles restent toutefois de l'ordre de 1 % de l'activité globale.

Les spécialités les plus sollicitées sont le secours animalier, le secours nautique , le secours en milieu périlleux ainsi que le risque chimique.

5 - La réponse opérationnelle délivrée

5.1 - Les ressources consacrées

Les effectifs opérationnels journaliers en périodes diurne et nocturne sont en deçà des effectifs mis en place au 1er février 2015 (effectifs théoriques : 498 SP en période diurne et 445 SP en période

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

nocturne[4]). La note de service SEM 2021-33 du 20 mai 2021 relative aux modalités d'exercice du droit de grève prévoit, en outre, les effectifs nécessaires à la continuité de service en cas de grève : 406 SP en période diurne, 369 SP en période nocturne.

		SPP	SPV	Total
2019	Diurne	**241,3**	**207,5**	**448,8**
	Nocturne	153,5	268,3	421,8
2020	Diurne	**246,4**	**220,4**	**466,8**
	Nocturne	157,4	277,8	435,3
2021	Diurne	**242,9**	**213,7**	**456,6**
	Nocturne	155,3	271,5	426,8
2022	Diurne	**232,3**	**198,4**	**430,7**
	Nocturne	146,2	262,7	408,9
2023	Diurne	**242**	**185,1**	**427,1**
	Nocturne	153	253,9	406,9
2024	Diurne	**254,2**	**181,7**	**435,9**
	Nocturne	162	248,8	410,9

Figure 33 : Répartition et évolution des effectifs opérationnels journaliers de 2019 à 2024

Par rapport à l'année 2023, les moyennes annuelles sont :

- en augmentations pour les périodes diurne (+ 12,2 SPP et + 9 SPV) ainsi que sur les valeurs moyennes de 24 h : + 8,8 SP en période diurne et + 4 SP en période nocturne ;
- en baisse concernant les valeurs moyens des SPV de garde en période diurne (-3,4 SPV) et en période nocturne (- 5,1 SPV).

Cette évolution des effectifs sur l'année 2024 relève de deux facteurs principaux :

- Les dispositions opérationnelles prises pour garantir une réponse adaptée dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris : augmentation de 172 SP par jour du 26 juillet au 11 aout 2024 (soit 42 % par rapport 2023). Dans une moindre mesure, la mobilisation nécessaire à l'organisation des jeux paralympiques a eu un effet également sur la hausse des effectifs sur la période du 28 août au 8 septembre avec en moyenne + 63 SP par jour par rapport à ceux de 2023, soit + 16 %.

- Les affectations après recrutement et formations des nouvelles recrues sapeurs-pompiers professionnels.

[4] Note de service permanente Grpt OPS n° 157.2014 du 28 novembre 2014 relative aux effectifs opérationnels journaliers des centres d'incendie et de secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

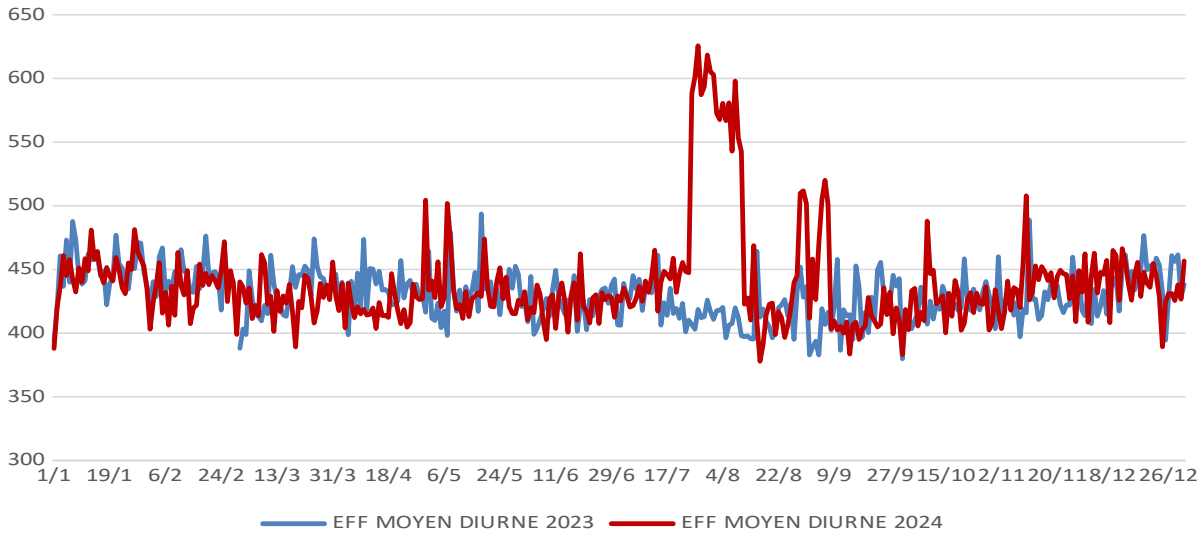

Figure 34 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers diurne entre 2023 et 2024

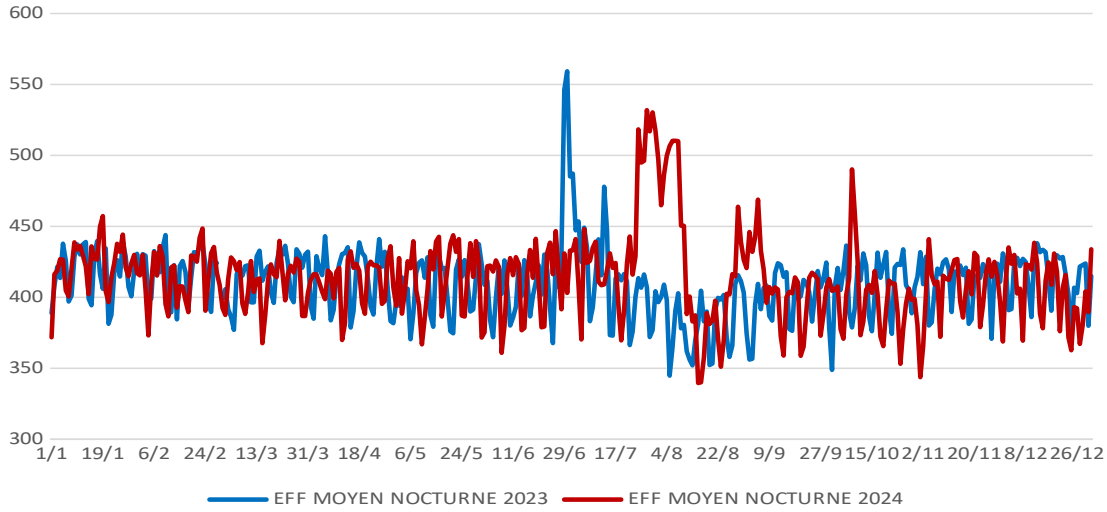

Figure 35 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers nocturne entre 2023 et 2024

L'effectif additionnel (astreinte de renfort départemental), qui complète l'effectif opérationnel journalier, comprend en moyenne 16,1 sapeurs-pompiers professionnels positionnés en astreinte nocturne, contre 17,4 en 2023.

Entre 2015 et 2019, les effectifs opérationnels journaliers sur les périodes diurne et nocturne ont connus une baisse annuelle progressive : - 31,8 sapeurs-pompiers en période diurne et - 28,5 sapeurs-pompiers en période nocturne

La tendance par rapport aux effectifs théoriques de 2015 a eu tendance à s'atténuer en 2020, puis à repartir en 2021 et s'aggraver en 2022/2023. En 2024, les effectifs tendent à remonter par les biais des effectifs SPP ; l'érosion du volontariat semble se maintenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

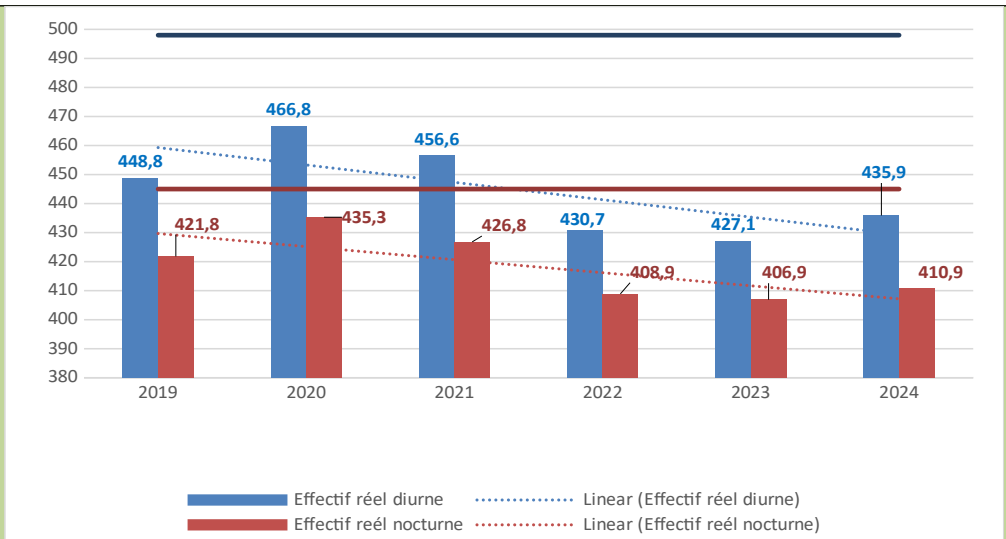

Figure 36 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers de 2019 à 2024

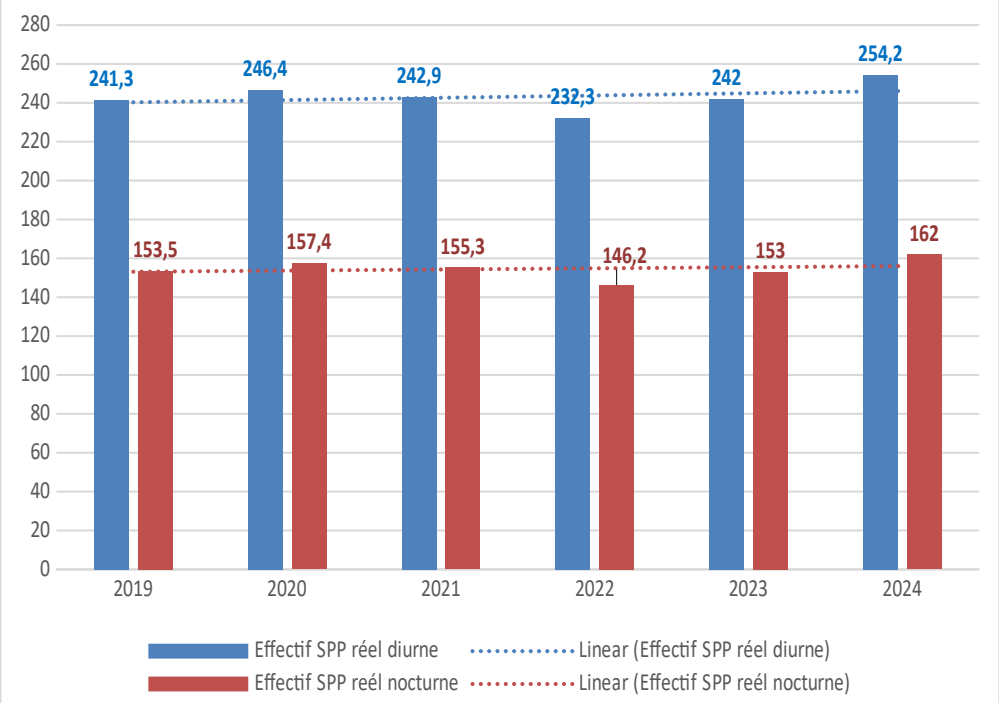

Figure 37 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers SPP de 2019 à 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

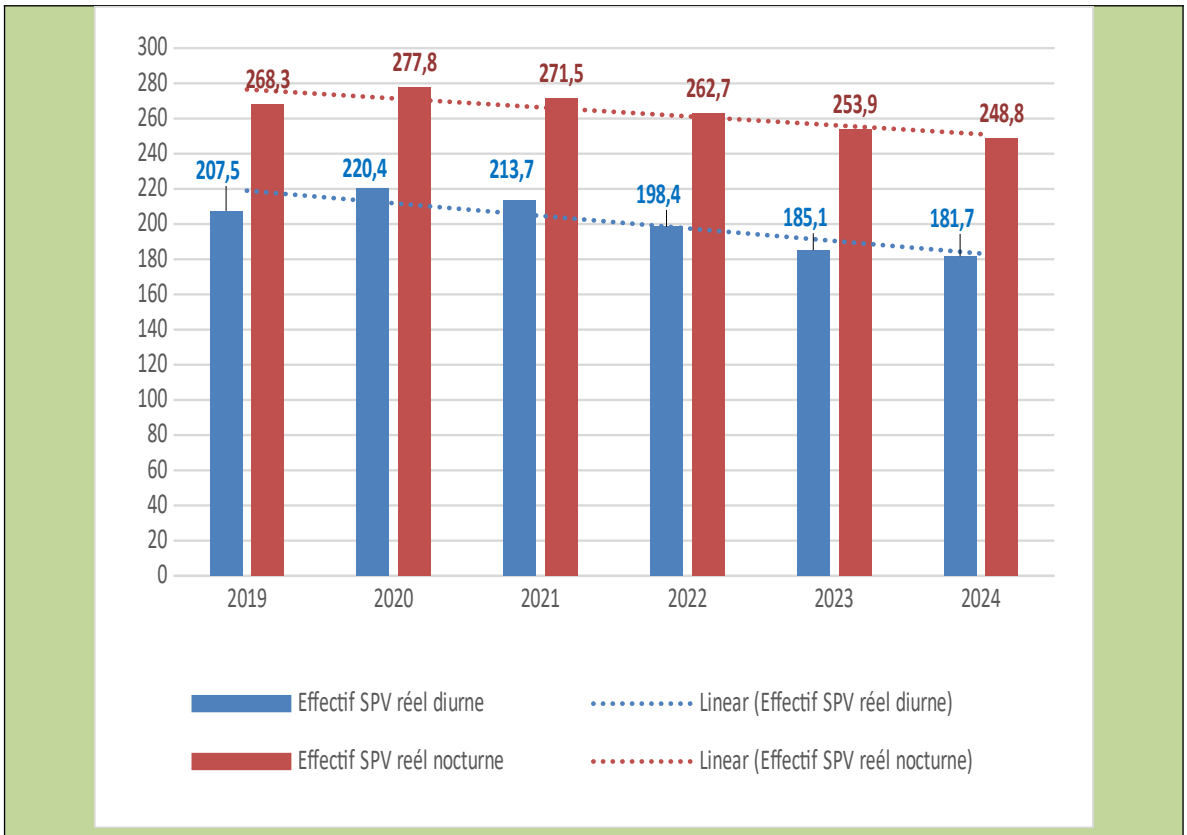

Figure 38 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers SPV de 2019 à 2024

5.2 - La sollicitation des ressources

La sollicitation des ressources humaines s'établit en 2024 à 510 046 Hommes.heures (H.h). Elle est en hausse par rapport à 2023 (+ 1 435 H.h).

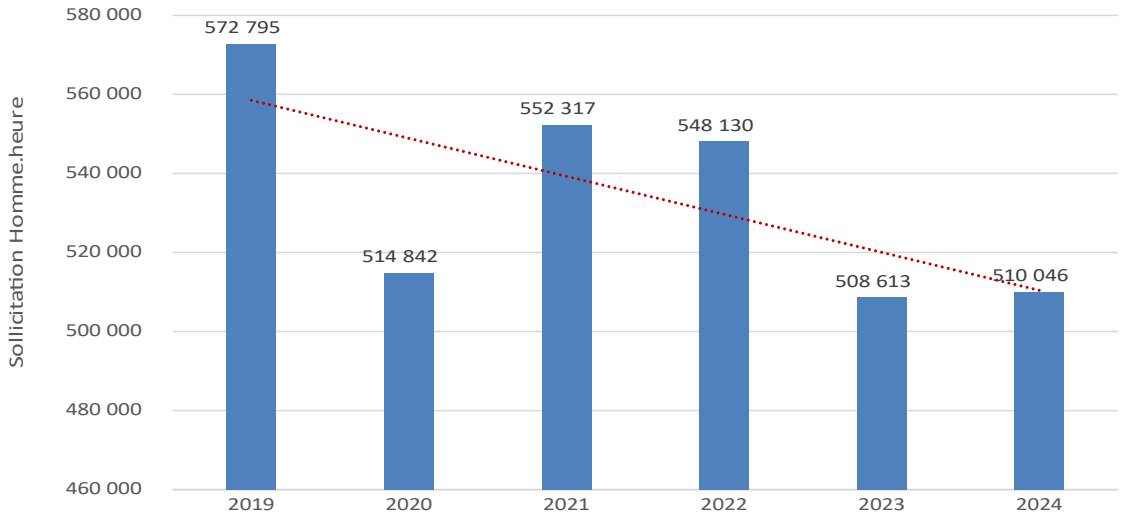

Figure 39 : Evolution de la sollicitation des ressources humaines en Hommes.heures (hors intempéries majeures de 2019 à 2024)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

La répartition par nature d'interventions est illustrée par la figure ci-après :

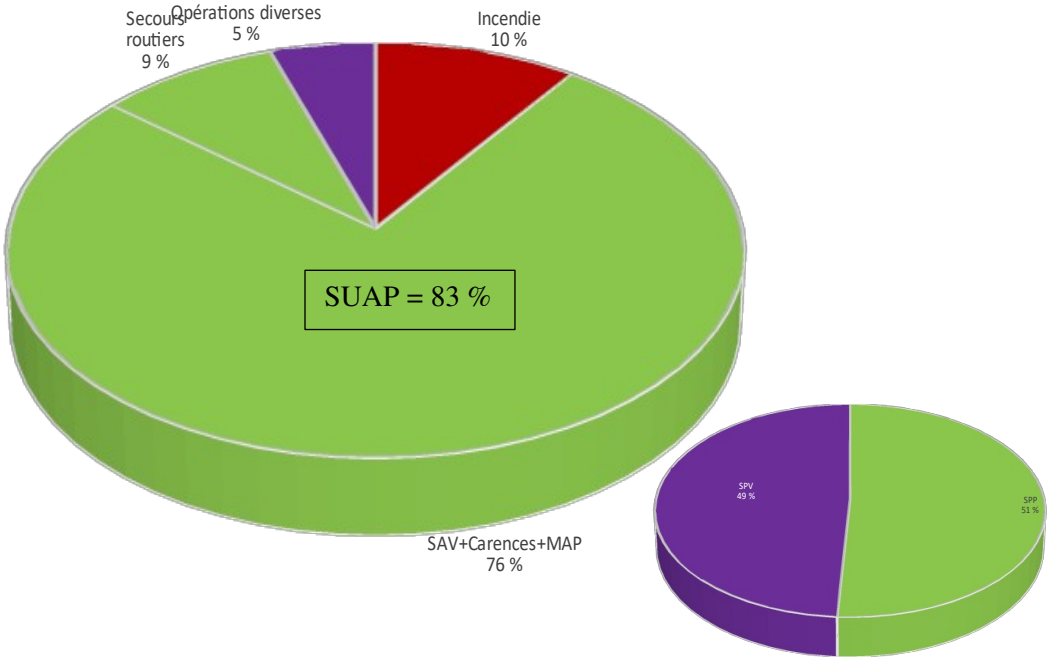

Figure 40 : Répartition de la sollicitation en Hommes. heures par nature d'intervention et par population en 2024

En 2024, elle repose à 49 % sur les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et à 51 % sur les sapeurs-pompiers professionnels (SPP) tout comme en 2023.

La sollicitation moyenne rapportée à une intervention s'établit à 4,8 H.h en 2024 (contre 4,9 H.h en 2023).

Entre 2015 et 2019, après 4 années de stabilité, la répartition par population des sapeurs-pompiers a légèrement évolué passant de 55 % de SPV et 45 % de SPP à 56 % de SPV et 44 % de SPP.

L'année 2020 garde la même répartition que celle de 2019.

Depuis 2021, la part des SPV diminue légèrement avec 53 % en 2022 contre 54 % en 2021 au profit de celle des SPP (47 % en 2022 contre 46 % en 2021). Depuis 2023, la sollicitation s'est totalement inversée avec 51% de SPP et 49 % de SPV.

Concernant la sollicitation moyenne rapportée à une intervention, elle reste sur l'ordre des valeurs établies depuis une décennie.

Après avoir connu une tendance haussière nettement marquée en 2018 et 2019, l'évolution de la sollicitation des ressources humaines a chuté en 2020 du fait de la baisse d'activité. La levée des restrictions et la reprise de fait des activités humaines et économiques, la fait remonter en 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

5.3 - La qualité de la réponse opérationnelle

5.3.1 - L'incendie

Dans les pistes pluriannuelles du SDACR 2022, le SDIS s'est donné comme orientation de distribuer la réponse incendie au juste besoin en tendant vers l'objectif d'une première réponse incendie pour 90 % de la population du territoire en 20 mn en moyenne.

Ainsi, la moyenne d'arrivée d'un premier engin de lutte contre l'incendie (engin pompe ou moyen aérien) sur le département en 2024 est 14 mn et 54 secondes.

L'écart entre les cinq groupements territoriaux, dont les caractéristiques urbaines et démographiques diffèrent, est de 01 mn 29 secondes.

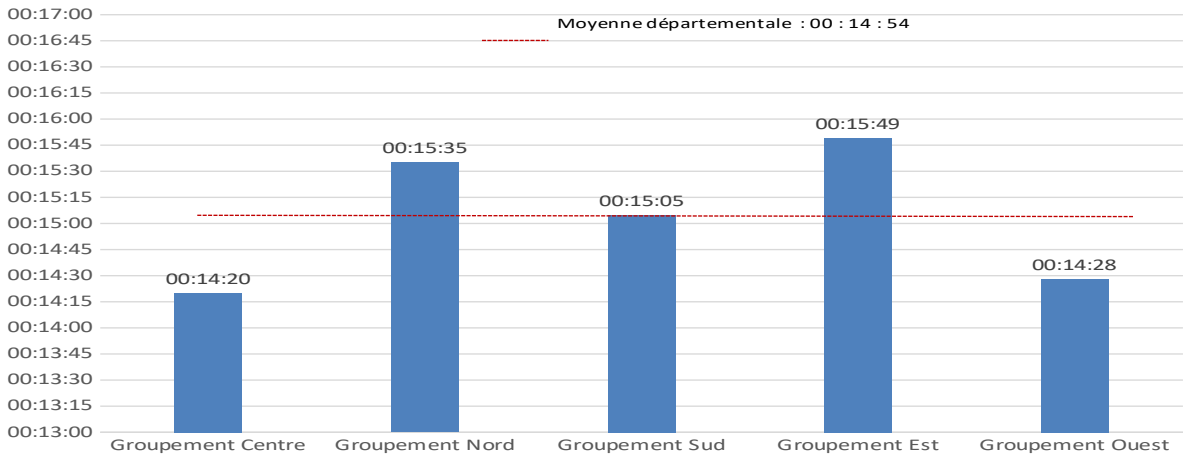

Figure 41 : Moyenne des délais d'interventions INCENDIE par groupement territorial en 2024

L'observation par territoire permet de quantifier la proportion des opérations de secours où le premier engin de lutte contre l'incendie est arrivé en moins de 10 mn, 15 mn et 20 mn.

Il apparait donc que malgré une moyenne en dessous des 20 mn pour chaque groupement territorial, chaque territoire à une proportion allant de 7 % à 14 % des interventions où la 1ère réponse arrive en plus de 20 mn.

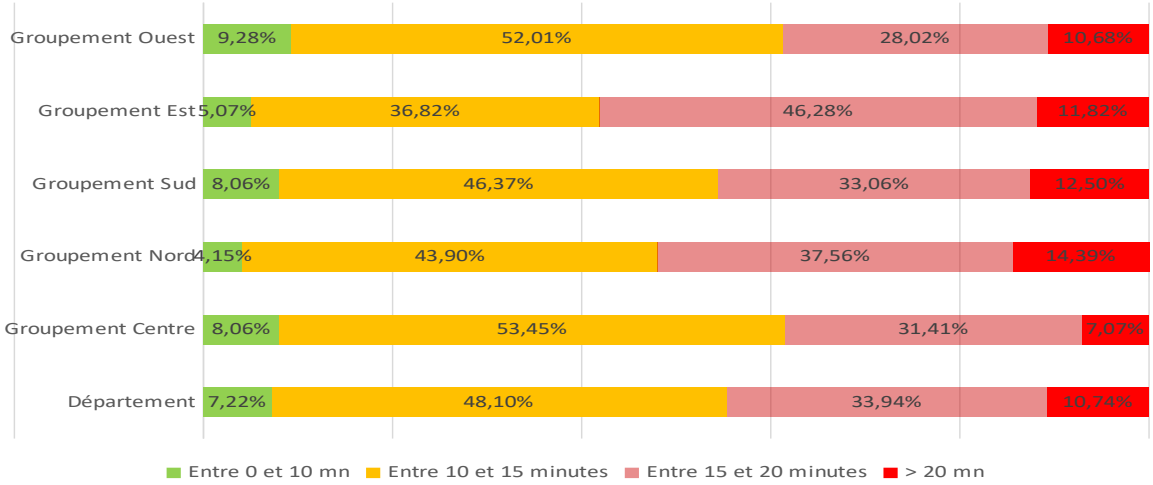

Figure 42 : Proportion des délais d'interventions de la 1ère réponse incendie par pas de temps et par groupement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Cette situation trouve des explications dans l'éloignement de certaines communes du centre d'incendie et de secours (CIS) le plus proche mais également de l'origine des secours selon la disponibilité des moyens humains et matériel.

A l'échelle des communes, l'observation du délai d'intervention moyen est réalisé par la moyenne des délais des 1ers engins arrivés sur les opérations ayant lieu sur la commune pendant l'année.

REPONSE INCENDIE											
Contrat opérationnel non atteint > 20 mn						Contrat opérationnel atteint < 20 mn					
Communes		Interventions		Population des communes		Communes		Interventions		Population des communes	
Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
52	11,7 %	195	4,2 %	43 878	3,2 %	331	74,5 %	4 383	93,5 %	1 307 498	94,3 %

Absence d'intervention ou données non exploitables					
Communes		Interventions		Population des communes	
Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
61	13,7 %	110	2,3 %	34 868	2,5 %

En synthèse, concernant le risque incendie, on constate ainsi que sur 93,5 % des interventions incendie (soit 4 383) le 1er engin de lutte est arrivé en moins de 20 mn. La somme des populations des communes sinistrées représente 94,3 % de la population du département.

195 interventions de lutte contre un incendie ont été couverte en plus de 20 mn, ces interventions se concentrent sur 52 communes qui totalisent 3,2 % de la population du département (soit 43 878 personnes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

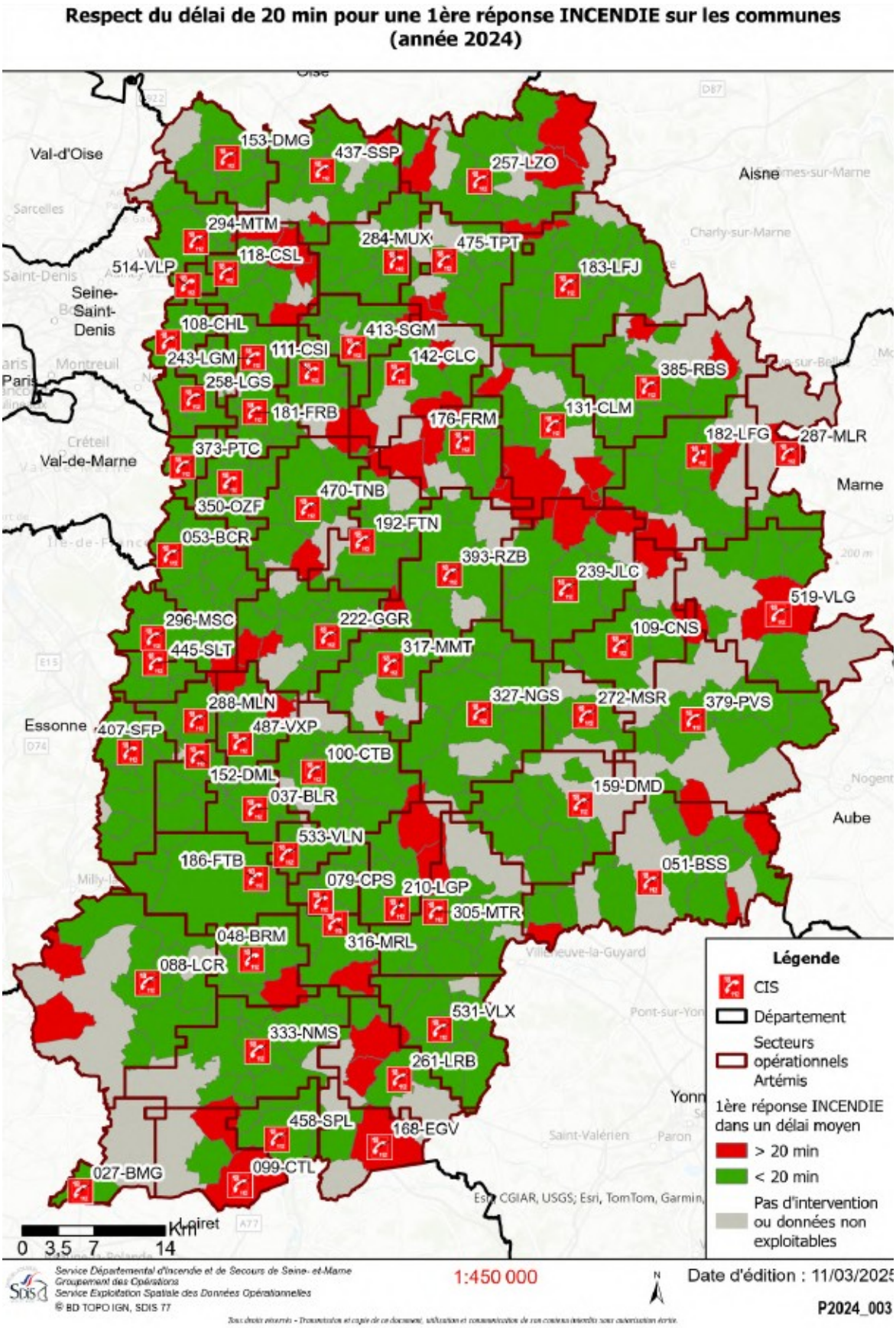

Figure 43 : Carte des communes dont la 1ère réponse incendie est assurée ou non en 20 mn

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

5.3.2 - Le SUAP

Dans les pistes pluriannuelles du SDACR 2022, le SDIS s'est donné comme orientation de réorganiser la réponse SUAP pour garantir une réponse optimale aux détresses vitales en tendant vers l'objectif d'une première réponse SUAP pour 90 % de la population du territoire en 15 mn en moyenne.

Ainsi, la moyenne d'arrivée d'un premier engin de secours (VSAV, VSUAP, sac PS, VLSM ou VLM) sur le département en 2024 est 11 mn et 52 secondes.

L'écart entre les cinq groupements territoriaux, dont les caractéristiques urbaines et démographiques diffèrent, est de 57 secondes.

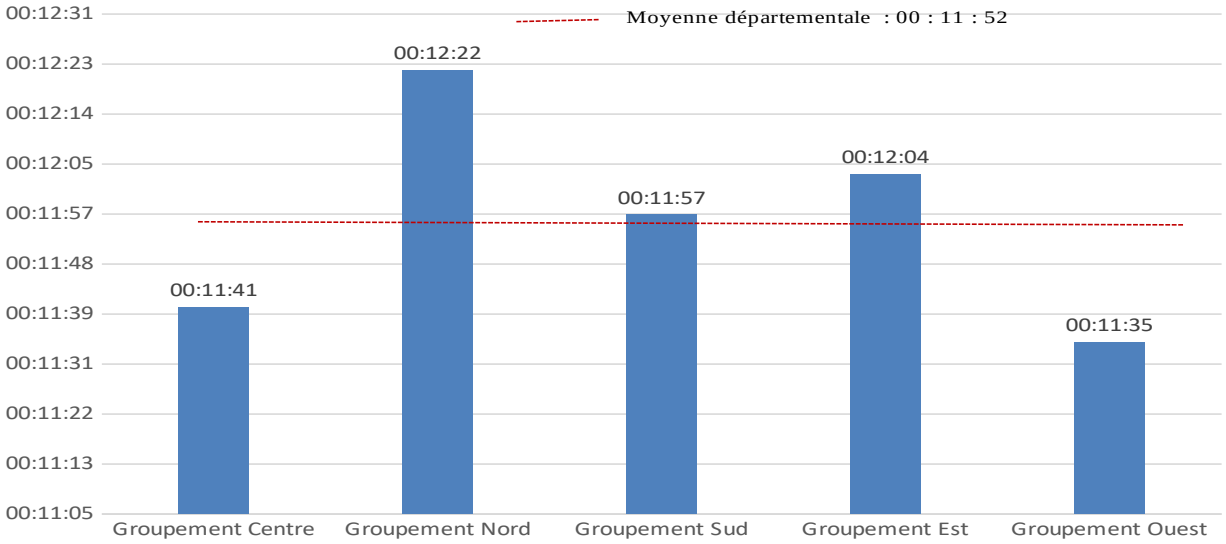

Figure 44 : Moyenne des délais d'interventions SUAP par groupement territorial en 2024

L'observation par territoire permet de quantifier la proportion des opérations de secours où le premier engin SUAP est arrivé en moins de 10 mn, 15 mn et 20 mn.

Il apparait donc que malgré une moyenne en dessous des 15 mn pour chaque groupement territorial, chaque territoire à une proportion allant de 14 % à 23 % des interventions où la 1ère réponse arrive en plus de 15 mn.

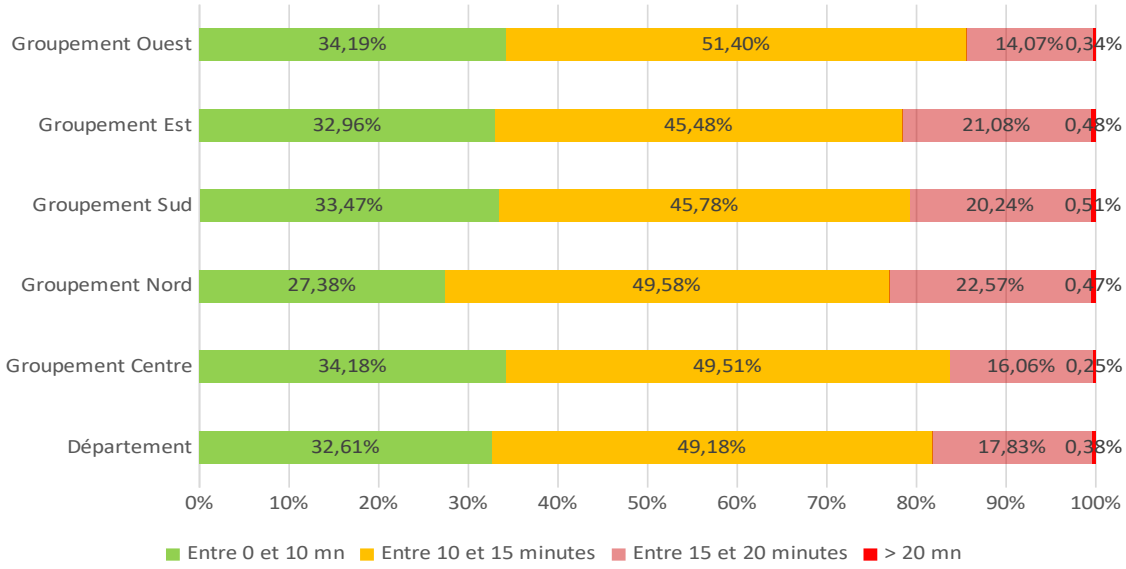

Figure 45 : Proportion des délais d'interventions de la 1ère réponse SUAP par pas de temps par groupement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

A l'échelle des communes, l'observation du délais d'intervention moyen est réalisé par la moyenne des délais des 1ers engins arrivés sur les opérations ayant lieu sur la commune pendant l'année.

REPONSE SUAP											
Contrat opérationnel non atteint > 15 mn						Contrat opérationnel atteint < 15 mn					
Communes		Interventions		Population des communes		Communes		Interventions		Population des communes	
Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
146	28,8 %	5 552	6,5 %	105 710	7,5 %	357	70,4 %	80 325	93,5 %	1 304 024	92,5 %

Absence d'intervention ou données non exploitables					
Communes		Interventions		Population des communes	
Nombre	% du total	Nombre	% du total	Nombre	% du total
4	0,8 %	9	0 %	568	0 %

En synthèse, concernant la réponse SUAP, on constate ainsi que sur 93,5 % des interventions SUAP (soit 80 325) le 1er engin est arrivé en moins de 15 mn. La somme des populations des communes sinistrées représente 92,5 % de la population du département.

5 552 interventions SUAP ont été couverte en plus de 15 mn, ces interventions se concentrent sur 146 communes qui totalisent 7,5 % de la population du département (soit 105 710 personnes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

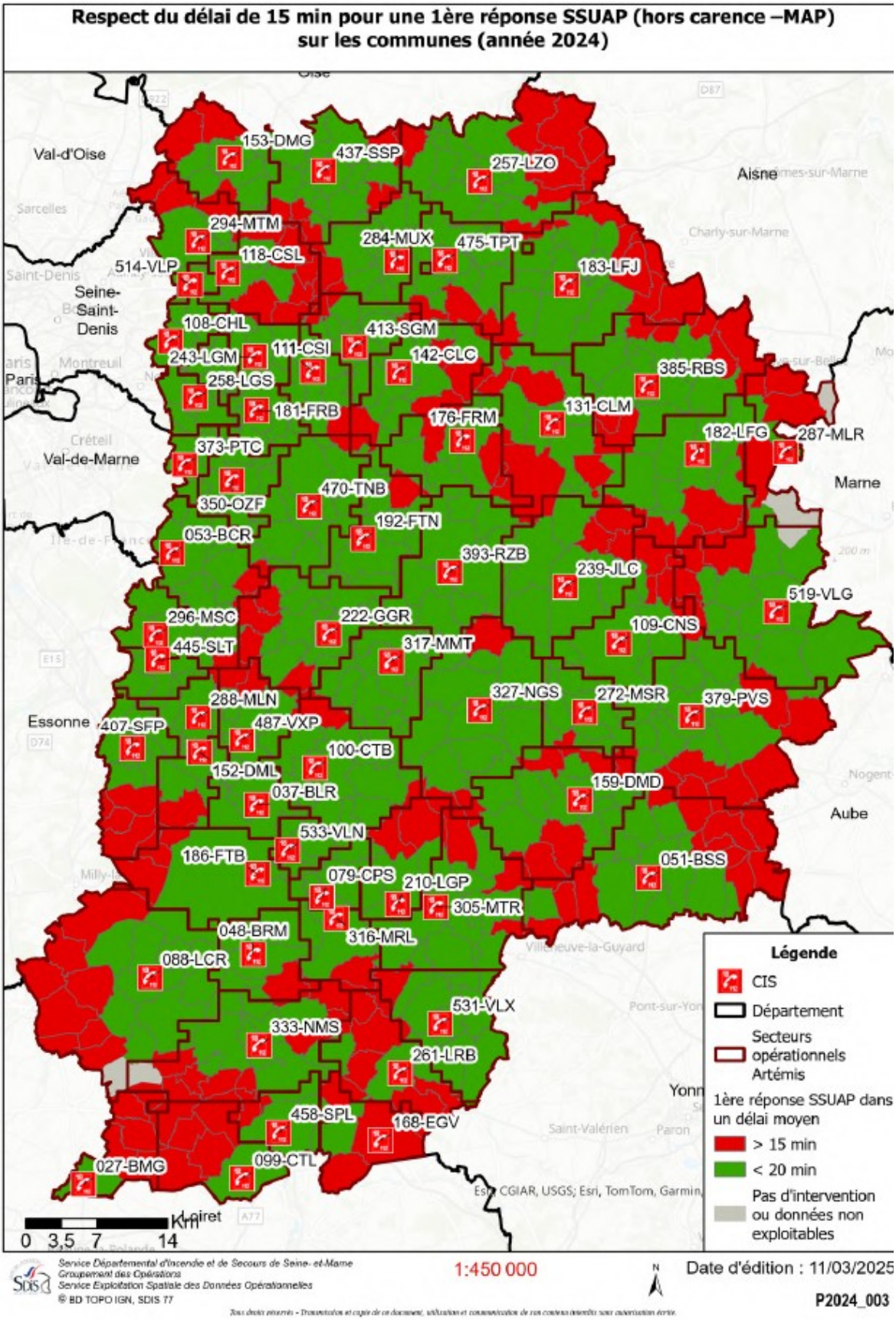

Figure 46 : Carte des communes dont la 1ère réponse SUAP est assurée ou non en 15 mn

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Politique publique de sécurité civile

Rapport d'activité, responsabilité sociétale et développement durable 2024

SAPEURS-POMPIERS SDIS SEINE-ET-MARNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Table des matières

INTRODUCTION....3
1. Rappel des orientations fixées pour l'année 2024....4
2. Les évènements principaux de 2024....5
2.1 LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES....5
2.2 LA PREPARATION AU DEPLOIEMENT DE NEXSIS 18/112....6
2.3 LA VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT....7
3. Les principales actions menées en 2024 par sous-direction....8
3.2 SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION ET PREVENTION....8
3.2 SOUS-DIRECTION COORDINATION TERRITORIALE....12
3.3 SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION....14
3.4 SOUS-DIRECTION TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES....16
3.5 SOUS-DIRECTION PERFORMANCE ET SYSTEMES D'INFORMATION....19
3.6 SOUS-DIRECTION PROSPECTIVE, INNOVATION ET INCUBATION....21
3.7 SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION ET FINANCES....22
3.8 SOUS-DIRECTION SANTE ET SECOURS MEDICAL....24
3.9 FOCUS SUR LE SERVICE COMMUNICATION....25
3. Bilan sur les activités sociétales et le développement durable pour 2024....26
3.1 La protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique....26
3.2 La qualité de vie en service, la protection des agents et l'amélioration de la cohésion sociale....27
4. Objectifs 2025....29
4.1 Perspectives et orientations 2025 selon les axes de la feuille de route du projet d'établissement....29
4.1.1 Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents....29
4.1.2 Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :....30
4.1.3 Renforcer la qualité de vie en service (soutien utilisateur, culture managériale, formation, outils…)....32
4.1.4 S'inscrire dans une démarche durable et résiliente (attractivité, valorisation, transition écologique et énergétique…)....35
4.1.5 Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et missions régaliennes....36
4.2 Perspectives et orientations 2025 responsabilité sociétale et développement durable....39
4.2.1 La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique....39
4.2.2 La qualité de vie en service et l'amélioration de la cohésion sociale....40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

RAPPORT D'ACTIVITES - BILAN 2024

INTRODUCTION

Le rapport d'activité 2024 permet un retour sur ce qui a été accompli au cours de l'année en soulignant l'implication, l'expertise, la capacité de mobilisation et la qualité du travail produit par l'ensemble des personnels du service départemental d'incendie et de secours au profit de la population seine-et-marnaise. Le bilan lié à la responsabilité sociétale et environnementale est intégré au présent rapport.

L'activité de secours d'urgence aux personnes reste prédominante à hauteur de 91% du nombre d'interventions**.** Concomitamment à la réalisation des missions opérationnelles, de multiples projets ont vu le jour ou se sont concrétisés. Ce rapport annuel d'activité en retrace les principales réalisations.

L'année 2024 a été particulièrement marquée par la préparation et la mise en œuvre du dispositif de sécurisation de la base nautique de Vaires-sur-Marne dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le SDIS 77 a mis en œuvre un dispositif comptant, tous les jours, plus de 250 sapeurs-pompiers répartis sur trois sites à proximité du stade nautique olympique et dans les CIS.

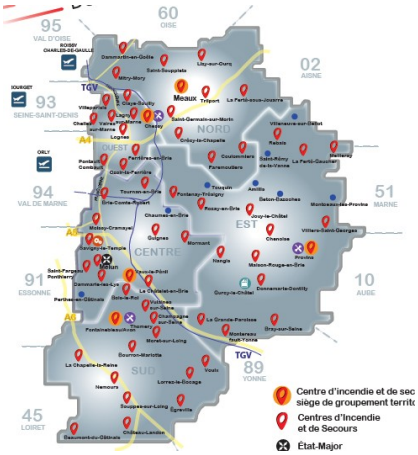

MAILLAGE TERRITORIAL DU SDIS77
5 groupements territoriaux
68 centres d'incendie et de secours

SERVICES RENDUS A LA POPULATION
106 792 Interventions
Dont 91 656 Secours aux personnes
5 986 Accidents voie publique
4 737 Incendies
4 413 Opérations diverses
1 074 appels par jour au 18/112

RESSOURCES HUMAINES
1 366 SPP
334 PATS
3 010 SPV

RESSOURCES MATERIELLES
Parc de 959 engins de secours

TERRITOIRE
5 915 km² de superficie
1 350 km² de surface de forêt
13 Ets Seveso seuil haut
30 Ets Seveso seuil bas

POPULATION
1 452 399 habitants

ORGANISATION ADMINISTRATIVE
5 arrondissements
23 cantons
507 communes et 21 EPCI

GOUVERNANCE
6 Conseils d'administration
8 réunions du bureau du CASDIS
52 DIREX et CODIR
42 réunions de dialogue social
14 réunions instances paritaires :
- 6 CST
- 4 CAP
- 4 F3SCT

4 CCDSPV

RESSOURCES FINANCIERES
Participation département : 122.3 M€
Contribution communes et EPCI : 22.5 M€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

1. Rappel des orientations fixées pour l'année 2024

Le conseil d'administration du SDIS 77, lors de sa séance du 15 mars 2024, a validé les perspectives et orientations 2024 autour de l'accueil de NexSIS 18-112, de la déclinaison du SDACR et selon les axes mis en évidence dans le plan d'action du projet d'établissement 2024 :

- Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents ;
- Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions ;
- Renforcer la qualité de vie en service ;
- S'inscrire dans une démarche durable et résiliente ;
- Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

2. Les évènements principaux de 2024

2.1 LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

L'activité du SDIS 77 a été particulièrement marquée, en 2024, par la préparation et la mise en œuvre du dispositif de secours autour des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques. La Seine-et-Marne accueillait sur le stade nautique de Vaires-sur-Marne les épreuves d'aviron et de canoë-kayak.

Le dispositif opérationnel avait deux composantes :

- un renforcement global des effectifs dans les centres d'incendie et de secours du département avec l'appui de renfort ultra-marins ;

- un pré-positionnement de moyens sur le stade Olympique, les centres d'incendie et de secours de Lognes et Torcy et un centre de secours spécifiquement activé pour l'occasion sur la commune de Vaires-sur-Marne. Ce pré-positionnement est assuré par des moyens du SDIS 77, des associations agréées de sécurité civile avec l'appui de renforts extra-départementaux (53 sapeurs-pompiers ultra-marins et 12 sapeurs-pompiers des SDIS 62 et 57).

Ce dispositif a mobilisé plus de 900 sapeurs-pompiers sur 28 jours.

Ce dispositif opérationnel a été soutenu par un dispositif logistique et de soutien important des services fonctionnels renforcés par la réserve citoyenne du SDIS 77. Ce dispositif de soutien a pu mettre en œuvre et maintenir en condition opérationnelle le CIS de proximité de l'Arche créé de toute pièce dans un centre culturel de la commune de Vaires-sur-Marne et un poste de commandement à l'intérieur du stade nautique. Le dispositif de soutien a pu également permettre l'accueil des moyens pré-positionnés à proximité du site olympique en acheminant et distribuant plus de 7 700 repas.

Ces dispositifs opérationnels et logistiques ont pu être déployés à la suite d'un long travail de préparation en coordination avec les différentes parties prenantes internes et externes. Lors des 18 derniers mois de préparation le rythme des réunions de pilotage était d'une tous les 15 jours pour finir par un rythme de plusieurs réunions par semaine sur les derniers mois.

La préparation opérationnelle a été un élément important des préparatifs. Tous les officiers du corps départemental ont suivi deux jours d'exercices sur des thématiques en lien avec le stade olympique. De plus, les sapeurs-pompiers armant les organes de commandement sur le site et les officiers des groupements Ouest et Nord ont bénéficié de plusieurs visites sur site pour appréhender ces particularités. Le SDIS 77 a également massivement participé à un exercice terrain simulant une tuerie de masse sur le site du stade nautique.

Les groupements territoriaux ont travaillé en synergie avec les sous-préfectures pour la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation du parcours de la flamme olympique. Deux sapeurs-pompiers du SDIS 77 ont été désignés comme relayeurs de la flamme.

C'est l'engagement de tous les agents (SPP, SPV et PATS) du SDIS 77 qui a permis de mettre en place un dispositif inédit afin d'accueillir dans les meilleures conditions les athlètes, la famille olympique, les journalistes et visiteurs du monde entier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

2.2 LA PREPARATION AU DEPLOIEMENT DE NEXSIS 18/112

En juin 2023, l'ANSC a livré au SDIS 77 la V1.0 du système d'information NexSIS 18-112. Le SDIS 77 a fait le choix d'utiliser cette version en mode secours du système de gestion opérationnelle ARTEMIS dans l'attente de l'amélioration de certaines fonctionnalités existantes et du développement d'autres fonctionnalités.

L'une des fonctionnalités importantes à développer était le lien entre le SDIS 77 et le SAMU 77. Au second semestre 2023 et tout au long de l'année 2024, une douzaine d'ateliers entre l'ANSC, la société SCRIPTAL (éditeur du logiciel de régulation utilisé par le SAMU 77), le SAMU 77 et le SDIS 77 ont eu lieu. Ce travail collaboratif a permis de créer ce lien entre le SAMU 77 et le SDIS 77. C'est le premier lien SAMU-SDIS compatible avec le système d'information NexSIS 18-112. Depuis sa création, ce lien fait l'objet d'amélioration constante.

Au cours de l'année 2024, les services de l'ANSC et du SDIS 77 ont pu développer et mettre en exploitation de nombreux flux de données ainsi qu'une véritable stratégie de gestion des données afin de faire dialoguer le système d'information NexSIS 18-112 avec l'écosystème du SDIS 77.

Quelques exemples de liens :

- Lien entre NexSIS 18-112 et ANTARES pour la géolocalisation et le retour des status des engins ;
- Lien entre NexSIS 18-112 et AGENDIS pour la gestion des listes de garde ;
- Lien entre NexSIS 18-112 et APPCIS pour la gestion des qualifications et compétences des agents ;
- Lien entre NexSIS 18-112 et GIV pour l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires.

De plus, la structuration des bases de données a permis de construire des tableaux de bord de suivi de l'activité opérationnelle en temps réel et à postériori.

L'année 2024 a également été marquée par la poursuite des formations de l'ensemble des utilisateurs du système d'information NexSIS 18-112 (sous-officiers en charge de la garde, personnels du CTA-CODIS, personnels des équipes techniques). Ces formations ont pu être réalisées grâce à l'engagement des référents au CTA-CODIS comme dans les groupements territoriaux.

Au cours du second semestre 2024, le SDIS 77 a accéléré la mise en exploitation de NexSIS 18-112 en multipliant les mises à l'épreuve du réel. Dans un premier temps, les mises à l'épreuve du réel ont été plus fréquentes (passage de deux par mois à une toutes les semaines), ensuite, les mises à l'épreuve du réel se sont allongées (2h, 7h, 16h, 24h et 48h).

Pour soutenir l'accélération des mises à l'épreuve du réel, le SDIS 77 a mis en œuvre une astreinte fonctionnelle et une astreinte technique.

Les mises à l'épreuve du réel ont permis à tous les utilisateurs de poursuivre leur formation sur l'utilisation de ce nouvel outil. De plus, l'utilisation régulière de NexSIS 18-112 a pu assurer la consolidation du paramétrage fonctionnelle de la solution et une amélioration des flux de données entre NexSIS 18-112 et l'écosystème du SDIS 77.

Le travail important de mise en exploitation du système d'information NexSIS 18-112 par les équipes du SDIS 77 a permis une mise en production pérenne le 06 janvier 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

2.3 LA VALIDATION DU PLAN D'ACTIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Après une phase de diagnostic suivi de travaux de réflexion par neuf groupes de travail, le plan d'actions du projet d'établissement a été validé par le DDSIS au premier semestre 2024. Ce plan d'actions a été présenté en juin aux chefs de service et chefs de centre lors d'un séminaire, aux organisations syndicales et aux élus du conseil d'administration, puis diffusé à l'ensemble des personnels.

Le projet d'établissement 2024 est une feuille de route pluriannuelle évoquant les principaux projets du SDIS. Il permet de planifier les travaux des sous-directions dans le temps en hiérarchisant les travaux de 2024 à 2028. Cette feuille de route n'est pas immuable, elle peut évoluer dans le temps en fonction des contraintes et des priorités du SDIS.

Les travaux du plan d'actions se déclinent, en parallèle des actions courantes de toutes les sous-directions, permettant un fonctionnement régulier et performant.

Le projet d'établissement 2024 a été construit dans une démarche collaborative en incluant le plus grand nombre de personnes. Cette approche a pu permettre un partage d'expertise et de compétences de tous les acteurs avec pour aboutissement la réussite commune.

Au 31 décembre 2024 : le bilan du plan d'actions est le suivant :

- 3 actions terminées ;
- 7 actions sous-expérimentation ;
- 59 actions en cours (+21 par rapport à juin 2024) ;
- 36 actions à réaliser (24 doivent débuter en 2025) ;
- 1 action abandonnée.

Le plan d'actions fait l'objet d'un suivi régulier par le comité de pilotage du projet d'établissement. Son bilan est mis à jour plusieurs fois par an.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3. Les principales actions menées en 2024 par sous-direction

Les principales actions menées au cours de l'année 2024 vous sont présentées par sous-direction.

Cette présentation permet de montrer l'implication des équipes de chaque sous-direction dans la réalisation des objectifs globaux et stratégiques de l'établissement public, au-delà des objectifs tactiques de chacun.

3.2 SOUS-DIRECTION OPERATIONS, PREVISION ET PREVENTION

DONNEES D'ACTIVITE - **PREVENTION**

873 visites périodiques réalisées sur 962 prévues et 154 visites de réception
1 264 études réalisées et 478 en procédure simplifiée
64 levées d'avis défavorable

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité de la prévention pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Réalisation de 962 (1 030 - 68 GE 4) visites périodiques (dont 263 de retard de 2023) ;
- Réalisation d'un report au titre du GE 4 de 105 visites périodiques (68 reports) après validation de la CCDSA ;
- Finalisation en partenariat avec la société EURODISNEY ASSIOCIES SAS de l'évolution du PV de la CCDSA concernant l'organisation du service interne de sécurité.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Poursuite de la mutualisation sur l'ensemble des services prévention en fonction de la demande et des effectifs ;
- Maintien de la réalisation des visites périodiques par des officiers de centres préventionnistes déjà titulaires du PRV2 ;
- Poursuite du suivi et du traitement des indices de criticité pour le suivi des ERP en avis défavorable en accord avec la préfecture : 93 avis défavorable prononcés en 2024.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Poursuite des travaux liés à la dématérialisation des actes d'urbanisme ;
- Appropriation des outils de travail (notamment la formation et l'intégration de la version PREVARISC en version 2.5.36 pour l'utilisation du connecteur PLAT'AU) et son évolution ;
- Adaptation des méthodes de travail et l'organisation du groupement prévention face aux nouvelles contraintes ;
- Accompagnement des personnels dans le changement (deux formations du maintien des acquis pour les préventionnistes et une formation du maintien des acquis pour les PATS) :
- Maintien et adaptation de la ressource humaine du groupement prévention :
- Validation d'une organisation pérenne du groupement prévention ;
- Formation de l'encadrement et accompagnement des personnels :
    - Officiers et sous-officiers ayant obtenu le PRV 2 ;
    - Tutorat individualisé des officiers CIS extérieurs pour leurs visites périodiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Attractivité et fidélisation de la ressource :
    - Offre d'une possibilité d'évolution de grade aux personnels en poste ;
    - Valorisation des ressources en poste par la mise en place d'adjoint, voire de sections avec les responsabilités et primes assorties.
- Adaptation de la politique RH :
    - Maintien de l'ancienneté dans les ressources de préventionnistes au sein du groupement, en promouvant en interne (par exemple les capitaines nommables commandants), pour éviter leur départ ;
    - Réorientation d'anciens préventionnistes sur le groupement prévention :
    - Limitation du remplacement de capitaines par des lieutenants, au régime de travail plus « défavorable pour le service ».
- Limitation des actions non obligatoires au service (accueil de stagiaire, encadrement de formations…) ;
- Mise en place d'un plan de charge destiné à résorber le retard, et y assortir temporairement la ressource complémentaire nécessaire en interne (évalué à 2 ETP autonomes sur 2 ans) ou en externe (SPV retraité en double statut).

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Finalisation du tri des archives froides pour la CSA Torcy et poursuite du tri des archives de la CSA Meaux au sein du service prévention Nord ;

DONNEES D'ACTIVITE - **PREVISION**

141 études relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) 291 études code du travail
283 études relatives à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour bâtiments d'habitation
9 études de schémas communaux DECI
60 études relatives aux dotations d'équipements des territoires ruraux
2 consultations pour plan local d'urbanisme (PLU)

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité de la prévision pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Mise en place des tablettes pour la consultation des documents opérationnels ;
- Mise en place d'un outil de gestion opérationnelle ;
- Contribution à la rédaction de la disposition ORSEC FEN/FDF ;
- Accompagnement de la finalisation/actualisation de la disposition ORSEC Vague de chaleur ;
- Accompagnement de la finalisation/actualisation de la disposition ORSEC Inondation ;
- Suivi des actions relatives au plan d'action du schéma local de gestion du risque inondation (SLGRI) ;
- Accompagnement de la finalisation/actualisation de la disposition ORSEC Grand Froid ;
- Accompagnement de la finalisation/actualisation de la disposition ORSEC Rétablissement réseaux prioritaire (eau, électricité, hydrocarbure) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Réalisation d'un benchmark et une synthèse des initiatives locales et conclusion du groupe de travail n°3 du projet d'établissement ;
- Recensement des plans et mise à jour d'une base de données ;
- Définition d'un plan de charge avec priorisation et mise en adéquation avec la ressource ;
- Suivi des réalisations et de la mise à jour des ETARE/PAI.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Préparation de l'intégration des nouveautés réglementaires du RDDECI ;
- Révision du guide technique du RDDECI ;
- Réalisation de la concertation sur le RDDECI avec les élus.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Suivi et réalisation de l'évoluer la doctrine SSSO ;
- Acculturation des personnels des territoires aux outils REMOCRA et à la DECI ;
- Réalisation d'une réunion d'information des élus sur les problématiques DECI ;
- Réalisation d'une réunion d'information des élus sur PCS, PICS.

DONNEES D'ACTIVITE - **OPERATIONS**

106 792 interventions
314 993 appels 18/112
78 268 appels services publics
Délai de décroché : 13s
Délai de traitement : 71s
Interprétariat : plus de 1 175 appels
919 attestations d'interventions
74 visites du CTA-CODIS totalisant 403 personnes

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité opérations pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Mise en œuvre d'une expérimentation relative à la réponse du SDIS77 face à la prise en compte des Missions d'Assistance aux Personnes et des Carences d'Ambulances privées ;
- Définition, suite aux travaux du projet d'établissement, des potentiels opérationnels journaliers (POJ) des différents CIS en proposant un classement de ceux-ci conforme au CGCT ;
- Actualisation des 10 conventions interdépartementales d'assistance mutuelle ;
- Réalisation de l'évolution de la doctrine de mise en œuvre de l'outil SINUS ;
- Déclinaison de la doctrine ORSEC NOVI aux thématiques FAMEX et NRBC ;
- Mise en œuvre d'une convention de coopération avec les AASC du département ;
- Soutien de la dynamique zonale des travaux relatifs à la Convention tripartite (SAMU-SDIS-TSP) et de la requalification des carences à postériori ;
- Accompagnement des préparatifs des JOP 24 ;
- Déclinaison des doctrines opérationnelles départementales en fiches réflexes et d'aide à la décision pour la salle opérationnelle ;
- Mise à jour de la doctrine LEXATT et création de CIS support supplémentaires ;
- Reprise des conclusions du groupe de travail n°2 du projet d'établissement sur la manière de repenser la réponse opérationnelle sur les incendies ;
- Préparation de la saison FDF ;
- Finalisation du cahier des charges du nouveau VSI + DOD ;
- Finalisation du cahier des charges du VREST + DOD ;
- Réalisation d'un diagnostic et une étude sur les spécialités opérationnelles ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Réalisation d'une étude sur nouvelles menaces pour y apporter une réponse associée ;
- Proposition de nouvelles affectations pour les nouveaux CCFM et les nouveaux engins comme le BEA ;
- Révision de l'affectation de certains vecteurs (VSU, VSR, FMOGP, MEA, CECGC, …) au gré des évolutions liées aux travaux sur les effectifs et bassins opérationnels ;
- Production et/ou mise à jour de doctrines :
    - Mise à jour des FOD liées aux ARI, ventilateurs, feux de véhicules ;
    - Ecriture des RMOO CEMUL et FMOGP ;
    - Ecriture de la documentation sur la ventilation opérationnelle ;
    - Ecriture de la doctrine sur feu de VL électrique ;
    - Ecriture de la doctrine feu de stockage d'énergie ;
    - Ecriture de la FOD risque électrique ;
    - Ecriture de la FOD SNCF ;
    - Ecriture de la doctrine tuerie de masse ;
    - Finalisation du déploiement de la doctrine SINUS ;
    - Doctrine LTB.
- Produire et/ou mettre à jour l'analyse sur matériel :
    - Ecriture d'une note d'analyse sur les lances ;
    - Réflexion sur le secours en milieu forestier avec des expérimentations de matériels ;
    - Adaptation sur le bilan sur UrgSAP ;
    - Création d'un contenu multimédia pour accompagner les différentes doctrines.

<u>Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :</u>

- Développement d'un parcours de formation initiale pour les nouveaux arrivants à l'utilisation de NexSIS.

<u>Renforcer la qualité de vie en service :</u>

- Accès à l'espace détente de l'état-major pour les agents durant le weekend ;
- Proposition d'une réfection des locaux (murs de la salle opérationnelle, tisanerie).

<u>S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :</u>

- Déploiement d'IXBUS et dématérialisation des attestations d'interventions ;
- Réalisation d'une étude sur la révision des éditions des plans parcellaires pour diminuer significativement l'impression de plans papiers peu ou pas utilisés (aujourd'hui impression jusqu'au 6ème appel).

<u>Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :</u>

- Développement d'une application SIG dédiée aux JOP 2024 pour optimiser le déploiement des moyens opérationnels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.2 SOUS-DIRECTION COORDINATION TERRITORIALE

Les actions principales des groupements territoriaux dans le domaine d'activité commandement pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Participation à la mise en œuvre des grands axes validés dans le cadre du projet d'établissement ;
- Poursuite des études et analyses relatives aux conditions de fonctionnement des CPIA ;
- Participation des groupements territoriaux aux tests de nouveaux matériels, EPI ;
- Participation des groupements territoriaux aux études et recherches en lien avec l'innovation ;
- Contribution et communication sur l'organisation et impact des JO-2024.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Accompagnement des chefs de centres dans leurs missions (actions particulières pour les nouveaux) ;
- Participation à la mise en place d'une politique afférente à la prévention de l'accidentologie routière et sportive ;
- Poursuite de l'accompagnement post-accident par la filière EAP ;
- Organisation des cérémonies (prise de commandement, remise des écussons aux nouveaux SPV, remise des décorations) ;
- Représentation des groupements territoriaux aux cérémonies départementales ;
- Soutien et accompagnement des actions menées par les amicales et les CIS.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Mise en œuvre du plan de sobriété.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Poursuite de l'évolution organisationnelle des groupements ;
- Développement des liens entre CIS / sections des groupements territoriaux / état-major) ;
- Participation aux réunions en mairie, EPCI, réunions de sécurité ;
- Accueil des stagiaires, visites des écoles, participer aux forums des métiers de la sécurité.

DONNEES D'ACTIVITE – **RH - FORMATION**

Les actions principales des groupements territoriaux dans le domaine d'activité RH – FORMATION pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Maintien et développement de la formation continue pour le chaine de commandement.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Poursuite de la mise en œuvre des nouvelles modalités de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Anticipation et préparation des modules transverses et de la formation délocalisée ;
- Participation, avec la SDRHF, au projet des formations délocalisées et déconcentrées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

DONNEES D'ACTIVITE – **OPERATION - SOUTIEN**

Les actions principales des groupements territoriaux dans le domaine d'activité OPERATION - SOUTIEN pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Accompagnement des évolutions des effectifs des CIS ;
- Réalisation d'un retour d'expérience sur l'expérimentation VMAP (véhicule pour mission d'assistance aux personnes) ;
- Accompagnement de l'arrivée de NexSIS auprès des personnels ;
- Mise en place d'un dispositif opérationnel pour les jeux Olympiques et paralympiques en lien avec le SDOPP ;
- Mise en place d'un dispositif opérationnel pendant le passage de la flamme.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Suivi des effectifs de garde au sein des CIS et développer de la mutualisation ;
- Poursuite de la construction des bassins opérationnels.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.3 SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION

DONNEES D'ACTIVITE **- FORMATION**

1 162 sessions totalisant 23 052 journées stagiaires pour des personnels du SDIS

DONNEES D'ACTIVITE **- RH**

501 logements gérés
370 SPV conventionnés
95 nouvelles conventions employeurs signées

DONNEES D'ACTIVITE – **Mission Risques**

27 506 personnes sensibilisées
19 742 élèves de 6ème, 912 personnels de l'éducation nationale

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité des ressources humaines et de la formation pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Participation à l'élaboration du plan de formation en lien avec le groupement valorisation des ressources humaines.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Uniformisation et développement des procédures ;
- Développement des outils de pilotage en lien avec la SDPSI ;
- Augmentation de la transversalité entre les différents personnels du groupement et entités de la sous-direction ;
- Mise en œuvre la supervision de l'activité formation : définition des processus, élaboration et mise en œuvre des outils, définition et création de la salle de supervision ;
- Optimisation de la planification pour l'offre de formation 2025 : transversalité, échéancier, lissage de l'activité, affiner la prise en compte de nos seuils capacitaires en intégrant la capacité humaine de gestion et d'organisation, expression des besoins ;
- Questionner nos formations de maintien et des perfectionnements des acquis des officiers et des adjudants en lien avec les groupements opérations et prévision afin de proposer, éventuellement, une évolution en 2025.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Conception d'un plan triennal de lutte contre le harcèlement et la gestion des conflits au travail ;
- Transcription du plan de formation des dispositions en faveur de la médiation, de la gestion des enquêtes administratives et de la prévention des risques psycho-sociaux ;
- Initiation de la démarche qualité de nos formations : mise en œuvre du service ingénierie pédagogique, évaluation de nos formations, accompagnement des formateurs, évolution du dispositif de dispense ;
- Mise en place de séance bien-être au travail.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Renforcement de la sécurisation juridique des actes et des pratiques ;
- Développement du congé pour raison opérationnelle et consolider la période préparatoire au reclassement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Mutualisation de la fonction « gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) » notamment par des analyses prospectives et prévisionnelles plus fines et du pilotage ;
- Développement de la gestion prévisionnelle des effectifs, activités et compétences (GPEAC) des sapeurs-pompiers volontaires afin d'assurer l'équilibre entre la fidélisation et la durée d'engagement ;
- Conception de la politique d'accompagnement personnalisée des agents de l'établissement durant leur parcours professionnel ;
- Pérennisation de la préparation aux concours à destination des agents et notamment des personnels administratifs, techniques, spécialisés ;
- Pérennisation le dispositif des conventions employeurs et notamment son montage technique (subrogation, mécénat) ;
- Accompagnement et participation à la conduite du dossier visant à la rénovation complète de la cuisine du GFOR en lien avec le groupement infrastructure ;
- Finalisation de la piste de maniabilité à Pontault-Combault en lien avec le groupement infrastructure.

<u>Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :</u>

- Réalisation de la transition vers le nouveau système d'information ressources humaines ;
- Mise en conformité avec la réglementation des rémunérations et des situations déclaratives
- Pérennisation et sécurisation de l'indemnisation ;
- Sécurisation et mise en conformité de la réglementation en matière de gestion des effectifs et des emplois ;
- Actualisation de l'offre de formation adaptée et pluriannuelle en lien avec l'ensemble des acteurs ;
- Stabilisation de l'administration et de la gestion financière des formations externalisées ;
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation du groupement de la formation et d'accompagnement des équipes ;
- Renforcement de la collaboration avec le groupement infrastructure afin d'échanger sur le pilotage des projets et les problématiques récurrentes ;
- Mise en œuvre des nouvelles formations d'équipiers SPV délocalisées ;
- Préparation et accompagnement de la visite périodique de prévention du site de Gurcy-le-Châtel afin d'obtenir un avis favorable à la poursuite de l'activité formation sur ce site ;
- Organisation des bilatérales avec la présidence et la direction de manière plus récurrente ;
- Systématisation de la proposition de réponses aux courriers reçus ;
- Acquisition d'un niveau de maitrise de Power BI afin de créer des tableaux de bord (TDB) dynamiques ;
- Intégration des tableaux de bord dynamiques générés dans Vigie-SDIS ;
- Réorganisation de l'espace intranet « organisations syndicales » en bibliothèque du dialogue social ;
- Coordination des actions relatives aux entretiens professionnels (doctrine, technique, recours, CAP, …) et apport d'un soutien à la gestion du personnel dans le cadre des avancements ;
- Poursuite de l'optimisation du parc de logement par la rénovation et le pilotage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.4
S

DONNEES D'ACTIVITE - **TECHNIQUE**

959 engins
557 véhicules légers ou utilitaires et 282 poids-lourd
36 cellules et 29 remorques
632 800€ de matériel vendus

10 828 commandes habillement des agents
8 835 lavages de tenues de protection textiles et 715 lavages de casques de sapeur-pompier
604 dotations
494 restitutions

3 071 interventions sur les engins
200 navettes à destination des groupements territoriaux assurées par la section transport générant 31 322 km parcourus et 863 missions annexes dont 215 convoyages et 234 transports de matériels générant 31 593 km.
9 100 actions de gestion, contrôle et maintenance des équipements de protection individuelle (EPI), d'appareils respiratoires isolants (ARI) et de matériels NRBC.

OUS-DIRECTION TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité technique pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Réalisation d'un test de la résilience du groupement en cas d'attaque ou de panne majeure touchant les systèmes informatiques ;
- Finalisation des études et lancement des acquisitions de gilet pare lames et de cagoules filtrantes ;
- Réalisation d'une réflexion sur l'évolution des lots au sein des unités opérationnelles.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Poursuite de l'étude de réorganisation de la logistique ;
- Fourniture d'effets d'habillement et EPI en optimisant les délais de livraison ;
- Pilotage des tests de résistances NRBC des tenues de protection textiles sans membrane inter-respirante au titre du groupement de commande des SDIS Franciliens ;
- Adaptation des stocks d'effets d'habillement aux besoins pour raccourcir les délais de livraison ;
- Réalisation de la vérification des casques de sapeur-pompier conformément à la planification annuelle ;
- Déploiement des nouveaux ARI avec bouteilles composites (plan pluriannuel) ;
- Réalisation d'un test sur deux VSSUAP avec signalisation renforcée : corne type « Horn » et marquage Batternburg (Damiers) ;
- Mise en œuvre des matériels en test validés.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Lancement de l'opération d'adaptation des stocks tampons dans les entités du groupement Ouest ;
- Préparation du renouvellement du marché d'entretien/Location d'effets d'habillement ;
- Prise en charge de l'entretien des EPI NRBC affectés au Groupement de la Formation ;
- Formation des nouveaux arrivants au service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Actualisation du règlement zonal/départemental d'habillement ;
- Animation du groupe de travail francilien dans le cadre d'une mutualisation des achats, des pratiques ;
- Finalisation de la réflexion sur le PCA/PRA en cas de cyber attaque ;
- Participation à la mise en place des structures d'accueil des renforts des sapeurs-pompiers dans le dispositif de réponse opérationnelle mis en place dans le cadre des JOP 2024 ;
- Préparation et maintien en service, des matériels opérationnels dans le domaine NRBC dans le dispositif de réponse opérationnelle mis en place dans le cadre des JOP 2024 ;
- Formation des référents du groupement Est au logiciel ASTECH ;
- Finalisation du déploiement du logiciel ASTECH avec mise en place de liens avec les unités territoriales ;
- Etude et préparation du changement de logiciel de gestion de l'habillement ASTECH HABILLEMENT ;
- Poursuite de la mise en place d'indicateurs d'activité et de pilotage en finances et commande publique ;
- Poursuite du benchmarking en vue d'optimiser les procédures, notamment l'approche en coût global ;
- Organisation des formations interservices ciblées et adaptées aux besoins de la SDTI.

DONNEES D'ACTIVITE - **INFRASTRUCTURES**
766 363 m^2 de foncier
158 736 m^2 de locaux de travail
13 676 m^2 de logement

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité infrastructure pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Réalisation des acquisitions inscrites au PPE 2024-2026 ;
- Etude sur le remplacement de la SRCGC par une solution opérationnelle potentiellement différente ;
- Etude sur l'optimisation du parc VPCE/VEMA ;
- Etude sur l'évolution des VTU.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Construction des CIS :
  - Torcy ;
  - Donnemarie-Dontilly ;
  - Lagny-sur-Marne.
- Poursuite des études relatives à la construction du CIS Montereau-Fault-Yonne ;
- Réalisation de travaux d'extension et de réhabilitation des CIS :
  - Faremoutiers ;
  - Bourron-Marlotte ;
  - La Ferté-sous-Jouarre ;
  - Crécy-la-Chapelle.
- Réalisation des travaux dans les CIS La Chapelle-la-Reine et Moret-sur-Loing ;
- Réalisation de la réfection des sanitaires des CIS Tournan-en-Brie et Mitry-Mory ;
- Réalisation de la réfection de quatre logements CIS Pontault-Combault ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Réalisation de la réalisation de travaux d'entretien et d'adaptation aux contraintes fonctionnelles et opérationnelles des CIS ;
- Remplacement des portes de remise des CIS Crécy-la-Chapelle et Mitry-Mory ;
- Remplacement des SSI du centre de formation ;
- Remplacement des fauteuils du CTA/CDIS ;
- Equipement du CIS Donnemarie-Dontilly en mobiliers neufs ;
- Lancement une consultation pour l'équipement du CIS Lagny-sur-Marne ;
- Etude de la réhabilitation de la zone "ARI-NRBC" du service matériel à Savigny-le-Temple ;
- Etude de l'extension/réhabilitation du CIS de Saint-Germain-sur-Morin.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Réalisation d'une nouvelle campagne d'audit énergétique ;
- Suivi des consommations pour les CIS et partage de l'information ;
- Lancement d'une nouvelle négociation de tarification pour la fourniture de gaz par notre prestataire de chauffage ;
- Réalisation de deux campagnes de communication sur les réseaux du SDIS 77 et création d'un flyer ;
- Finalisation de la mise en service de sondes de température dans toutes les infrastructures du SDIS
- Participation au programme européen pour l'action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) et obtention de subvention.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Réalisation de visites des CIS avec évaluation des installations techniques ;
- Acquisition et mise en œuvre d'ASTECH INFRASTRUCTURE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.5 SOUS-DIRECTION PERFORMANCE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Les actions principales de la sous-direction performance et systèmes d'information dans la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Mise en place de l'astreinte technique ;
- Amélioration de la sécurité liée aux systèmes d'information : PCA/PRA (Proposition d'une v1), déploiement du plan JO, évolution du cœur de réseau ;
- Rédaction du schéma directeur des systèmes d'information ;
- Rédaction d'un module de connexion pour migrer une partie de App-CIS internet ;
- Poursuite de l'amélioration continue : gestion des versionning App-CIS sur AzureDevOps / génération des PDF sur App-CIS ;
- Réalisation des développements spécifiques autour de NexSIS ;
- Mise en œuvre d'un soutien technique (mise à disposition matériels, mise à disposition tableau de bord de suivi, astreinte) durant les JO ;
- Mise en œuvre d'un soutien technique à l'ouverture du CIS TORCY (transfert des éléments et des bases de données du CIS Vaires sur Marne, adaptation des différents outils).

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Finalisation de la 2ème phase du projet d'établissement puis lancement de la 3ème phase ;
- Déploiement de VIGIE-SDIS auprès des services et groupements fonctionnels ;
- Création d'un premier entrepôt de données NoSQL ;
- Elargissement et accompagnement de la communauté VIGIE-SDIS ;
- Création d'un back office VIGIE-SDIS pour la gestion des accès ;
- Création d'une dynamique des SDIS Franciliens en matière de pilotage ;
- Coordination, pour le SDIS de la collecte des données pour compléter les indicateurs IDF et les enquêtes diverses ;
- Mise en place des propositions du projet d'établissement sur l'aide au pilotage interne de l'établissement (suivi et livrables DIREX, CODIR, séminaire de cadres…) ;
- Mise en place d'un process pour la gestion de projet et pour la mesure de la performance : méthode et accompagnement pour les études d'opportunités ;
- Rédaction du rapport d'activités et évaluer les objectifs ;
- Développement en interne de la saisie et du suivi des grandes étapes du plan d'actions du projet d'établissement ;
- Accompagnement et mise à disposition des données de l'audit de gestion.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Changement de logiciel RH (installation, paramétrage, test paie, bascule au 1er janvier)
- Mise en œuvre de la sortie d'EKSAE (clôture du marché) ;
- Réalisation d'une étude pour remplacer la messagerie ;
- Mise en œuvre de la phase 1 du déploiement du WI-FI dans les CIS ;
- Réalisation du développement de l'aide à la déclaration d'accident de travail ou des arrêts maladies des sapeurs-pompiers en CIS ;
- Réalisation du développement de la gestion des heures bonifiées (équipes spécialisées) ;
- Réalisation du développement du suivi des demandes infra ;
- Réalisation du développement d'un outil de traçabilité des vérifications des matériels et engins dans les CIS ;
- Adaptation des flux de données OPS et RH en raison du déploiement des nouveaux SI (CIRIL et NexSIS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Développement d'une extension sur le navigateur CHROME permettant les rafraichissements des pages de nos développements ;
- Développement d'un POC sur l'usage d'un LLM interne (large language model).

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Mise en production NexSIS ;
- Remplacement d'ABYLA (logiciel infrastructure).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.6 SOUS-DIRECTION PROSPECTIVE, INNOVATION ET INCUBATION

Les actions principales de la sous-direction prospective, innovation, incubation dans la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Rédaction d'une projection, à moyen terme, de l'évolution des risques en Seine-et-Marne du fait du changement climatique ;
- Expérimentation des solutions IA de détection de feux de forêts.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Identification des évolutions majeures à long terme et leurs impacts sur les activités du SDIS 77 (tendances sociologiques et technologiques, changement climatique) et s'engager dans la rédaction d'un livre blanc SDIS 2040 en partenariat avec le CD77 ;
- Réalisation des tableaux de bord de pilotage d'activité sous Power BI.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Initiation de l'innovation collective par des démarches participatives (appels à projets, concours et prix de l'innovation.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Compréhension de l'impact environnemental du SDIS 77 en réalisant notamment un bilan d'émission des gaz à effet de serre (BEGES) ;
- Proposition de mesures ciblées de réduction des émissions des gaz à effet de serre et créer une culture durable au sein du SDIS en s'appuyant sur la mise en place d'un réseau d'intervenants locaux dans les unités du SDIS ;
- Priorisation et accompagnement des projets d'innovation tournés vers la protection des ressources du SDIS 77 et de la préservation de l'environnement et du patrimoine du département de Seine-et-Marne ;
- Valorisation des travaux d'innovation portés par le SDIS 77 et ses agents et faire de l'innovation une marque identifiable et remarquable du SDIS77 ;
- Identification des opportunités offertes par les innovations de rupture et la capacité pour le SDIS 77 à intégrer l'intelligence artificielle dans ses usages numériques.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Construction d'un réseau de partenaires permettant d'accompagner le SDIS dans la réalisation de ses projets d'innovation ;
- Renforcement de la capacité du SDIS 77 à solliciter des fonds d'aide (fonds régionaux, européens, …).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.7 SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION ET FINANCES

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité juridique pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Amélioration des procédures de précontentieux ou de contentieux avec les sociétés de téléassistance ;
- Poursuite de l'accompagnement des personnes dans les procédures de dépôt de plainte et leurs suites.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Mise en place d'une section instance et secrétariat des sous-directeurs ;
- Renforcement du service juridique ;
- Dématérialisation du suivi des instances ;
- Mise en place de l'archivage électronique ;
- Mise en place d'un suivi des conventions.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Participation au plan de continuité en cas de cyberattaque, à la déclinaison du projet d'établissement et au séminaire secours animalier.

DONNEES D'ACTIVITE - **FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

2 200 titres de recettes
12 000 factures traitées
2 600 nouvelles fiches d'immobilisations réalisées

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité finances et marchés publics pour la réalisation des objectifs 2024 :

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Participation à l'audit financier par le conseil départemental ;
- Obtention d'un budget supplémentaire du conseil départemental pour assurer la sincérité des comptes du SDIS et éviter une mise sous tutelle du SDIS ;
- Préparation de la nouvelle convention pluriannuelle avec le CD 77 ;
- Préparation du budget prévisionnel 2025 dans les délais retenus avant 2022 pour éviter épuisement professionnel et stress ;
- Mise à jour des tarifications des prestations de l'établissement ;
- Finalisation des intégrations dans le domaine financier ;

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Relance du marché de consommables, pain frais et laboratoire d'analyse ;
- Dans le cadre du passage à la M57, en collaboration avec la paierie départementale, finalisation de la transposition de l'actif en M57 ;
- Finalisation des intégrations ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Préparation d'un marché de propreté pour les locaux de l'Etat-major, Savigny 1 et 2, le groupement Est et le groupement Sud ;

DONNEES D'ACTIVITE - **ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET RESTAURANT ADMINISTRATIF**

51 000 plateaux repas
9 800 plis et 115 colis
400 000 copies (N&B et couleurs) produites par l'atelier de reprographie

Les actions principales de la sous-direction dans le domaine d'activité environnement de travail et restaurant administratif pour la réalisation des objectifs 2024 :

Renforcer la qualité de vie en service :

- Préparation d'une partie des repas de la restauration de Chessy à la cuisine de la restauration de Melun ;
- Mise en place d'une traçabilité des courriers entrants ;
- Amélioration des repas en augmentant la proportion de produits durables.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Réalisation d'un état des lieux de l'occupation des locaux à l'état-major ;
- Réalisation des travaux paysagers autour du parking de direction ;
- Réalisation des travaux de renforcement de la signalétique extérieur et intérieur de l'Etat-Major ;
- Réalisation d'une étude pour la mise en place de vidéo-protection sur le site de l'Etat-major ;
- Renouvèlement de l'agrément sanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

DONNEES D'ACTIVITE - **MEDICAL**

4 648 sorties d'engins médicalisés ;
3 300 PISU mis : 71% des interventions para-médicalisées donnent lieu à la mise en œuvre d'un PISU ;
2 124 visites médicales d'aptitude (VMA) soit 177 par mois ;
436 visites d'engagement ou de réengagement (36 par mois)

3.8 SOUS-DIRECTION SANTE ET SECOURS MEDICAL

Les actions principales de la sous-direction santé et secours médical dans le domaine des activités médicales pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Réactivation de la médicalisation de Dragon sur la base de Réau ;
- Pérennisation de la base VLM de Moissy Cramayel ;
- Activation de la base VLM 7j/7 pendant tous les JO et JOP associée à l'activation de DRAGON un jour sur deux ;
- Organisation de la réponse opérationnelle des vétérinaires.

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

- Développement du lien entre URGSAP et PharmaSap afin de permettre au groupement logistique Santé d'assurer leurs obligations réglementaires ;
- Développement avec la sous-direction performance et système d'information d'un tableau de bord de la SDS et de ses groupements ;
- Création d'un groupe d'utilisateurs du logiciel médical SPMed au niveau national.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Renforcement de la politique de prévention dans le suivi médical ;
- Réalisation des études de poste opérationnel (VSAV, FPT et Chef de groupe) afin d'adapter la réponse en aptitude aux réels risques encourus ;
- Réalisation d'une étude de faisabilité en termes financiers pour l'acquisition de corrections visuelles pour les agents le nécessitant ;
- Pérennisation des entretiens infirmiers dans un objectif de prévention et d'éducation.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Amélioration du suivi des personnels volontaires ;
- Accueil des étudiants en médecine afin de faire découvrir le métier de médecin sapeur-pompier ;
- Développement du covoiturage pour les formations se déroulant à Gurcy.

Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et les missions régaliennes :

- Encadrement d'un thésard sapeur-pompier volontaire en pharmacie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3.9 FOCUS SUR LE SERVICE COMMUNICATION

DONNEES D'ACTIVITE - **COMMUNICATION**

- 12 334 photos réalisées ;
- 65 propositions de discours ou éléments de langage pour les autorités (PCASDIS, DDSIS, PCD, Préfecture) ;
- 69 dossiers de PAO (affiches, plaquettes, panneaux, écussons, invitation, cartes de visite…) ;
- 153 revues de presse et 12 PDU numérique ;
- 234 publications Facebook et 282 posts X (Ex Twitter)
- 267 publications Workplace (Groupe Actualités SDIS 77) et 219 Intranet

Les actions principales de la direction générale dans le domaine d'activité communication pour la réalisation des objectifs 2024 :

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Validation de l'expérimentation du dispositif des correspondants images.

Renforcer la qualité de vie en service :

- Refonte de l'intranet et du site internet.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente :

- Participation au comité d'organisation de la 2ème rencontre nationale des spécialistes en secours animaliers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

3. Bilan sur les activités sociétales et le développement durable pour 2024

En 2024, le SDIS77 a consolidé son engagement en matière de responsabilité sociétale et de développement durable (RSO-RDD), alignant ses actions sur les exigences réglementaires et les attentes sociétales. Dans un contexte marqué par l'accélération des phénomènes climatiques et l'évolution des risques, l'établissement a renforcé son pilotage stratégique pour concilier performance opérationnelle, sobriété énergétique et bien-être des personnels. Ce bilan intègre les réalisations 2024, structurées autour de deux axes majeurs : la transition écologique et la qualité de vie en service (QVS).

Les résultats obtenus témoignent d'une dynamique collective, soutenue par des innovations technologiques et des partenariats institutionnels. La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, le déploiement d'outils d'intelligence artificielle pour la prévention des feux de forêt, et l'amélioration des équipements de protection individuelle illustrent cette approche intégrée.

3.1 La protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique

Les consommations énergétiques du SDIS77 affichent une baisse globale de 2,5 % pour le gaz (-403 MWh), 3,1 % pour l'électricité (-177 MWh) et 22 % pour le fuel (-5 824 litres). Ces résultats découlent du plan de sobriété énergétique, qui a permis la réalisation de 8 audits énergétiques et l'installation généralisée de sondes de température sur l'ensemble des sites. La rénovation thermique de huit centres d'intervention (CIS), comme ceux de Moret-sur-Loing et Pontault-Combault, a contribué à optimiser les performances des bâtiments.

Bilan chiffré des consommations énergétiques :

- GAZ : -2.5% (-403 MWh) en consommation absolue mais +3,4% à climat constant ;
- ELECTRICITE : -3,1% (-177 MWh) ;
- EAU : -1,2% (-691 m3) ;
- FUEL : -22% (-5824 l) avec seulement 4,2 % du parc immobilier utilisant encore cette énergie.

<u>Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique :</u>

- Réalisation de huit audits énergétiques ;
- Installation généralisée des sondes de température sur tous les sites ;
- Communication renforcée auprès des personnels pour sensibilisation ;
- Températures de chauffage dans les remises :
    - 3 % des CIS à 8°C ;
    - 48 % à 10°C ;
    - 44 % à 12°C ;
    - 5 % à 14°C.

<u>Consommation et gestion des déchets responsables :</u>

- « Cannibalisation » de véhicules réformés pour réemploi des pièces ;
- Dématérialisation des attestations d'intervention via IXBUS ;
- Étude sur la réduction des impressions de plans parcellaires ;
- Sensibilisation des personnels au plan de sobriété ;
- Tri et valorisation des déchets.

<u>Actions sur la flotte de véhicule :</u>

- Réception de 97 véhicules neufs moins émetteurs ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Commande de 47 véhicules neufs supplémentaires.

Principales démarches innovantes engagées :

- Expérimentation de solutions IA pour détection rapide de feux de forêts dès lors éclosion ;
- Lauréat d'un appel à projet du Ministère de l'Agriculture pour déploiement sur le massif de Fontainebleau ;
- Participation aux projets :
  - FIExES (drones collaboratifs autonomes) ;
  - FloodCare (surveillance satellitaire des inondations).

Travaux d'infrastructure :

- Mise en service de deux nouveaux CIS (Torcy et de Donnemarie-Dontilly) en remplacement de vieux bâtiments et réalisation des travaux de construction d'un troisième (CIS de Lagny-sur-Marne) améliorant ainsi le niveau de performance énergétique du parc immobilier ;
- Poursuite des études pour la construction d'un nouveau CIS et d'extension ou de réhabilitation pour trois autres CIS (respectivement Montereau-Fault-Yonne, Bourron-Marlotte et Faremoutiers) ;
- Amélioration thermique sur plusieurs CIS (isolation, éclairage LED, vannes thermostatiques,) :
  - Renforcement de l'isolation thermique (8 chantiers) : Moret-sur-Loing, Champagne sur Seine, Pontault-Combault, Brie Comte-Robert, Chessy, Moissy-Cramayel, groupement Ouest, Gurcy) ;
  - Remplacement de portes de remise sur 2 CIS ;
  - Optimisation de l'éclairage (4 CIS).

Adaptation de la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents :

- Contribution à la réponse ORSEC interservices pour les risques majeurs naturels (vague de chaleur, inondation, grand froid…) ;
- Préparation de la campagne feux de forêt 2024.

3.2 La qualité de vie en service, la protection des agents et l'amélioration de la cohésion sociale

Actions de formation et de prévention :

- Mise en place d'une politique afférente à la prévention de l'accidentologie routière et sportive.

Amélioration des outils informatiques :

- Mise en service du nouveau logiciel de gestion des ressources humaines CIRIL RH ;
- Mise en service du nouveau système opérationnel NexSIS ;
- Poursuite des travaux liés à la dématérialisation des actes d'urbanisme ;
- Finalisation du portail E-LAB'SIS dédié à l'innovation participative.

Amélioration des conditions de travail :

- Remplacement du mobilier dans plusieurs CIS, dont des fauteuils ergonomiques au CTA/CODIS et des équipements de restauration au GFOR ;
- Réhabilitation des zones sanitaires de plusieurs CIS améliorant le confort des agents (Tournan-en-Brie, La Ferté-Gaucher, Chessy et Mitry-Mory) ;
- Accès à l'espace détente de l'EM pour les agents durant le week-end ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Remplacement de la climatisation de la salle de préparation froide du GFOR ;
- Remplacement des contrôles d'accès des CIS : Pontault-Combault, Dammarie-les-Lys, et Savigny-le-Temple ;
- Mise en place de séance bien-être au travail.

Entretien et valorisation des logements :

- Réfection de logements à Pontault-Combault ;
- Rénovation du réseau ECS de la tour d'habitation de Pontault-Combault.

Actions contribuant à l'amélioration de la protection des agents

Nouveaux équipements de protection et d'intervention :

- ARI avec bouteilles composites allégeant de 20 % le poids des appareils respiratoires ;
- Consultation pour acquisition de gilets pare lame ;
- Tests de nouvelles tenues de protections textiles NRBC ;
- Test de différents dispositifs (Dispositif d'ouverture de porte, projecteurs portatifs, claie de portage, tuyaux allégés, ...).

Renforcement de la cohésion sociale et de la médecine préventive

Actions au titre de la cohésion sociale et de l'attractivité :

- Optimisation de l'offre de formation 2025 en lien étroit avec les groupements territoriaux ;
- Accueil d'étudiants en médecine pour la promotion du métier de médecins sapeur-pompiers à nouveau à l'étude ;
- Développement du congé pour raison opérationnelle et consolidation de la période préparatoire au reclassement.

Renforcement de la médecine préventive :

- Renforcement de la politique de prévention dans le suivi médical ;
- Pérennisation des entretiens infirmiers dans un objectif de prévention et d'éducation.

Le bilan 2024 illustre une année marquée par :

- Une réduction mesurable des consommations énergétiques grâce à un pilotage rigoureux et une sensibilisation collective ;
- Des avancées significatives dans l'innovation environnementale avec un focus sur l'intelligence artificielle appliquée aux risques naturels ;
- Une amélioration continue des conditions de travail et une protection renforcée pour les agents.

Ces réalisations traduisent la volonté stratégique du SDIS77 d'être un acteur exemplaire dans la transition écologique tout en veillant au bien-être et à la sécurité de ses personnels. L'objectif est clair : bâtir un SDIS résilient, innovant et durable pour répondre aux défis futurs tout en valorisant ses ressources humaines et matérielles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

4. Objectifs 2025

4.1 Perspectives et orientations 2025 selon les axes de la feuille de route du projet d'établissement

Les principaux objectifs de l'année 2025 vous sont présentés par domaine d'activité. Ils sont regroupés selon les axes de la feuille de route du projet d'établissement.

Cette présentation permet de mettre en évidence l'implication de toutes les équipes des sous-directions dans la réalisation commune du projet d'établissement.

4.1.1 Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents

- Domaine d'activité OPERATION - SANTÉ :
  - Poursuivre l'étude du positionnement de la VLI sur La-Ferté-Gaucher ;
  - Créer une coordination SANTE-SECOURS afin de mieux superviser l'activité SUAP et mieux maitriser la réponse opérationnelle du SDIS ;
  - Mettre en œuvre des visites de centre par le personnel de la PUI dans le cadre de leurs obligations réglementaires ;
  - Mettre en place les VMAP (affectation, doctrine) ;
  - Mettre en place des LCO ;
  - Accompagner les CIS dans la mise en œuvre du logiciel Nexsis ;
  - Suivre les impacts de la mise en œuvre du logiciel NexSIS ;
  - Finaliser la réflexion sur la répartition sur les effectifs au sein des unités.

- Domaine d'activité PREVISION - PREVENTION :
  - Poursuivre la mise en œuvre des ETARE 360 ;
  - Développer l'analyse des risques territoriaux en lien avec les autres groupements / Contribution à l'adaptation opérationnelle et l'acculturation appliquée à l'opération (PAO) / organisation d'exercice et plan d'intervention ;
  - Doctrine SSSO (suivi, évolution) ;
  - Mettre en place des tablettes pour la consultation des documents opérationnels ;
  - Mettre en place un outil de gestion opérationnelle (Crimson) ;
  - Participer à la finalisation/Actualisation de la disposition ORSEC Inondation ;
  - Faire un "Benchmark" et une synthèse des initiatives locales et conclusion du groupe de travail n°3 du projet d'établissement ;
  - Recenser les plans et mettre en place la mise à jour d'une base de données ;
  - Définir un plan de charge avec priorisation et mise en adéquation avec la ressource (groupements prévision, territoriaux, innovation) ;
  - Suivre des réalisations et de la mise à jour des ETARE/PAI ;
  - Mettre en œuvre des conclusions du groupe de travail n°4 du projet d'établissement et notamment l'harmonisation départementale des exercices des différents groupements territoriaux.

- Domaine d'activité TECHNIQUE - INFRASTRUCTURE :

  - Tester la résilience du groupement en cas d'attaque ou de panne majeure touchant les systèmes informatiques ;
  - Etudier la protection des sites face à la menace d'intrusion et de vandalisme ;
  - Lancer les acquisitions de gilet "pare-lame" et de cagoules filtrantes ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Procéder aux acquisitions des véhicules inscrits au PPE 2025-2027 ;
- Engager les études portant sur les vecteurs dédiés aux secours à personne ;
- Engager les études portant sur l'optimisation du parc VL ;
- Engager les études portant sur le remplacement de VTU par des VTUL ;
- Poursuivre les travaux relatifs aux pactes capacitaires ;
- Procéder à la réduction des lots opérationnels au sein des unités ;
- Participer aux travaux conduits par la SDOPP sur le renouvellement de certains agrès ((MEA, VPC, VRCH).

➢ Domaine d'activité SYSTEMES D'INFORMATION :
- Déployer les outils de mobilité de type tablette sur toutes les interventions.

➢ Domaine d'activité VALORISATION DE LA RESSOURCE HUMAINE :
- Poursuivre les travaux concernant la répartition de la ressource SPP en unité ;
- Poursuivre les actions en faveur du volontariat en faisant évoluer la NDS sur l'exercice du volontariat et en intégrant la baisse des plafonds d'activité ;
- Définir le contenu et les modalités de mise en œuvre des formations de maintien des acquis en matière d'incendie en lien avec la sous-direction opération, prévision, prévention et la sous-direction des territoires.

➢ Domaine d'activité INNOVATION :
- Mise en œuvre de la solution de détection de feux forêt sur le périmètre de la forêt de Fontainebleau.

➢ Domaine d'activité ADMINISTRATION ET FINANCES :
- Améliorer les procédures de précontentieux ou de contentieux avec les sociétés de téléassistance en signant une convention financière forfaitaire.

4.1.2 Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions :

➢ Domaine d'activité OPERATION - SANTE :
- Engager une réelle démarche qualité sur les domaines de compétence de la SDS par la création de tableaux de bord, la création de procédures d'évaluation et de contrôle permettant d'améliorer la réponse de la SDS :
  - Obligation dans le cadre de la demande de renouvellement de l'agrément de la PUI auprès de l'ARS, notamment pour la traçabilité du circuit des produits médico-secoursites par l'acquisition du logiciel qualisap et les liens entre PharmSap et UrgSAP ;
  - Suivi des aptitudes et restrictions aptitude, validité des durée d'aptitude, études épidémiologiques, activité des personnels habilités à l'aptitude et qualité des visites médicales et paramédicales
  - Suivi de l'activité et de la qualité des VLI, VLM mais aussi plus largement de l'activité SUAP en lien avec la SDOPP.
  - Evaluer le bénéfice de la formation, notamment des FMPA, sur l'activité opérationnelle ou fonctionnelle
  - Renforcer le service qualité par le remplacement d'un personnel partant à la retraite en 2025 afin d'élargir son champ d'action au suivi médical des SP.
- Initier une démarche d'évaluation de l'activité opérationnelle portant notamment sur la réduction des délais intervention SSUAP ;
- Finaliser l'étude sur le développement de la couverture drone ;
- Mettre en œuvre des indicateurs de supervision de l'activité opérationnelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Réaliser une photographie de l'activité opérationnelle liée aux incendies et la réponse apportée ;
- Consolider et enrichir l'exploitation des données et accompagner les évolutions des doctrines liées à la mise en exploitation de NexSIS ;
- Mettre en place un dispositif visant à consolider les données opérationnelles pour permettre leurs mises à dispositions des autres entités à des fins d'exploitations
- Développer des matrices d'analyses des différentes données opérationnelles (différents délais, sollicitations des personnels et matériels, nombre d'interventions…) et initier l'évaluation des pratiques observées ;
- Poursuivre la mutualisation sur l'ensemble des services prévention en fonction de la demande et des effectifs notamment Service Sud et Sous-commission ;
- Développer la réalisation des visites périodiques par des officiers de centres préventionnistes déjà titulaires du PRV2 sur les autres groupements territoriaux du Centre, Sud et Est ;
- Poursuivre le suivi et le traitement des indices de criticité pour le suivi des ERP en avis défavorable en accord avec la préfecture (192 ERP dont 30 LS) ;
- Mettre en place un groupe de travail sur la gestion des gardes opérationnelles des SPPNO fonctionnels en lien avec les sous-directions concernées ;
- Poursuivre la construction des bassins opérationnels ;
- Suivre les effectifs de garde au sein des CIS et promouvoir la mutualisation.

➢ Domaine d'activité PREVISION - PREVENTION :
- Préparer l'intégration des nouveautés règlementaires à l'arrêté, selon parution ;
- Réviser le Guide Technique du RDDECI ;
- Réaliser une concertation avec les élus concernant le RDDECI.

➢ Domaine d'activité TECHNIQUE - INFRASTRUCTURE :
- Poursuivre la mise en place d'indicateur d'activité et de pilotage en finances et commande publique ;
- Mettre en place des groupes utilisateurs afin de participer à la définition de nouveaux véhicules ;
- Développer des indicateurs partagés via la solution Power BI relatifs aux activités de maintenance des ateliers du service matériel.

➢ Domaine d'activité SYSTEMES D'INFORMATION :
- Suivre le plan d'actions du projet d'établissement ;
- Mettre en place des indicateurs stratégiques de direction ;
- Mettre en place les indicateurs inscrits dans la convention financière ;
- Planifier des projets depuis un SDSI (Schéma Directeur des Systèmes d'Information) ;
- Développer les tableaux de bord SSSM dans Vigie-SDIS ;
- Développer les tableaux de bord finances dans Vigie-SDIS ;
- Développer les tableaux de bord logistique dans Vigie-SDIS ;
- Préparer et accompagner l'inspection du SDIS 77 par l'inspection générale de la sécurité civile ;
- Assurer un pilotage global des projets et objectifs annuels du SDIS ;
- Construire des livrables pour faciliter la réalisation des projets internes et le pilotage de l'ensemble des projets du SDIS (études d'opportunités, réflexion sur les ressources nécessaires…) ;
- Mettre en œuvre une évaluation 360 d'un projet ;
- Assurer un suivi des décisions prises en CODIR et DIREX ;
- Sortir du marché avec EKSAE ;
- Réfléchir à la mise en place d'un process d'évaluation d'un CIS (revue de gestion des CIS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Mettre en place un processus de démarche d'évaluation lors des nouveaux projets (exemple : convention employeur) ;
- Poursuivre le développement de la supervision technique NexSIS ;
- Définir les règles pour un meilleur partage des informations et des postures des différents managers (management de l'information).

➢ Domaine d'activité VALORISATION DE LA RESSOURCE HUMAINE :
- Mettre en place des nouveaux indicateurs de suivi de l'activité RH et Formation en lien avec la sous-direction performance et système d'information (VIGIESDIS) en particulier dans les domaines de la gestion des personnels (indicateurs de suivi de la convention avec le conseil départemental), de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (postes et effectifs) et de la gestion de la formation ;
- Piloter la masse salariale en intégrant les contraintes financières et managériales.

➢ Domaine d'activité INNOVATION :
- Participer activement dans l'élaboration de nouveaux tableaux de bord Power BI.

➢ Domaine d'activité ADMINISTRATION ET FINANCES :
- Poursuivre l'audit financier par le CD 77 : complément d'études engagé par le CD en 2025 ;
- Suivre de la convention financière 2024 -2026 avec le conseil départemental ;
- Mettre à jour des documents structurants : guide de la commande publique, règlements des instances, délégations de signature, vadémécum et pilotage juridique des enquêtes administratives ;
- Améliorer la veille juridique au bénéfice de l'ensemble des services ;
- Dématérialiser le suivi des instances et gestion améliorée : fonctionnement, règlement, etc ;
- Mettre à jour du règlement budgétaire et financier ;
- Revoir des délégations de signature et création d'un référentiel ;
- Sensibiliser – acculturer les services et CIS aux difficultés budgétaires, à la gestion comptable, au fonctionnement des régies, à la commande publique ;
- Mettre en place d'un conseil en gestion financière ;
- Mettre en place d'un suivi des conventions ;
- Mettre en place de l'archivage électronique.

4.1.3 Renforcer la qualité de vie en service (soutien utilisateur, culture managériale, formation, outils…)

➢ Domaine d'activité OPERATION – SANTE :
- Mettre en œuvre un suivi médical en lien avec l'exposition aux TMR pour les formateurs caisson en premier puis généralisation à l'ensemble des sapeurs-pompiers ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de correction visuelle, par le SDIS, pour les agents le nécessitant ;
- Participer aux travaux sur la traçabilité de l'exposition aux risques des sapeurs-pompiers dans l'objectif d'adapter leur surveillance médicale et d'organiser le suivi post professionnel ;
- Intégrer les ICP dans l'évaluation de l'aptitude médicale et augmentation de la transversalité avec les EAP ;
- Revoir l'organisation du suivi médical des spécialistes et des personnels OPEX ;
- Engager des préparateurs en pharmacie en tant qu'expert sapeurs-volontaires ;
- Ecrire une note cadrant le fonctionnement de la spécialité SAN ;
- Lancer l'étude sur l'aménagement de la salle opérationnelle avec l'arrivée de NexSIS ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Faire une étude sur des locaux propres de vie pour le CTA-CODIS, plus grande entité du SDIS ;
- Faire une étude sur les différents postes de travail à mettre en œuvre dans le cadre de la bascule NEXSIS ;
- Développer un parcours de formation initiale pour les nouveaux arrivants à l'utilisation de NexSIS ;
- L'accompagner les personnels dans le changement (deux FMA départementale et 2 FMA par service pour les préventionnistes et une FMA pour les PATS) ;
- Permettre la participation aux journées de perfectionnement prévention en fonction des arbitrages du service formation (SSI, Droit et Prévention, GN 8, etc.) ;
- Elaborer des fiches de procédures et de doctrine départementale, guide de rédaction, NDS pour le traitement du courrier ;

➢ Domaine d'activité TECHNIQUE - INFRASTRUCTURE :
- Poursuivre l'étude de réorganisation de l'activité logistique au sein du SDIS ;
- Etudier les évolutions à apporter aux sites de Savigny-le-Temple pour en faire une véritable plateforme logistique ;
- Assurer la fourniture d'effets d'habillement et EPI en optimisant les délais de livraison ;
- Procéder à la vérification des casques des sapeurs-pompiers conformément à la planification annuelle ;
- Organiser deux journées d'information/formation à destination des référents habillement des CIS ;
- Développer des séquences d'information/formation à destination des référents matériels des CIS ;
- Poursuivre le déploiement des nouveaux ARI et des bouteilles composites ;
- Proposer un plan de déploiement des matériels en test qui auront été validé ;
- Acquérir de nouvelles lances à main et les mettre en service ;
- Actualiser le plan pluriannuel de construction et de réhabilitation au regard u contexte budgétaire ;
- Construction du CIS Lagny-sur-Marne - Mise en service au 3ème trimestre 2025 ;
- Construction du CIS Montereau-Fault-Yonne - Engagement des études de définition ;
- Extension/réhabilitation du CIS Faremoutiers - construction des entreprises et démarrage des travaux ;
- Extension/réhabilitation du CIS Bouron-Marlotte - consultation des entreprises et démarrage des travaux ;
- Visite des CIS avec expertise des installations techniques, de la sécurité des sites ainsi que du clos et couvert ;
- CIS Champagne-sur-Seine : travaux de réhabilitation de la zone de vie ;
- CIS La-Chapelle-la-Reine : travaux de réhabilitation de la zone vie ;
- CIS Moissy-Cramayel : travaux de réhabilitation de la zone de restauration ;
- CIS Brie-Comte-Robert : Travaux de réfection de sanitaires ;
- CIS Lognes : Travaux de réfection partielle de la couverture ;
- CIS Moret-sur-Loing : travaux de réfection de la toiture ;
- CIS Rebais: Etude de la réfection partielle de la toiture ;
- CIS Ozoir-la-Ferrière : Travaux de réfection partielle de la couverture ;
- Site de Melun : Etude de rénovation du parking de la tour d'habitation ;
- Etat-Major : Démarrage des études sur l'adaptation des locaux du CTA/CODIS ;
- Centre de formation : Etude de réaménagement de l'espace de restauration ;
- Centre de formation : Réalisation d'un mur de clôture d'isolation acoustique ;
- CIS Mitry-Mory : Remplacement de portes de remise ;
- CIS Dammartin-en-Goële : Réfection du portail ;
- CIS Chelles : Remplacement du portail ;
- CIS Pontault-Combault : réfection de la piste auto-école ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Centre de formation : Etude pour le remplacement du système de sécurité incendie ;
- Mettre en œuvre le llan de sobriété énergétique.

➢ Domaine d'activité SYSTEMES D'INFORMATION :
- Communiquer sur les outils disponibles : participer à la construction d'une formation pour les chefs de centre ;
- Organiser le séminaire des chefs de service et chefs de centre ;
- Améliorer la chaine continue de développement (automatisation de la mise en test et production) ;
- Poursuivre l'intégration de NexSIS dans nos développements ;
- Intégrer le calcul des IHTS sur AppCIS ;
- Accéder à AppCIS depuis internet (au moins un module en 2025) ;
- Reprendre les modules liés à la base RH (agents en disponibilité, en période probatoire) ;
- Développer un module d'AppCIS destiné à gérer les médailles au niveau des CIS et des services et de la chancellerie ;
- Réaliser un outil de suivi du courrier ;
- Faire évoluer AppCIS en AppSIS pour ouverture à tous les services du SDIS ;
- Développer deux à trois modules priorisés par le COPSIC ;
- Dématérialiser les feuilles d'astreinte ;
- Migrer la solution exchange de messagerie ;
- Migrer notre intranet en intégrant le remplacement de Workplace (RSE) ;
- Expérimenter une messagerie nominative gratuite pour ceux ne disposant pas de compte Outlook ;
- Poursuivre le déploiement du Wifi dans les centres ;
- Mettre à jour les numéros de téléphones via les contacts Outlook ;
- Déployer le portail support NexSIS pour la chaine support et pour les CIS ;
- Poursuivre la formation initiale, puis développer la formation continue des personnels de l'astreinte technique ;
- Déployer le plan d'équipement bureautique ;
- Adapter nos salles WEBEX aux autres applications de visioconférence ;
- Dématérialiser les demandes d'incident des systèmes d'information (portail GLPI) ;
- Terminer le déploiement du SI RH CIRIL.

➢ Domaine d'activité VALORISATION DE LA RESSOURCE HUMAINE - SANTÉ :
- Mettre en place les ICP dans le cadre de la préservation du capital santé ;
- Piloter et animer les groupes de travail sur la fin de carrière et l'exposition aux risques de toxicité des SP ;
- Accompagner les cadres par la conception et la mise en œuvre d'une formation initiale et continue des chefs de centre ;
- Déployer la formation des cadres à mener des enquêtes administratives dans le cadre de la prévention des RPS ;
- Déployer les formations au management des cadres et adjudants ;
- Mettre en place un groupe de travail sur l'accompagnement des chefs CIS ;
- Maintenir le développement des conventions de disponibilité des SPV ;
- Poursuite de la mise en place d'une commission accidentologie de maintien de la condition physique ;
- Mettre en place progressive des ICP au sein des CIS ;
- Poursuivre les réflexions pour diminuer l'accidentologie routière.

➢ Domaine d'activité INNOVATION :
- Déployer un site collaboratif d'intelligence collective favorisant l'innovation participative sur des thématiques ciblés comme l'innovation managériale (E-Lab'SIS) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Recenser les projets internes pour identifier ceux pouvant potentiellement être mis en lien avec des opportunités de financements.

➢ Domaine d'activité ADMINISTRATION ET FINANCES :
- Améliorer les repas en augmentant la proportion de produits durables : objectif de 15% ;
- Définir un projet de service pour l'espace convivialité ;
- Etudier sur une remise en état du 1er étage du bâtiment de l'état-major ;
- Réfléchir avec les espaces verts pour mettre en place un système d'aquaponie.

➢ Domaine COMMUNICATION :
- Achever la conception du nouvel intranet, former les contributeurs et accompagner les utilisateurs dans son appropriation.

4.1.4 S'inscrire dans une démarche durable et résiliente (attractivité, valorisation, transition écologique et énergétique…)

➢ Domaine d'activité OPERATION - SANTE :
- Instaurer des visio-consultations pour certaines visites médicales notamment de reprises permettant de diminuer les déplacements ;
- Réévaluer l'indemnisation pour certaines activités des personnels volontaires santé ;
- Réorganiser la partie administrative du suivi médical ;
- Actualisation des protocole hygiène et désinfection des VSAV ;
- Etudier la révision des éditions des plans parcellaires pour diminuer significativement l'impression de plans papiers peu ou pas utilisés (aujourd'hui impression jusqu'au 6ème appel) ;
- Offrir une possibilité d'évolution de grade aux personnels en poste et nomination sur place ;
- Maintenir de l'ancienneté dans les ressources de préventionnistes au sein du groupement, en promouvant en interne par exemple les capitaines nommables commandants, pour éviter leur départ ;
- Réorienter d'anciens préventionnistes sur le groupement prévention ;
- Eviter le remplacement de capitaines par des lieutenants, au régime de travail plus « défavorable pour le service » ;
- Finaliser le recrutement pour les secrétariats et stabiliser la ressource (manque 3 adjointes administratives) ;

➢ Domaine d'activité TECHNIQUE :
- Procéder à un état des lieux sur le traitement des déchets par les infrastructures du SDIS ;
- Améliorer le processus de tri sélectif des déchets sur les sites logistiques de Savigny-le-Temple ;
- Transformer le mode d'énergie de la chaufferie de Jouy-le-Chatel ;
- Mener une campagne d'audit énergétique (9 sites) et recherche d'économie ;
- Etudier des solutions de production d'énergie plus écologiques ;
- Rechercher des subventionnements en matière d'économie d'énergie ;
- Mettre en place une convention pour valoriser les effets chaussants reformés ;
- Etudier la mise en place de nouveaux emballages des effets d'habillement plus écologiques ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Accentuer la dématérialisation des documents via le parapheur électronique avec les services de SDTI ;
- Développer les actions en lien avec le plan sobriété.

➢ Domaine d'activité SYSTEMES D'INFORMATION :
- Poursuivre la destruction des matériels informatiques réformés par une société DEEE ;
- Respecter les quotas fixés de seconde vie des matériels informatiques des collectivités ;
- Acquérir des matériels de seconde main ;
- Poursuivre le déploiement de la dématérialisation des processus et des documents (frais de mission).

➢ Domaine d'activité VALORISATION DE LA RESSOURCE HUMAINE - SANTÉ :
- Lancer les travaux sur une revalorisation du RIFSEEP (CIA et IFSE) et sur le régime indemnitaire des SPP en matière de spécialités ;
- Développer les entretiens de déroulement de carrière avec les agents ;
- Initier le chantier concernant les logements des SPP ;
- Développer l'attractivité du volontariat via le réseau des animateurs de SRSC.

➢ Domaine d'activité INNOVATION :
- Organiser des évènements sur des thématiques d'avenir (hackaton, challenge de la caserne verte…) ;
- Renforcer les partenariats externes pour l'innovation afin de se faire connaitre et développer l'attractivité ;
- Former sur le changement climatique et les mesures d'adaptation à engager.

➢ Domaine d'activité ADMINISTRATION ET FINANCE
- Prendre en compte la dimension sociale dans les marchés publics du SDIS77 ;
- Mettre en place un outil de réservation et de gestion des véhicules de pool de l'état-major ;
- Améliorer l'accueil physique et téléphonique ;
- Développer l'appui du service espaces verts pour les CIS en difficulté ;
- Favoriser l'achat responsable (clauses sociales, et environnementales) ;
- Pérenniser la fabrication et livraison de repas à destination des stagiaires et personnels de Chessy.

4.1.5 Maintenir un haut niveau d'efficacité dans les actions courantes et missions régaliennes

➢ Domaine d'activité OPERATION - SANTE :
- Réviser les PISU afin de les actualiser ;
- Réviser les protocoles de soins infirmiers pour le soutien sanitaire ;
- Pérenniser les partenariats avec les facultés de médecine de Créteil et de Bobigny ;
- Augmenter le partenariat avec des spécialistes hors SDIS (cardiologues, orthopédistes, psychiatres, etc) ;
- Etudier l'organisation de la logistique entre la PUI et les centres de secours afin de répondre aux obligations réglementaires en termes de traçabilité et mieux maitriser les coûts ;
- Mettre en place d'une FMA du SDO tous les trimestres afin d'acculturer les agents aux dernières nouveautés ;
- Reproduire et automatiser les différents indicateurs de suivi de l'activité opérationnelle du SDIS et de ces unités en les adaptant au logiciel NexSIS ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Optimiser les procédures de traitement et les adapter pour PLAT'AU (numérisation et dématérialisation) ;
- Développer la plateforme d'échange sur le serveur pour faciliter le partage.

➢ Domaine d'activité PREVISION - PREVENTION :
- Maintenir le lien avec les acteurs institutionnels et économiques : PCS, DECI, évènements, manœuvres, conseils dans le domaine de la sécurité civile.

➢ Domaine d'activité TECHNIQUE - INFRASTRUCTURE :
- Proposer un règlement de conduite ;
- Accompagner les nouveaux chefs CIS dans la prise en compte des aspects infrastructure et technique de leur unité ;
- Visiter toutes les unités du SDIS sur une période de deux ans pour communiquer, établir un diagnostic et échanger avec l'encadrement sur les trois domaines de compétences de la SDTI ;
- Déployer le module "gestion du patrimoine" de l'applicatif ASTECH ;
- Elaborer le cahier des charges pour le passage des applications de gestion de l'habillement sur le module "habillement" de l'applicatif ASTECH ;
- Mettre en place des marchés pluriannuels pour l'acquisition des mobiliers ;
- Déployer une application visant à tracer les vérifications périodiques des matériels opérationnels en service dans les CIS ;
- Conforter le processus de suivi des vérifications périodiques des matériels dans les CPIA et les CIS ;
- Actualiser le règlement habillement ;
- Evaluer l'impact de l'internalisation du lavage et de la réparation des tenues de protection textiles ;
- Poursuivre le benchmark en vue d'optimiser les procédures, notamment l'approche en coût global ;
- Lancer la consultation de renouvellement du marché d'entretien/location d'effet d'habillement ;
- Organiser des formations interservices ciblées et adaptées aux besoins de la SDTI ;
- Animer le groupement de commandes francilien.

➢ Domaine d'activité SYSTEMES D'INFORMATION :
- Harmoniser les écrans d'affichage des CIS pour les informations descendantes du groupement et locales.

➢ Domaine d'activité VALORISATION DE LA RESSOURCE HUMAINE :
- Fiabiliser et déployer le nouveau logiciel CIRIL RH et développer ces nouvelles fonctionnalités (gestion des frais de mission via les services et métiers déconcentrés) ;
- Préparer le renouvellement du logiciel formation (Open Portal et Eform) ;
- Lancer le déploiement du logiciel logement ASTECH ;
- Réactualiser le plan de formation ;
- Mettre en œuvre le dispositif de protection sociale complémentaire obligatoire ;
- Initier les réflexions sur une évolution du temps de travail des SPP (Officiers et SPPNO) en intégrant les différentes contraintes (risques juridiques, logements, repos de sécurité, astreintes, fonctions, régime indemnitaires, IHTS…) ;
- Réaliser le règlement intérieur ;
- Préparer l'inspection de la DGSCGC.
- Finaliser l'organisation des groupements (sections / secretariat)
- Mettre en place un groupe de travail sur les missions et organisation des CIS
- Elaborer une cartographie de l'encadrement des CIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Mise en place d'un groupe de travail sur la fonction d'adjoint au chef de centre (missions, temps de travail…) en lien avec les sous-directions concernées
- Expérimenter l'évaluation d'entretien professionnel 360

➢ Domaine d'activité INNOVATION :
- Mettre en œuvre des projets pilotes issus du laboratoire d'innovation principalement autour de l'IA pour améliorer l'efficience des agents dans la réalisation de leurs missions quotidiennes ;
- Participer au projet RRF.

➢ Domaine d'activité ADMINISTRATION ET FINANCES :
- Améliorer les délais de paiement ;
- Finaliser l'organisation du groupement finances et la répartition des tâches au sein des deux services ;
- Finaliser les intégrations de travaux principalement dans les immobilisations (rattrapage entamé en 2024) ;
- Réfléchir à l'acquisition ou au développement interne de logiciels de gestion des courriers, gestion des salles, archivage numérique, et instances ;
- Développer les fonctions de référents thématiques ;
- Développer la fonction d'acheteur et centraliser certains types d'achat ;
- Mettre en place une signalétique intérieure à l'état-major ;
- Etudier la mise en place de vidéo-protection sur le site de l'état-major ;
- Etudier une refonte du service restauration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

4.2 Perspectives et orientations 2025 responsabilité sociétale et développement durable

Après avoir découvert les actions de l'année 2024, nous vous proposons de découvrir les orientations et perspectives 2025 dans le domaine de la protection de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, de la qualité de vie et de l'amélioration de l'action sociale. Les objectifs sont déclinés dans les axes de la feuille de route du projet d'établissement.

4.2.1 La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

Instaurer et ancrer une culture du pilotage pour ajuster et adapter les interventions

Pour répondre aux défis croissants liés au changement climatique et à l'évolution des risques, le SDIS77 s'engage à renforcer son pilotage stratégique. L'objectif est d'anticiper les mutations sociétales et environnementales tout en adaptant ses pratiques opérationnelles.

Associer la prospective et le pilotage :

- Assurer un pilotage global des projets et des objectifs annuels du SDIS ;
- Identifier les évolutions majeures à long terme (changement climatique, tendances sociologiques et technologiques) et leurs impacts sur les activités du SDIS77.

Adapter la stratégie d'intervention pour répondre aux évolutions territoriales et aux risques émergents

- Lancer les acquisitions de gilets pare-lames et de cagoules filtrantes ;
- Tester la résilience des sous-directions en cas d'attaque ou de panne majeure des systèmes informatiques ;

Modéliser le futur pour mieux anticiper les risques

- Poursuivre l'étude prospective sur les évolutions majeures à long terme et rédiger une projection à moyen terme sur l'évolution des risques en Seine-et-Marne.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente (transition écologique et énergétique)

Dans un contexte où la transition écologique est une priorité nationale, le SDIS77 ambitionne d'être un acteur exemplaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'optimisation énergétique et de préservation des ressources naturelles.

Amplifier la démarche engagée au bénéfice de la transition énergétique et écologique :

- Mettre en œuvre la solution de détection des feux de forêt sur le périmètre de la forêt de Fontainebleau ;
- Réaliser un bilan d'émission des gaz à effet de serre (BEGES) pour évaluer l'impact environnemental global du SDIS 77 ;
- Poursuivre la campagne d'audit énergétique en priorité sur les CIS encore trop énergivores ;
- Étudier des solutions écologiques pour produire de l'énergie (panneaux solaires, photovoltaïques, raccordement à des réseaux de chaleur urbains).

Améliorer la gestion durable des ressources :

- Procéder à un état des lieux sur le traitement des déchets ;
- Prioriser les projets innovants liés à la préservation des ressources naturelles et du patrimoine départemental.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

Valoriser l'innovation durable au sein du SDIS77 :

- Mettre en service un site collaboratif dédié à l'innovation participative (E-LAB'SIS) pour valoriser les initiatives liées à la transition écologique et énergétique ;
- Organiser des événements sur des thématiques d'avenir comme un hackathon ou un challenge "Caserne Verte" pour mobiliser les agents autour de projets durables ;
- Renforcer des partenariats externes afin de se faire connaitre et développer l'attractivité ;
- Valoriser les travaux d'innovation durables portés par le SDIS 77 et ses agents et faire de l'innovation une marque identifiable et remarquable du SDIS 77 ;
- Recenser les projets internes pour identifier ceux pouvant potentiellement être mis en lien avec des opportunités de financements.

4.2.2 La qualité de vie en service et l'amélioration de la cohésion sociale

Renforcer la qualité de vie en service

La qualité de vie au travail est essentielle pour garantir l'efficacité opérationnelle des agents. En 2025, le SDIS77 mettra en œuvre plusieurs actions visant à moderniser les outils, améliorer les conditions matérielles et renforcer le bien-être des personnels.

Simplifier les procédures :

- Permettre l'accès à AppCIS depuis internet (au moins un module en 2025) ;
- Dématérialiser de nouvelles procédures (feuilles d'astreinte, demandes d'incident des systèmes, suivi de courrier…) ;
- Terminer le déploiement du SI CIRIL RH.

Moderniser les équipements :

- Poursuivre le déploiement des nouveaux ARI avec bouteilles composites allégées pour réduire les contraintes physiques lors des interventions ;
- Mettre en œuvre les matériels testés avec succès, tels que dispositifs d'ouverture de porte, projecteurs portatifs, tuyaux allégés, ventilateurs électriques, etc ;
- Renforcer l'accompagnement des projets d'innovation tournés vers la protection des agents du SDIS 77 ;
- Lancer l'étude sur l'aménagement de la salle opérationnelle avec l'arrivée de NexSIS.

Améliorer l'environnement au travail

Mettre en œuvre le PPCR :

- CIS de Lagny-sur-Marne : Mettre en service de la nouvelle caserne au 3ème trimestre 2025 ;
- CIS Montereau-Fault-Yonne : Poursuivre les études et lancer le concours de MOE ;
- CIS Bourron-Marlotte : Consulter les entreprises et démarrer les travaux ;
- CIS Faremoutiers : Consulter les entreprises et démarrer les travaux ;
- CIS La Ferté-sous-Jouarre : Faire une étude de projection pour l'extension et la réhabilitation.

Valoriser le patrimoine immobilier et les espaces verts :

- CIS Champagne-sur-Seine : Travaux de réhabilitation de la zone vie.
- CIS La Chapelle-la-Reine : Travaux de réhabilitation de la zone vie – Désamiantage en 2024 ;
- CIS Moissy-Cramayel : Travaux de réhabilitation de la zone de restauration ;
- CIS Brie-Comte-Robert : Réfection d'une zone sanitaire ;
- CIS Moret-sur-Loing : Travaux de réfection de la toiture ;
- CIS Lognes : Réfection de la couverture ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- CIS Rebais : Etudier la réfection de la couverture ;
- Centre de formation : Etudier le réaménagement de la cuisine ;
- Centre de formation : Réaliser un mur acoustique ;
- Etat-Major : Démarrer les études sur l'adaptation des locaux du CTA/CODIS ;
- SLT1 : Etudier le réaménagement de l'espace ARI – NRBC ;
- Mettre en œuvre sur un espace vert de l'EM l'appel à projet du MI visant à protéger la biodiversité et à sensibiliser les agents du SDIS.

Maintenir en bon état les équipements techniques :

- CIS Mitry-Mory : Remplacer les portes de remises ;
- CIS Dammartin-en-Goële : Remplacer le portail ;
- CIS Chelles : Remplacer le portail ;
- CIS Jouy-le-Châtel et Chenoise : Etudier la transformation du mode d'énergie de la chaufferie ;
- CIS Pontault-Combault : Refaire de la piste d'autoécole ;
- Centre de formation : Etudier le remplacement du système de sécurité incendie.

Protéger les personnels

La santé physique et mentale des agents constitue une priorité stratégique. Le SDIS77 prévoit plusieurs mesures pour renforcer leur protection face aux risques opérationnels.

Santé au travail :

- Étendre le suivi médical lié aux expositions aux toxiques (TMR) à tous les sapeurs-pompiers après une première phase dédiée aux formateurs caisson ;
- Engagement des travaux sur la traçabilité de l'exposition aux risques des SP dans l'objectif d'adapter leur surveillance médicale et d'organiser le suivi post professionnel ;
- Mettre en œuvre les dispositifs de correction visuelle, par le SDIS, pour les agents le nécessitant ;
- Mettre en place les ICP dans le cadre de la préservation du capital santé ;
- Mettre en œuvre le dispositif de protection sociale complémentaire obligatoire ;
- Poursuivre de la mise en place d'une commission accidentologie de maintien de la condition physique.

Prévention des risques psychosociaux :

- Déployer une formation spécifique pour les cadres sur la gestion des enquêtes administratives liées aux RPS.

S'inscrire dans une démarche durable et résiliente (attractivité et valorisation)

Le SDIS77 souhaite renforcer son attractivité auprès des jeunes talents tout en valorisant ses initiatives durables. Ces actions visent à positionner l'établissement comme un employeur engagé dans l'innovation sociale et environnementale.

Renforcer l'attractivité du SDIS77 :

- Développer l'attractivité du volontariat via le réseau des animateurs de SRSC (sensibilisation aux risques de sécurité civile) ;
- Accueillir à nouveau des étudiants stagiaires en médecine pour promouvoir le métier de médecin sapeur-pompier.

Valoriser les carrières :

- Lancer les travaux sur une revalorisation du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) et sur le régime indemnitaire des SPP en matière de spécialités ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20250407-139-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/04/2025

- Développer les entretiens de déroulement de carrière avec les agents.

Poursuivre et favoriser les initiatives durables :

- Systématiser la destruction des matériels informatiques réformés par une société DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ;
- Respecter les quotas fixés de seconde vie des matériels informatiques des collectivités ;
- Acquérir des matériels de seconde main ;
- Poursuivre le déploiement de la dématérialisation des processus et des documents (frais de mission…) ;
- Former sur le changement climatique et les mesures d'adaptation à engager.

Financer et accompagner les démarches innovantes et durables :

- Amplifier la capacité du SDIS 77 à solliciter des fonds d'aide notamment « verts » (fonds régionaux, européens, …) ;
- Mettre en œuvre les projets pilotes issus du laboratoire d'innovation principalement autour de l'IA pour améliorer l'efficience des agents dans la réalisation de leurs missions quotidiennes.

Les objectifs fixés pour 2025 traduisent une volonté claire du SDIS77 d'allier performance opérationnelle, innovation technologique, transition écologique et bien-être au travail. En renforçant ses capacités prospectives, son attractivité et sa gestion durable, le SDIS77 intègre pleinement dans ses processus la nécessaire adaptation aux défis climatiques tout en valorisant ses ressources humaines.